

Plan de développement *de la zone agricole*

MRC de La Matanie | Novembre 2024

Québec 

Avec la participation financière du MAPAQ

MRC de 
La Matanie



Équipe de travail

Réalisation

- › **Karine Aubertin**
Conseillère en développement agricole
- › **Olivier Banville**
Directeur général et greffier-trésorier
- › **Valérie Charest**
Directrice de l'aménagement et de l'urbanisme

Liste des collaborateurs

- › **Lisa Murray**
Technicienne en aménagement et géomatique
- › **Eugénie Arsenault**
Ingénieure forestière
- › **Nixon Sanon**
Conseiller en environnement et cours d'eau
- › **Kim Bergeron**
Conseillère en communications et affaires publiques
- › **Service de développement territorial**

Comité de pilotage

- › **Gérald Beaulieu**
Maire de Baie-des-Sables et préfet
- › **Eddy Métivier**
Maire de Matane
- › **Michel Caron**
Maire de St-Ulric
- › **Nancy Lavoie**
Propriétaire à Les productions aux 4 vents Inc.
- › **Olivier Banville**
Directeur général et greffier-trésorier
- › **Valérie Charest**
Directrice de l'aménagement et de l'urbanisme
- › **Vanessa Caron**
Directrice au développement territorial et responsable du transport
- › **Martin Malenfant**
Conseiller expert en économie et gestion, MAPAQ

- › **Maxime Lévesque**
Conseiller en aménagement du territoire et développement régional, MAPAQ
- › **Mylène Gagnon**
Conseillère en aménagement du territoire agroenvironnement et commercialisation, Fédération de l'UPA Bas-Saint-Laurent
- › **Yanik Levasseur**
Propriétaire de L'Aubergère ferme ovine
- › **Jonathan Gagné-Lavoie**
Agent de maillage, L'ARTERRE
- › **Alexa Bérubé Deschênes**
Coordonnatrice de projet, OBVNEBSL
- › **Martin Gauthier**
Propriétaire Ferme des Érables et cousins
- › **Maude Ranger**
CDC région de Matane
- › **Annie Fournier**
Directrice générale, SADC de la région de Matane
- › **Jean Langelier**
Directeur général, DEM
- › **David Dupont**
Chercheur, IREC
- › **Luc Massicote**
Conseiller en écologie industrielle, Synergie Matanie

Correction

- › **Josée Roy**
Secrétaire de direction et adjointe au greffe
- › **Nathalie Saucier**
Technicienne en administration et documentation

Conception graphique

- › **Caroline Turbide**
Graphiste

Photographies

- › **CHOK Images**



Table des matières

📖 Mot du préfet	9	2 Portrait de l'activité agricole	37
📖 Qu'est-ce qu'un PDZA ?	10	2.4.1 L'accaparement des terres agricoles	45
Contexte spécifique de La Matanie	10	2.4.2 Les autres activités en terres agricoles	45
Présentation de la démarche	10	2.5.1 Productions animales	48
1 Portrait du territoire	12	2.5.2 Productions végétales	50
1.1 Les ressources biophysiques et climatiques	12	2.5.3 Productions acéricoles et autres productions	53
1.1.1 Localisation de la MRC	12	2.5.4 Portrait des entreprises inactives	54
1.1.2 Caractéristiques physiques du sol et indice de santé globale	13	2.5.5 L'agriculture biologique en Matanie	54
1.1.3 Le potentiel des terres agricoles sur le territoire (ARDA-ITC)	14	3 La multifonctionnalité de l'agriculture	63
1.1.4 Le réseau hydrographique	16	3.3.1 Écoconditionnalité	66
1.1.5 Le climat	18	3.3.2 Pratiques culturales	68
1.2 Contexte sociodémographique	21	3.3.3 Matières résiduelles agricoles	69
1.2.1 Démographie et société	21	3.3.4 L'agrotourisme	70
1.2.2 Vitalité économique	23	3.3.5 L'agriculture urbaine	70
1.2.3 Secteurs d'activités et revenus	24	4 La distribution, la commercialisation et la mise en marché	71
1.2.4 Habitudes de consommation	25	4.1.1 Mise en marché de proximité	71
1.3 Affectations du territoire	26	4.1.2 Producteurs transformateurs, transformateurs et artisans bioalimentaires	72
1.3.1 Typologie selon la stratégie de développement de l'agriculture	26	4.1.3 Transport et distribution	73
1.3.2 Les milieux humides	30	4.1.4 Récupération des aliments	75
1.3.3 Les carrières et sablières	32	5 Le diagnostic	77
1.3.4 Les terres agricoles dévalorisées (TAD)	33	6 La vision concertée	79
1.3.5 Les forêts privées et publiques	34	7 Le plan d'action	80
1.3.6 Les parcs éoliens	36	Annexe 1	92
		Références	94

Liste des tableaux

Tableau 1 : Critères retenus pour déterminer l'indice de santé globale des sols	13	Tableau 12 : Évolution de la production laitière de la MRC de La Matanie de 2007 à 2022	48
Tableau 2 : Répartition du territoire entre les municipalités de la MRC de La Matanie et leur évolution démographique, pour les années 2006, 2021 et 2024	21	Tableau 13 : Évolution du cheptel de bovins de boucherie de la MRC de La Matanie de 2007 à 2022	49
Tableau 3 : Résumé des principales données socio-économiques de la MRC de La Matanie, 2020-2022	22	Tableau 14 : Évolution du cheptel ovin de la MRC de La Matanie de 2007 à 2022	49
Tableau 4 : Indice de vitalité économique des municipalités de la MRC de La Matanie 2020	23	Tableau 15 : Évolution du nombre d'entreprises en productions végétales dans la MRC de La Matanie.	50
Tableau 5 : Définitions des grandes affectations du territoire de La Matanie	26	Tableau 16 : Superficie cultivée par municipalité ou regroupement de municipalités	50
Tableau 6 : Décisions rendues (LPTAA et LATANR).	28	Tableau 17 : Évolution des superficies cultivées par les entreprises dans la MRC de La Matanie.	51
Tableau 7 : Principales rivières de La Matanie en zone agricole	31	Tableau 18 : Répartition des superficies agricoles en maraîchers, fruits et horticulture de la MRC de La Matanie.	52
Tableau 8 : Répartition des superficies de TAD selon la classe de potentiel de remise en culture dans la MRC de La Matanie	34	Tableau 19 : Entreprises avec une certification biologique dans la MRC de La Matanie en 2023.	54
Tableau 9 : Nombre d'exploitations agricoles par production 2007-2022, MRC de La Matanie	39	Tableau 20 : Répartition du nombre d'exploitations agricoles déclarantes selon les pratiques de travail du sol	68
Figure 14 : Répartition des revenus bruts par secteur de production	40	Tableau 21 : Sous-catégories de produits décrites par le RRVPE et assujetties aux écofrais	69
Tableau 10 : Valeur foncière des unités d'évaluation agricoles, MRC de La Matanie (2023)	41	Tableau 22 : Principales difficultés rencontrées par les producteurs et transformateurs dans la MRC de La Matanie	74
Tableau 11 : Activités agricoles en Matanie	47		

Liste des figures

Figure 1 : Localisation de la MRC de La Matanie.	12	Figure 13 : Zonage agricole dans la MRC de La Matanie	38
Figure 2 : Classification (ARDA) des sols de la MRC de La Matanie.	15	Figure 14 : Répartition des revenus bruts par secteur de production	40
Figure 3 : Densité de cours d'eau dans la MRC de La Matanie	16	Figure 15 : Valeur des terres agricoles au Bas-Saint-Laurent.	43
Figure 4 : Milieux hydriques en Matanie.	17	Figure 16 : Coût moyen des terres par MRC du Bas-Saint-Laurent	44
Figure 5 : Moyenne de la longueur de la saison de croissance	18	Figure 17 : Répartition de la provenance des propriétaires agricoles en Matanie	45
Figure 6 : Comparaison du climat 1991-2020 et 2021-2050	19	Figure 18 : Potentiel acéricole en terres publiques intramunicipales (TPI)	53
Figure 7 : Répartition de la population active occupée âgée de 15 ans et plus selon la grande catégorie des professions dans la MRC de La Matanie	24	Figure 19 : Répartition de la main-d'œuvre salariée en agriculture dans la MRC de La Matanie	55
Figure 8 : Les grandes affectations sur le territoire de la MRC de La Matanie.	27	Figure 20 : Coupe schématique de la MRC de La Matanie.	63
Figure 9 : Affectations de type agricole en Matanie	29	Figure 21 : Secteurs prioritaires pour le maintien de la biodiversité	67
Figure 10 : Emplacement des milieux humides dans la zone agricole de la MRC de La Matanie	30	Figure 22 : Municipalités en situation critique et fragile sur le plan de la distribution alimentaire en Matanie et au Bas-Saint-Laurent	73
Figure 11 : Emplacement des carrières et sablières en Matanie	33	Figure 23 : Dépliant promotionnel des Frigos partagés sur le territoire de la MRC de La Matanie.	75
Figure 12 : Occupation du territoire agricole au Bas-Saint-Laurent.	37	Figure 24 Démarche d'élaboration du PDZA de la MRC de La Matanie	80

Liste des photos

Photo 1 : Parc éolien Saint-Léandre	36
Photo 2 : Bâtiment du Marché public de La Matanie	71
Photo 3 : Les Biquettes de la Coulée, Matane.	72





Mot du préfet



Chers citoyens et partenaires de La Matanie,

C'est avec une immense fierté que nous vous présentons notre tout premier Plan de développement de la zone agricole (PDZA). Ce document, fruit d'un travail concerté, est un outil de planification visant à mettre en valeur et à favoriser le développement du potentiel agricole de notre territoire.

Notre engagement envers l'agriculture s'inscrit dans la continuité de notre stratégie de développement de ce secteur, élaborée en 2014 et mise à jour en 2018. Notre PDZA, qui couvre la période 2024-2029, a bénéficié de l'aide financière du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ), offerte dans le cadre du volet 1 du programme Priorités bioalimentaires territoriales. Son processus de réalisation nous a permis d'enrichir nos connaissances du territoire et des activités agricoles et de planifier des actions concrètes, réalisables et porteuses pour le secteur agricole de La Matanie.



Nous croyons que l'agriculture doit s'épanouir en harmonie avec notre environnement. Nous valorisons les pratiques durables qui mettent en avant les produits locaux et respectent notre précieuse biodiversité. Cette approche est essentielle non seulement pour préserver nos paysages, mais aussi pour stimuler notre économie régionale et assurer une occupation dynamique de notre territoire.

Les agriculteurs sont les piliers de notre communauté, leur rôle va bien au-delà de la production alimentaire, ils sont les gardiens de notre territoire contribuant à sa vitalité et à sa préservation. Reconnaître et valoriser leur travail est au centre de notre démarche.

Face aux défis des changements climatiques, il est impératif d'adapter notre agriculture. Notre PDZA est un plan d'action dynamique, visant à réaliser des initiatives concrètes et à créer des synergies entre les milieux agricoles, communautaires et forestiers. Nous misons également sur le soutien à la relève agricole et sur l'attractivité de notre territoire, en favorisant la commercialisation de proximité.

Je suis convaincu que ce plan sera un levier important pour le développement durable de notre région et j'invite chacun d'entre vous à s'impliquer dans cette démarche collective. Travaillons ensemble pour faire de La Matanie un exemple de développement agricole innovant et respectueux de notre environnement.

Gérald Beaulieu

Préfet de La Matanie



Mise en contexte

Qu'est-ce qu'un PDZA ?



Le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec définit le plan de développement de la zone agricole (PDZA) comme « un document de planification qui vise à mettre en valeur la zone agricole d'une MRC en favorisant le développement durable des activités agricoles ».

Toujours selon le MAPAQ, les trois grands objectifs d'un PDZA sont :

- › D'assurer le développement et la pérennité des activités agricoles ;
- › D'atténuer les pressions de l'urbanisation ;
- › Favoriser la vitalité et l'occupation dynamique du territoire.

Il invite les MRC et ses partenaires à s'intéresser à la mise en valeur agricole du territoire puisque le secteur bioalimentaire joue déjà un rôle considérable dans la vie économique et sociale de plusieurs régions du Québec.

Une fois complété, adopté et publié, le PDZA aura une durée de cinq ans, afin de permettre la mise en œuvre du plan d'action.

Contexte spécifique de La Matanie

La MRC de La Matanie est principalement rurale avec un centre urbain, une zone agricole dynamique concentrée dans l'ouest et le nord, et une grande étendue forestière. La population est vieillissante et la rétention de la population active est difficile. Le nombre d'exploitations agricoles est en baisse depuis plusieurs années et les enjeux de dévalorisation des terres agricoles sont de plus en plus présents.

Pourtant La Matanie regorge de ressources pour le développement des entreprises agricoles. Les terres agricoles affichent un coût plus abordable et sont propices à la diversification des cultures et des éle-

vages, compte tenu de l'étendue du territoire et de la faible densification de la population.

Un PDZA est essentiel pour le maintien de l'activité agricole et le développement de l'agriculture afin d'assurer une occupation dynamique du territoire et une amélioration de l'économie régionale. La proximité physique et sociale des milieux urbains et ruraux permet d'envisager un développement complémentaire des communautés.

Présentation de la démarche

C'est en 2021 que la MRC de La Matanie a initié le mouvement pour se doter d'un premier PDZA qui suivrait les grandes lignes directrices proposées par le MAPAQ. Élaborée en 2014 puis révisée en 2018, la *Stratégie locale de développement du secteur agricole* constitue un bon point de départ. En effet, celle-ci découle d'une *Enquête auprès des producteurs agricoles de La Matanie en vue d'établir une Stratégie locale de développement*.

En 2019, dans le cadre de l'Énoncé de vision stratégique La Matanie 2030, l'agriculture est mentionnée à travers 2 aspects essentiels du développement du territoire. D'abord, l'aspect économique puisqu'elle participe à l'occupation dynamique du territoire et au développement durable, ensuite l'aspect sociétaire, puisque le territoire offre de nombreuses possibilités en alliant ses facettes rurales et urbaines.

En 2022, la MRC a adopté un plan d'action en agriculture urbaine (PAU) puis, en 2023, un plan régional sur

les milieux humides et hydriques (PRMHH). Le plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) 2023-2029 de la MRC de La Matanie a aussi été approuvé par RECYC-Québec.

Le plan de développement de la zone agricole s'inscrit donc logiquement dans la suite de la planification des actions porteuses de la MRC de La Matanie.

C'est en 2021 que le conseil de la MRC a créé le premier comité de pilotage pour l'élaboration du PDZA et en a résolu de sa composition afin d'amorcer la démarche.

En 2023, l'échéancier d'élaboration a été révisé et une nouvelle conseillère en développement agricole a été embauchée afin de poursuivre la démarche. Le conseil de la MRC a autorisé la composition d'un nouveau comité de pilotage plus actuel et la nouvelle conseillère a repris la charge du PDZA. Le portrait de La Matanie dressé à l'automne 2023 et présenté au comité de pilotage a permis de préparer une première grande consultation en mars 2024.



Les principaux thèmes et enjeux du territoire ont été soulignés et une première ébauche de pistes d'actions est apparue grâce à une excellente participation des partenaires du secteur agroalimentaire. Un sondage portant sur des actions concrètes a ensuite été partagé à l'ensemble des partenaires afin de déterminer la priorisation de celles-ci.



Portrait du territoire

1.1

Les ressources biophysiques et climatiques

1.1.1 Localisation de la MRC

Des huit MRC du Bas-Saint-Laurent, la MRC de La Matanie est celle se situant le plus à l'est. Le territoire couvre 3 319 km² répartis sur onze municipalités et un immense territoire non organisé (TNO), le TNO de Rivière-Bonjour, occupant à lui seul 1 694 km².

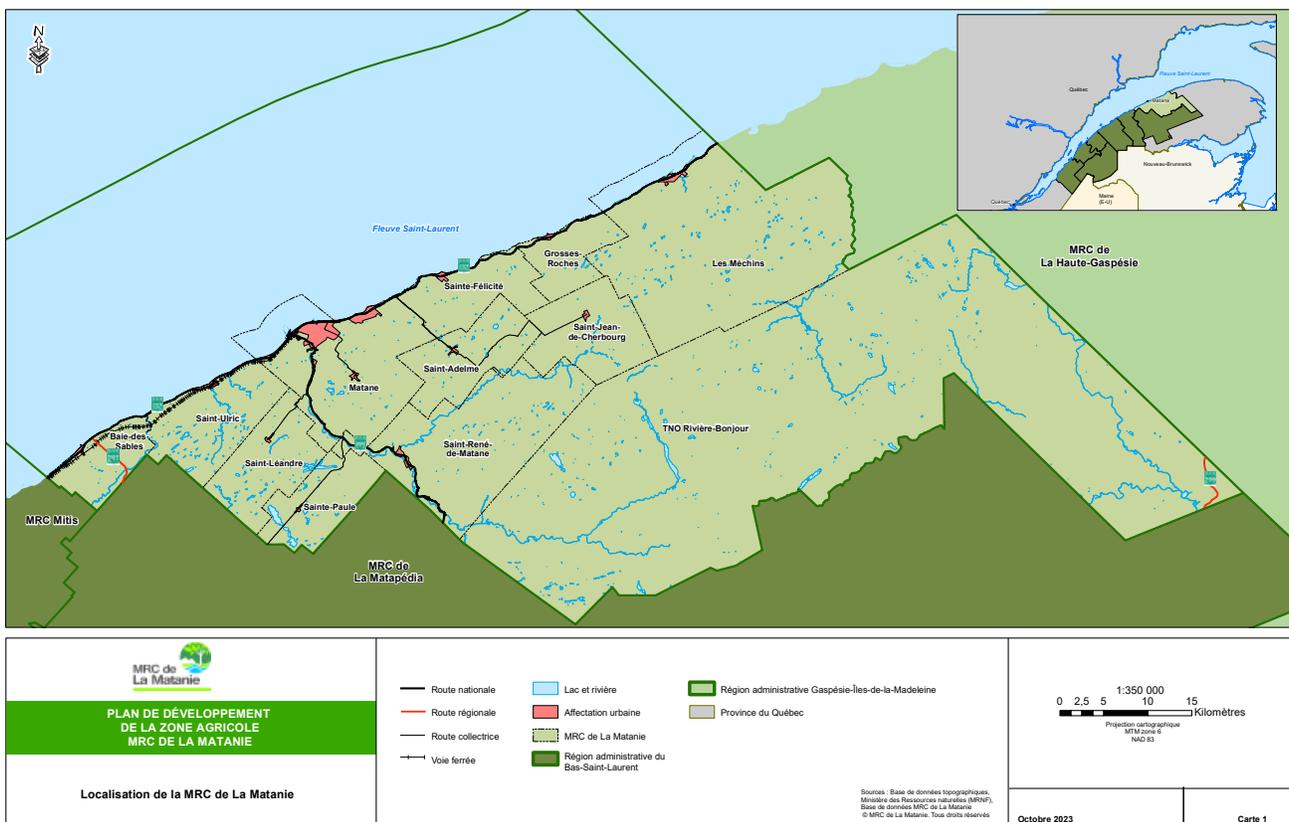
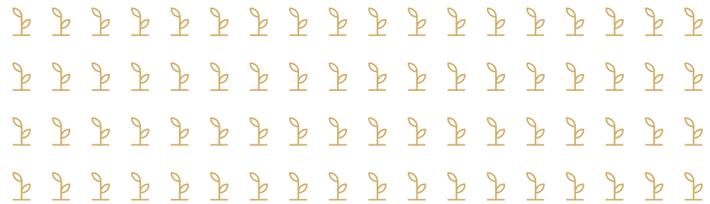


Figure 1 : Localisation de la MRC de La Matanie

La MRC s'étire des abords de l'estuaire maritime du fleuve Saint-Laurent, avec ses estrans et ses terrasses agricoles, jusqu'aux monts Notre-Dame et Chic-Chocs. Mi-urbaine et mi-rurale, l'économie de la région est principalement tournée vers les industries alimentaires et forestières bien que le secteur des nouvelles technologies, de l'éolien et du tourisme soit en progression.

1.1.2 Caractéristiques physiques du sol et indice de santé globale

Les sols du territoire sont généralement des loams allant de sableux à argileux, bien que des îlots de sable et de terre organique soient présents à certains endroits. Le loam est une classe texturale composée à la base de moins de 52 % de sable, de 28 % à 50 % de limon et de 7 % à 27 % d'argile. Le drainage des sols varie. Certains sols sont imparfaitement drainés et d'autres sont bien drainés, selon les secteurs. L'Institut de recherche et de développement en agroenvironnement a produit une étude complète en 2017 pour les secteurs identifiés au tableau 1. Les sols de Saint-René-de-Matane, Grosses-Roches, Saint-Jean-de-Cherbourg et Les Méchins n'ont pas été caractérisés.

En 2016, à la demande de la Table de concertation bioalimentaire du Bas-Saint-Laurent (TCBBSL), une étude a été réalisée sur la santé des sols agricoles au Bas-Saint-Laurent. Une bonne santé des sols est un but ultime pour tendre vers une agriculture durable. Cette notion tient compte de la productivité agricole et de l'environnement. En agriculture, la qualité de la santé du sol correspond à la capacité du sol à soutenir la croissance des cultures sans entraîner de dégradation du sol ou causer d'autres dommages à l'environnement.

Dans la MRC de La Matanie, environ 72 % des superficies en culture ont pu être étudiées à travers la réalisation de plans d'accompagnement agroenvironnementaux (PAA). L'indice de santé globale des sols tient compte des critères montrés au tableau suivant :

Tableau 1 : Critères retenus pour déterminer l'indice de santé globale des sols

Propriétés du sol	Signes de dégradation du sol	Pratiques de conservation du sol
<ul style="list-style-type: none"> › Matière organique › Acidité › Drainage naturel 	<ul style="list-style-type: none"> › Érosion potentielle › Compaction 	<ul style="list-style-type: none"> › Rotation des cultures › Pratiques culturales › Travail du sol

Source : Étude sur la santé des sols agricoles au Bas-St-Laurent, TCBBSL, février 2016

Compaction et pratiques culturales

Selon l'étude de la TCBBSL, en Matanie, on considère la compaction des sols globalement modérée. Les superficies en engrais verts sont aussi plus abondantes dans les MRC de La Matanie et des Basques, par rapport à l'ensemble du Bas-Saint-Laurent. Le travail réduit du sol domine et plus de la moitié des superficies en culture font l'objet de pratiques de conservation des sols. Plus de 60 % des superficies en culture présentent des parcelles avec une rotation acceptable, soit un maximum de deux années consécutives de même culture.

Acidité des sols

Concernant l'acidité des sols, la zone optimale du pH pour la majorité des cultures se situe entre 6,0 et 7,0. Dans La Matanie, on observe une tendance à la hausse du pH des sols, donc une baisse de l'acidité. Cette tendance serait liée au programme de stratégie de soutien à l'adaptation des entreprises agricoles du MAPAQ qui a permis des investissements importants en chaulage des terres.

Matière organique

Les sols sont considérés comme pauvres en matière organique lorsque la teneur est de moins de 2 %. En Matanie, la tendance à la hausse de la matière orga-

nique s'explique principalement par la diminution du travail conventionnel du sol (labour). La teneur en matière organique des sols de la MRC n'est pas un enjeu à court terme.

Érosion des sols

Compte tenu du peu d'informations disponibles concernant l'état des berges en milieu agricole, l'érosion potentielle a été évaluée selon deux scénarios. Le premier est établi en considérant que l'ensemble des terres cultivées sont utilisées pour la production de céréales. Le second est basé sur une utilisation de l'ensemble des terres à la production de fourrages. Dans le premier scénario, 61 % des terres démontraient un potentiel d'érosion tolérable et, dans le second scénario, ce taux s'élevait à 99 % dans le cas où les terres sont en foin. Ainsi, les risques d'érosion potentiels en Matanie sont faibles.

Drainage

L'évaluation du drainage naturel des terres agricoles a été faite à partir des données des cartes pédologiques et complétée à l'aide de données de l'inventaire écoforestier. Dans la MRC de La Matanie, 94 %

des superficies sont considérées comme drainées modérément ou rapidement. La proportion de terres qui se drainent difficilement est faible, mais probablement sous-estimée de par la classification faite à partir des données écoforestières.

Au Bas-Saint-Laurent, les sols agricoles sont généralement en bonne santé puisque la forte majorité (77 %) se répartit dans les classes 3 et 4. Le potentiel semble bon et le maintien des terres en culture dépend de l'activité et du développement agricole aux alentours.



En conclusion, les MRC de La Matapédia, de Rimouski-Neigette et de La Matanie ont dans l'ordre le plus de superficies dans les classes 1 et 2 (sols les moins potentiellement dégradés).



1.1.3 Le potentiel des terres agricoles sur le territoire (ARDA-ITC)

L'inventaire des terres du Canada (ITC) est un relevé complet du potentiel des terres et de leur utilisation. Il est conçu pour servir de base à la gestion des ressources agricoles, forestières, récréatives et fauniques. Le système de classification de l'ITC répartit les sols minéraux en sept classes de possibilité agricole. Il ne s'applique qu'aux grandes cultures. Les cultures spécialisées ne sont pas considérées. Dans toutes les classes, les sols peuvent convenir à la forêt, à la faune et à la récréation.

Les sols de classes 1 à 3 sont favorables aux cultures ordinaires à rendement continu. Les sols de la classe 4 sont de fertilité médiocre pour l'agriculture à rendement continu, tandis que ceux de la classe 5 sont adaptés uniquement au pâturage permanent et à

la culture permanente des herbages. Les sols de la classe 6 ne se prêtent qu'au pâturage naturel. Quant à la classe 7, elle regroupe les sols et terrains qui ne sont ni propices à l'agriculture ni à une culture permanente d'herbages. La classe 0 désigne les sols organiques.

En Matanie, on retrouve les classes 2, 3, 4, 5 et 7. La classe 2 qui comporte le moins de limitations n'est présente qu'en bordure du littoral du fleuve Saint-Laurent et à quelques endroits le long de la rivière Matane. On observe aussi quelques îlots ici et là dans les municipalités de Baie-des-Sables, Saint-Ulric, Matane, Saint-Adelme et Sainte-Félicité.

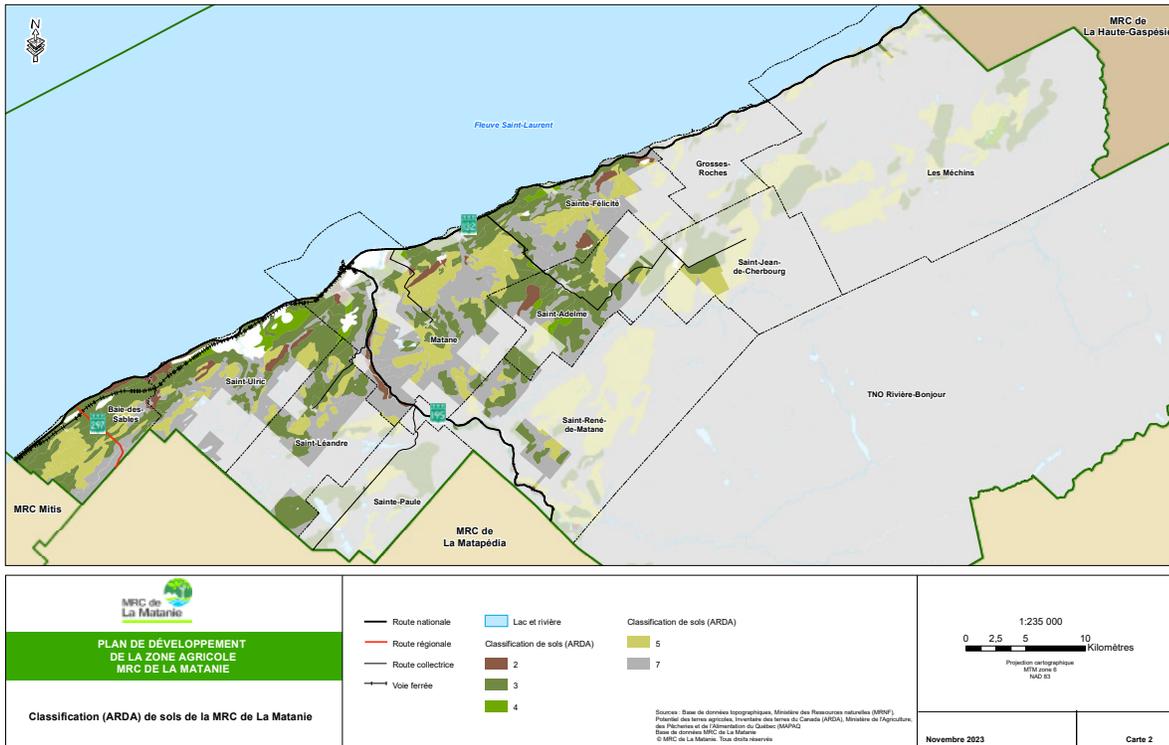
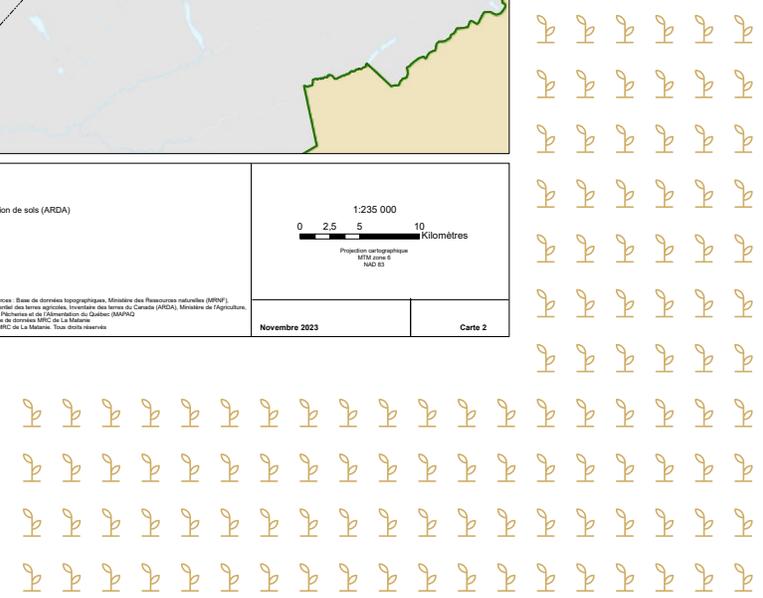


Figure 2 : Classification (ARDA) des sols de la MRC de La Matanie

La classe 3 est présente sur 39% du territoire. Il s'agit de sols qui comportent des limitations modérément graves qui restreignent le choix des cultures ou imposent des pratiques spéciales de conservation. C'est la classe en importance la plus adaptée à l'agriculture en Matanie. La seconde est la classe 7 qui représente des sols inutilisables pour quelques cultures que ce soit, y compris les plantes fourragères vivaces. Bien qu'ils soient l'objet de limitations très graves et ne conviennent qu'à la production de plantes fourragères vivaces, 20% des sols sont de classe 5. Ces sols sont susceptibles d'être améliorés et pourraient devenir plus adaptés au développement agricole.

En excluant les municipalités de Sainte-Paule et Les Méchins, la plupart des municipalités présentent des sols permettant l'établissement de cultures annuelles ou vivaces et des pâturages permanents. Il faudra vérifier si la superficie est suffisante pour assurer une rentabilité agricole dans ces zones ou s'il y a possibilité d'améliorer ces sols de façon économiquement viable. Force est de constater que ce ne sont pas tous les sols en zone agricole qui se prêtent à l'agriculture dans la MRC de La Matanie.





Le tiers de la zone agricole étant classé 7 et donc inapte à l'agriculture, il serait pertinent de valider ce que cette superficie peut apporter.

Le développement de l'agroforesterie et des produits forestiers non ligneux, par exemple, pourrait être une voie intéressante pour rentabiliser ces sols.

1.1.4 Le réseau hydrographique

Le réseau hydrographique de la MRC de La Matanie draine un territoire d'une superficie totale de 13 648,60 km². Le territoire recoupe deux des sept grands bassins versants présents au Québec, soit le bassin versant de la portion estuarienne et marine du fleuve Saint-Laurent au nord, et le bassin versant de la Baie-des-Chaleurs au sud.

On compte 30 sous-bassins versants de niveau 1, c'est-à-dire que leurs exutoires sont le fleuve Saint-Laurent ou la Baie-des-Chaleurs, dont 28 d'entre eux sont drainés vers le nord (Fleuve Saint-Laurent) et 2 vers le sud (Baie-des-Chaleurs). Les plus importants d'entre eux sont le bassin versant de la rivière Ristigouche (6 222,11 km²), celui de la rivière Cascapédia (3 140,81 km²) et celui de la rivière Matane (1 670,88 km²).

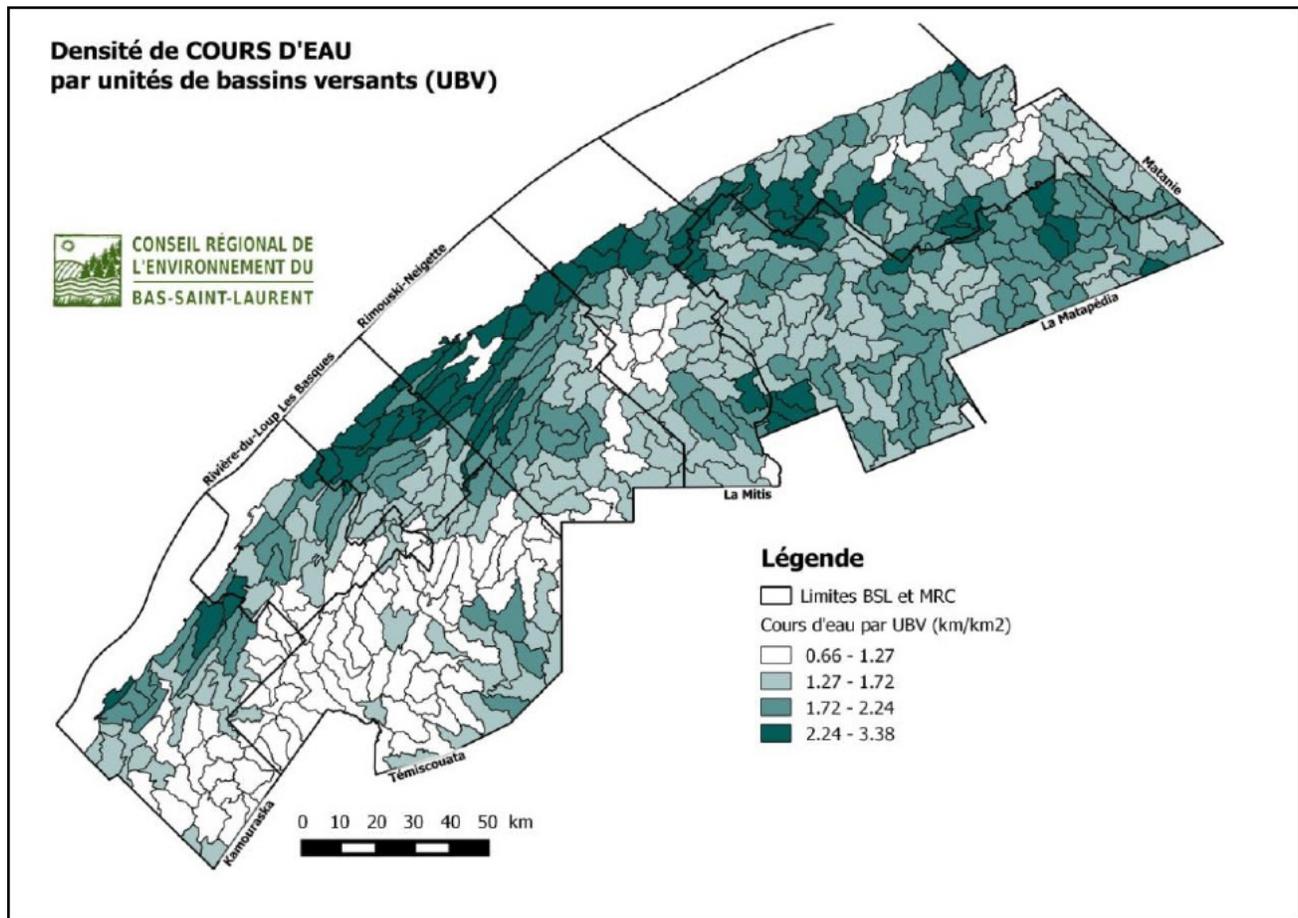
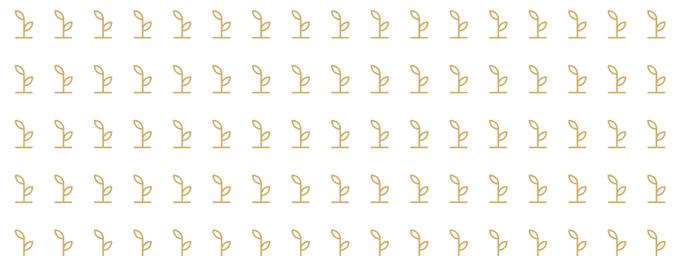


Figure 3 : Densité de cours d'eau dans la MRC de La Matanie CREBSL, étude des bassins versants prioritaires au BSL, mars 2017



La MRC de La Matanie fait partie des MRC du Bas-Saint-Laurent ayant le moins de plans d'eau. Les lacs sont moins nombreux qu'ailleurs dans la province et ses principaux lacs ont une faible superficie. En zone agricole, il y a 950 km de cours d'eau, incluant les rivières Matane, Tartigou et Blanche qui sillonnent le territoire. Les hautes altitudes au sommet des monts Chic-Chocs augmentent l'énergie cinétique des cours d'eau et entraînent des débits importants dans les rivières.

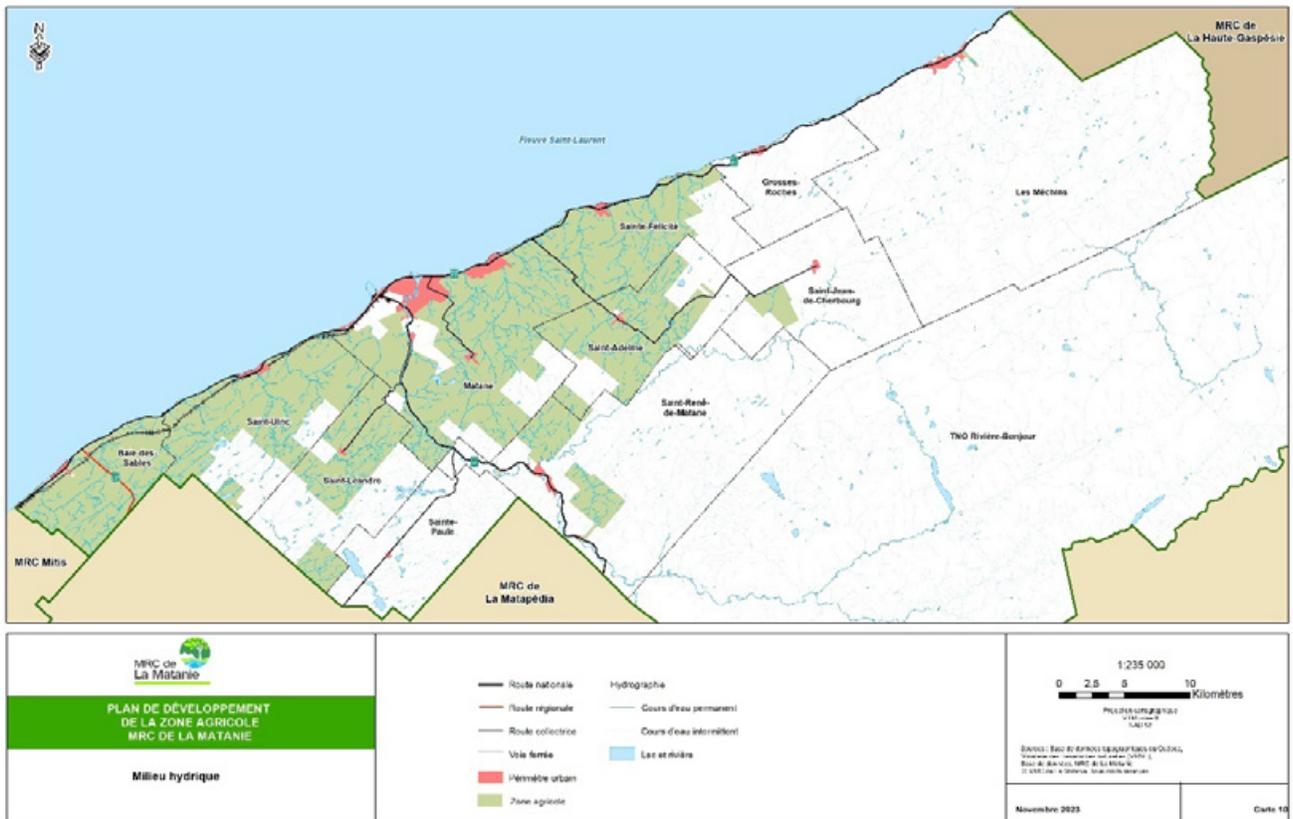


Figure 4 : Milieux hydriques en Matanie

Malgré que le réseau hydrique de La Matanie traverse les terres cultivées, peu d'informations sont disponibles sur l'aménagement des bandes riveraines. Les travaux de drainage des terres agricoles, à l'exception du redressement de certains cours d'eau, ne font pas l'objet d'une cartographie globale et accessible.





Les secteurs à l'ouest de La Matanie, regroupant les municipalités de Matane, Saint-Ulric et Baie-des-Sables, sont les plus susceptibles de montrer des signes de dégradation des bandes riveraines et des cours d'eau, vu l'intensité de l'utilisation agricole des terres.

1.1.5 Le climat

La distribution géographique des terres sur le territoire a un impact sur le climat et par conséquent sur le potentiel agricole. Le long de la côte, le climat est influencé par la proximité de la mer. Les étés du climat maritime sont frais et les hivers un peu moins rigoureux que dans les terres. Les vents sont puissants et persistants, favorisant l'implantation d'éoliennes sur les contreforts appalachiens.

Dans le haut pays, le climat est continental. Les amplitudes thermiques sont plus importantes que sur la côte mais les vents sont plus calmes. La température et les précipitations en secteur plus montagneux changent selon l'altitude.

Les zones situées en bordure du fleuve connaissent une période sans gel plus longue qu'à l'intérieur des terres, soit entre 115 et 128 jours, et leur température est plus fraîche et humide en été. À l'intérieur des terres, la longueur de la période sans gel varie entre 101 et 114 jours.

Certains secteurs à l'intérieur des terres bénéficient pour leur part d'un mercure plus élevé et d'un temps plus sec, ce qui peut être favorable pour certaines cultures. La période de croissance varie généralement de 166 à 174 jours avec des degrés-jours accumulés de 1979 à 2162.

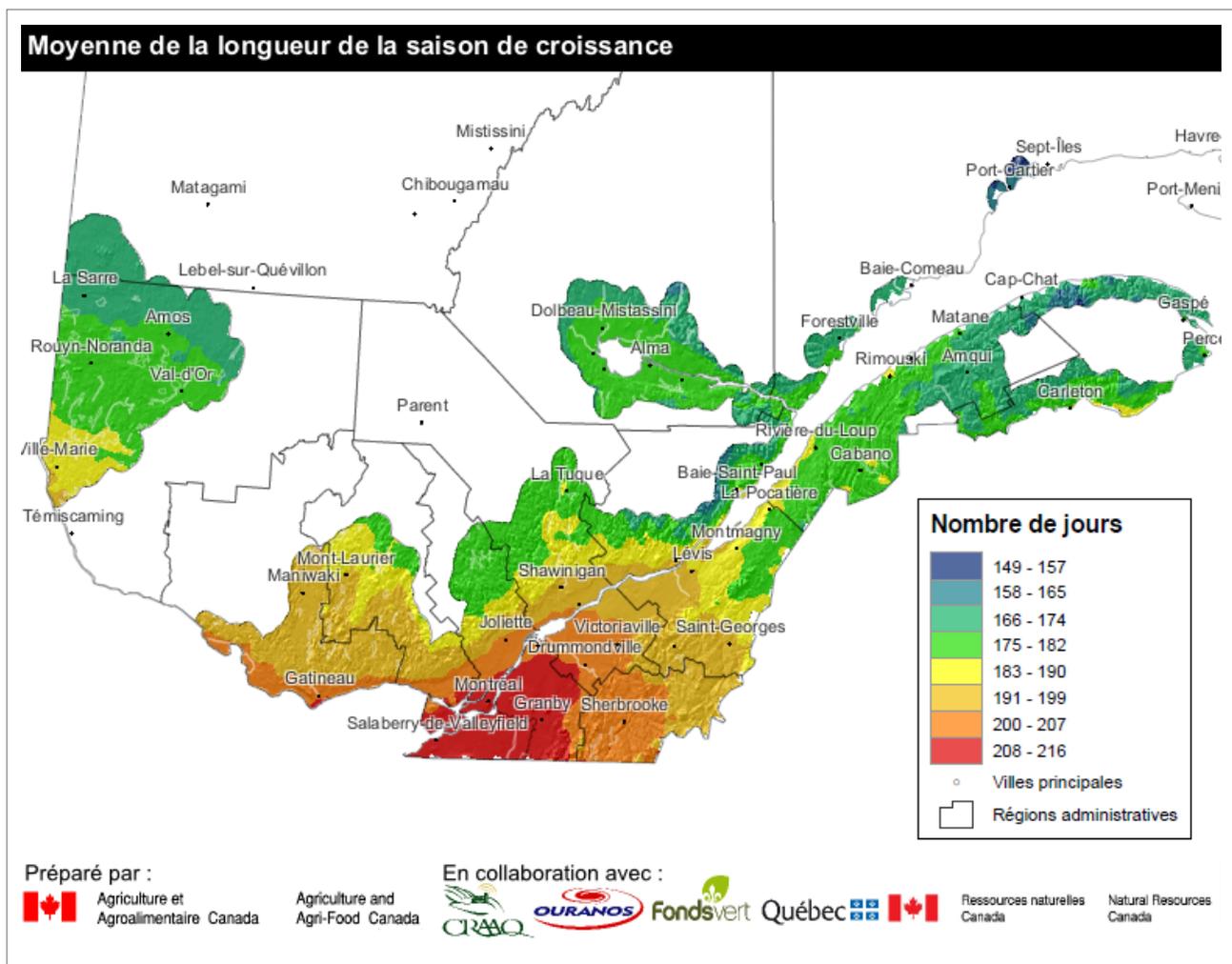


Figure 5: Moyenne de la longueur de la saison de croissance

Source : AgroMétéo Québec

D'ici 2050, la température moyenne annuelle aura, quant à elle, augmenté d'environ 2,8 degrés Celsius.

Déjà, les récentes données provenant de Ouranos, le consortium sur la climatologie régionale et l'adaptation aux changements climatiques, notent des changements importants. L'année 2022 a été la huitième plus chaude en 108 ans au Québec, avec une température moyenne dépassant de 1,5 °C la normale du 20^e siècle. Toujours en 2022, la température moyenne annuelle du Québec s'est avérée supérieure à la normale du 20^e siècle pour une 25^e année consécutive. Ces dépassements de température sont de plus en plus récurrents et seront appelés à s'intensifier dans le futur.

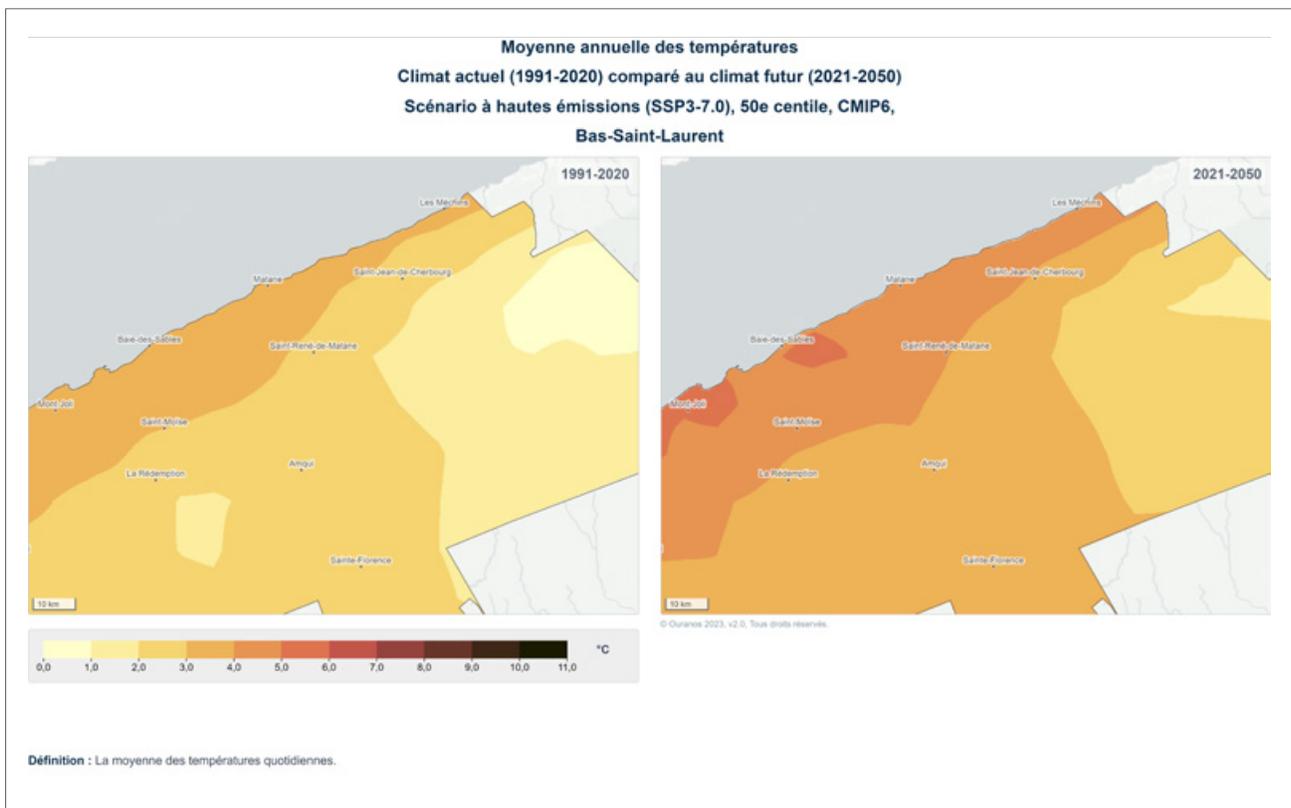
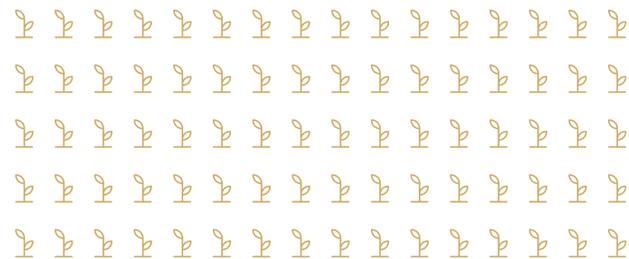


Figure 6 : Comparaison du climat 1991-2020 et 2021-2050

Source : Ouranos, consortium sur la climatologie régionale et l'adaptation aux changements climatiques

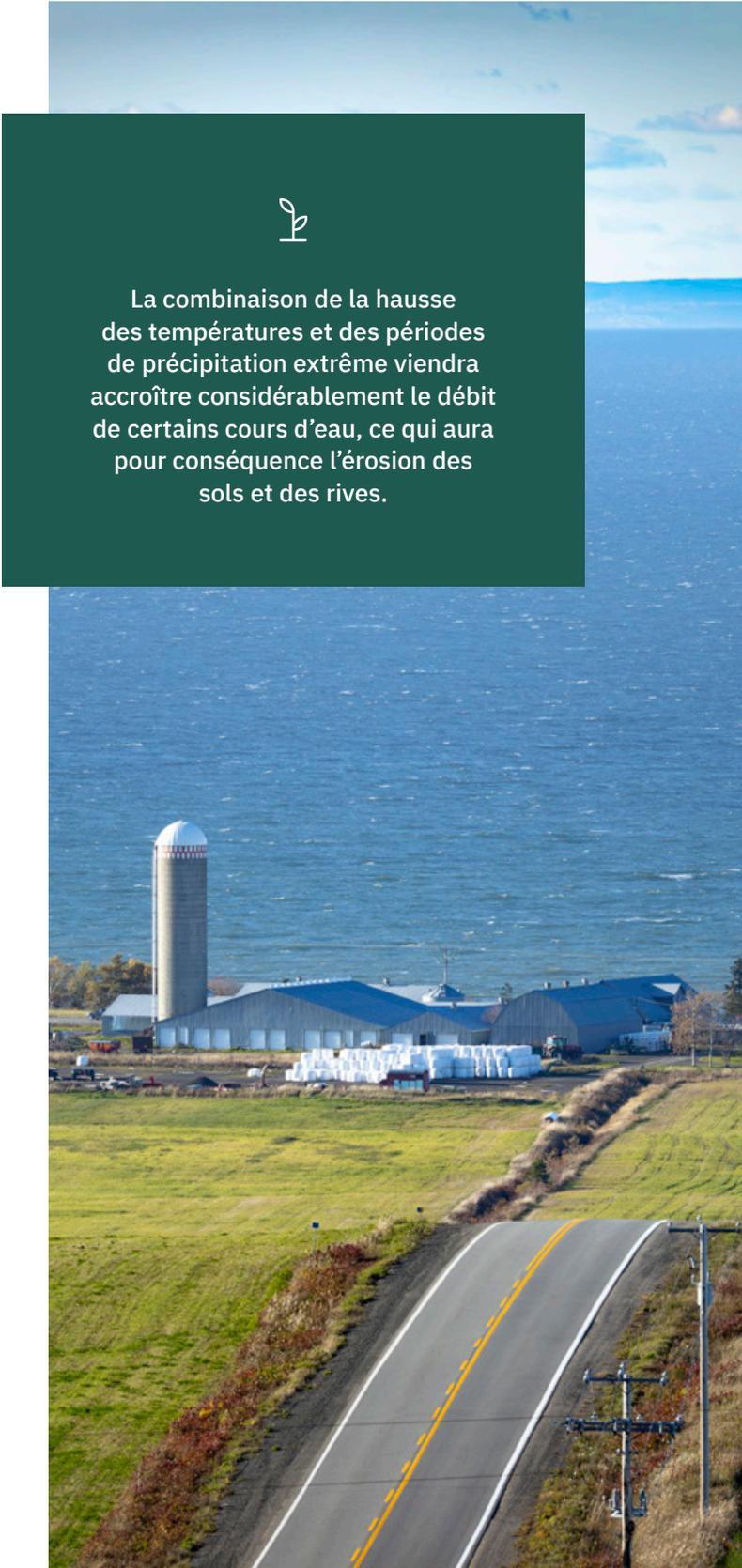


Contrairement à la température qui devrait augmenter dans toutes les régions et pour toutes les saisons, les précipitations ont des tendances plus variables.

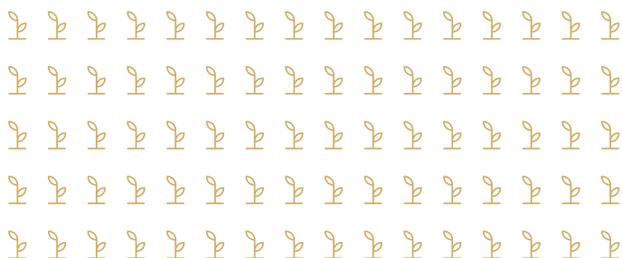
Les précipitations accumulées dans les 1825 jours (5 ans), en date du 31 août 2023, varient de 4000 à 4250 mm au total, ce qui représente une moyenne de 800 à 850 mm annuellement.

Cependant, selon un document publié par le Conseil pour le développement de l'agriculture au Québec (CDAQ), à l'horizon 2050, les précipitations totales annuelles seront en hausse de 75 mm par rapport aux valeurs observées historiquement.

En prenant la moyenne pour l'ensemble de la province, des hausses sont à prévoir annuellement mais ces hausses seront plus importantes en automne, en hiver et au printemps. La diminution du couvert de neige et l'alternance de pluie et de neige pourraient augmenter les risques de mortalité dans les champs de cultures pérennes et d'automne. Certains insectes ravageurs des cultures pourraient profiter de la hausse des températures pour survivre à l'hiver et affecter les rendements. La saison de croissance pourrait également augmenter de plus de 25 jours, de par un printemps hâtif et un automne prolongé. Les épisodes de températures extrêmes, tels que les canicules, les sécheresses et les inondations pourraient être plus fréquents. Ces conditions climatiques auront un impact direct sur les besoins en eau des plantes et des animaux.



La combinaison de la hausse des températures et des périodes de précipitation extrême viendra accroître considérablement le débit de certains cours d'eau, ce qui aura pour conséquence l'érosion des sols et des rives.



1.2

Contexte sociodémographique

1.2.1 Démographie et société

En 2021, la population dénombrée de La Matanie se chiffrait à 20 883, ce qui représente une variation de -9,6 % par rapport à 2006. La ville de Matane, à elle seule, compte pour 67 % de la population de La Matanie.

Le tableau suivant présente la répartition de la population entre les municipalités ainsi que son évolution pour la période de 2006 à 2024.

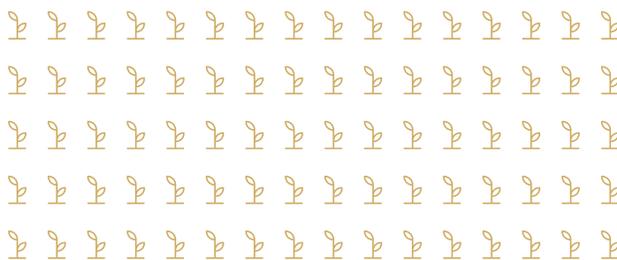


Tableau 2 : Répartition du territoire entre les municipalités de la MRC de La Matanie et leur évolution démographique, pour les années 2006, 2021 et 2024

Municipalités	Superficie (km ²)*	Population (2006)*	Population (2021)**	Population (2024)*
Baie-des-Sables	65,37	614	613	620 ▲
Grosses-Roches	63,95	426	375	403 ▲
Les Méchins	474,31	1165	995	990 ▼
Matane	230,44	14 742	13 987	14 316 ▲
Saint-Adelme	102,35	498	484	490 ▲
Sainte-Félicité	91,51	1 201	1 100	1 080 ▼
Sainte-Paule	88,19	207	247	254 ▲
Saint-Jean-de-Cherbourg	113,93	221	163	166 ▲
Saint-Léandre	105,76	397	375	378 ▲
Saint-René-de-Matane	258,29	1 218	961	942 ▼
Saint-Ulric	121,83	1 696	1 567	1 691 ▲
TNO de Rivière-Bonjour	1 694,95	0	16	16
Total	3 319,37	22 247	20 883	21 346

Sources : *Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation **Statistique Canada

On y constate que 9 municipalités sur 11, excluant la ville de Matane, comptent moins de 1 000 habitants. Ce sont 2 municipalités supplémentaires qui passent en dessous des 1 000 habitants par rapport à la situation présentée pour l'année 2006. Le vieillissement et la diminution de la population deviennent donc problématiques pour la survie des infrastructures locales (écoles, CLSC, bureaux de poste, dépanneurs) et par conséquent, pour la capacité de développement de

ces municipalités. La redynamisation de l'agriculture et de l'agroalimentaire pourrait jouer un rôle favorable sur l'occupation du territoire, la démographie de ces municipalités et leur développement socio-économique, tout particulièrement à l'est de La Matanie.

L'Institut de la statistique du Québec présente quand même un scénario plutôt sombre d'ici 2041, en supposant que la MRC de La Matanie connaîtra l'une des plus fortes décroissances de sa population avec -15,3 %.

Heureusement, des statistiques plus récentes tendent à démontrer un effet postpandémie, favorable à la région. Selon les données de 2022, la population serait plutôt légèrement en hausse avec un solde migratoire positif. En 2022, l'âge médian en Matanie est de 53,77 ans.

La valeur foncière moyenne des résidences unifamiliales a bondi dans la MRC, passant de 137 139 \$ en 2022 à 155 924 \$ en 2023.

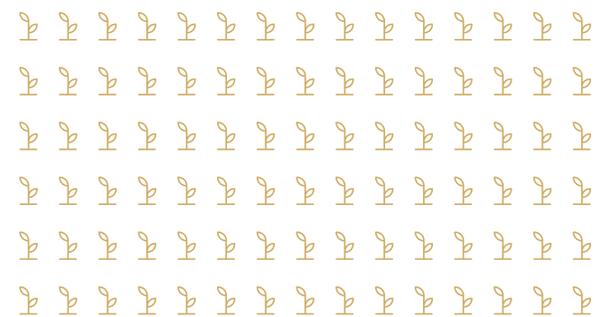


La baisse de la population et l'augmentation de l'âge médian seront des enjeux importants pour le développement futur de la région.

Le tableau suivant présente les principales données socio-économiques de la région.

Tableau 3 : Résumé des principales données socio-économiques de la MRC de La Matanie, 2020-2022

Population totale (2022)	21 086 hab.
0-19 ans (2022)	16,2 %
20-64 ans (2022)	52,1 %
65 ans et plus (2022)	31,8 %
Solde migratoire interrégional (2021-2022)	319 hab.
Travailleurs de 25-64 ans (2021)	6 857
Taux de travailleurs de 25-64 ans (2021)	68,3 %
Revenu d'emploi médian des 25-64 ans (2021)	43 023 \$
Taux de faible revenu des familles (2020)	5,3 %
Revenu disponible par habitant (2021)	30 649 \$
Valeur foncière moyenne des résidences unifamiliales (2022)	137 139 \$
Valeur totale des permis de bâtir (2022)	17 995 k\$




L'âge médian des propriétaires agricoles en Matanie est de 56 ans.

Source : Institut de la statistique du Québec

1.2.2 Vitalité économique

L'indice de vitalité économique est un indicateur du dynamisme du territoire.

La valeur négative nous indique que la MRC de La Matanie accuse un retard en matière de vitalité économique par rapport à la majorité des MRC québécoises. Les municipalités de La Matanie ne se distinguent pas et présentent toutes un indice négatif à l'exception de Sainte-Paule dont le dynamisme est directement relié à l'occupation du lac du Portage.

Tableau 4 : Indice de vitalité économique des municipalités de la MRC de La Matanie 2020

Nom de la municipalité	Indice de vitalité économique
Les Méchins	-18,29940
Saint-Jean-de-Cherbourg	-11,10057
Grosses-Roches	-16,77561
Sainte-Félicité	-8,17301
Saint-Adelme	-9,31709
Saint-René-de-Matane	-10,37316
Sainte-Paule	3,84721
Matane	-3,71099
Saint-Léandre	-10,97034
Saint-Ulric	-2,81780
Baie-des-Sables	-8,01409

Source : Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation

La situation de la vitalité économique est particulièrement inquiétante à l'est et au sud du territoire de La Matanie. La Matanie connaît un vieillissement accéléré et un déclin de sa population.

Dans ces secteurs, la disparition des fermes et le reboisement sont les principales sources de préoccupations pour l'avenir de l'agriculture locale.

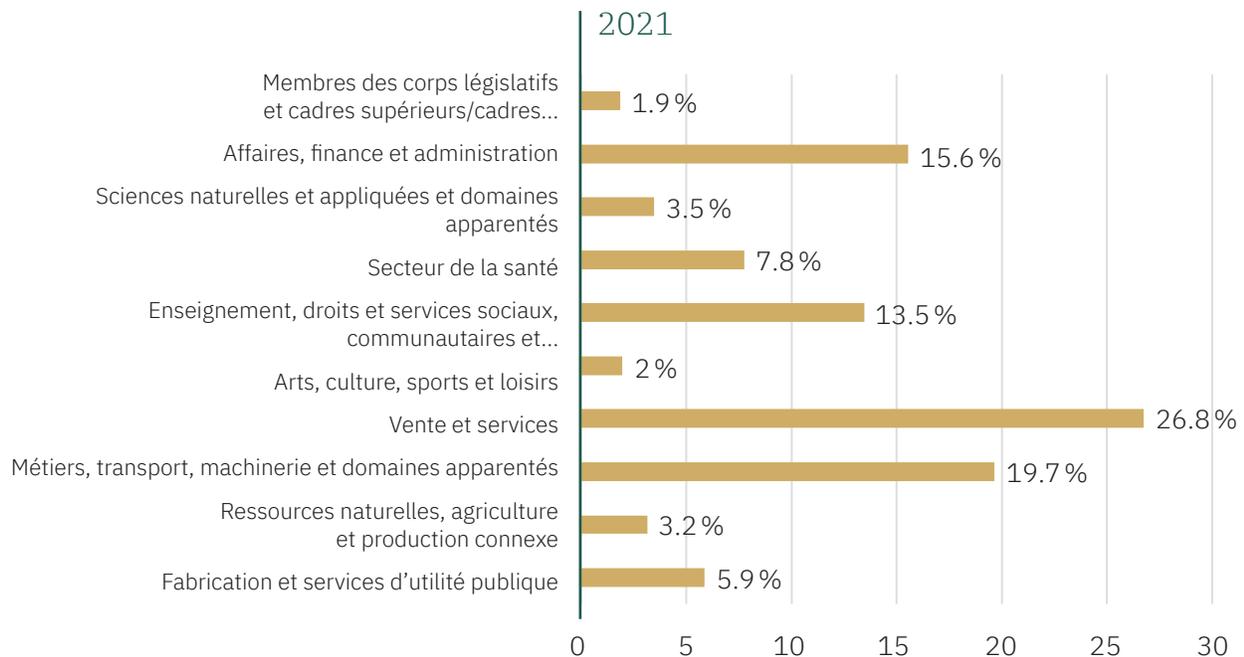


Ces données montrent la nécessité de stimuler l'occupation dynamique du territoire, notamment par l'agrotourisme et les productions de niches, avec certaines petites municipalités, principalement à l'est, qui verront leur population chuter de plus de 30 %.

1.2.3 Secteurs d'activités et revenus

En 2021, les principaux secteurs d'activités dans la MRC de La Matanie sont la vente et les services, les métiers divers, le transport, la machinerie et les domaines apparentés.

Figure 7 : Répartition de la population active occupée âgée de 15 ans et plus selon la grande catégorie des professions dans la MRC de La Matanie



Si l'on observe la répartition de la population active âgée de 15 ans et plus en fonction des secteurs de l'industrie, on constate une forte diminution des travailleurs dans le secteur de l'agriculture, de la foresterie, de la pêche et de la chasse. Le nombre de travailleurs est passé de 400 en 2016 à 250 en 2021. Au Bas-Saint-Laurent, en 2021, l'agriculture et la transformation alimentaire représentaient 59 % du PIB régional, 31 % des emplois et plus de 86 % des investissements effectués dans la région.

L'économie de La Matanie est basée principalement sur le secteur tertiaire en partie à cause du tourisme, avantagée par la présence du traversier et la route 132 (circuit touristique de la Gaspésie). Le tourisme est une source importante d'emplois dont plusieurs sont saisonniers. Dans le centre-sud du territoire, on y retrouve les activités de villégiature telles que la chasse à l'orignal et la pêche au saumon dans la rivière Matane.



Le secteur des ressources naturelles, de l'agriculture et de la production connexe arrive en 8^e position sur 10, en occupant 3,2 % de la population active de 15 ans et plus.

Le secteur industriel joue, quant à lui, un rôle structurant et englobe les industries de la transformation des produits forestiers (bois, pâtes et papiers), de la construction navale, du béton et de la transformation alimentaire.

1.2.4 Habitudes de consommation

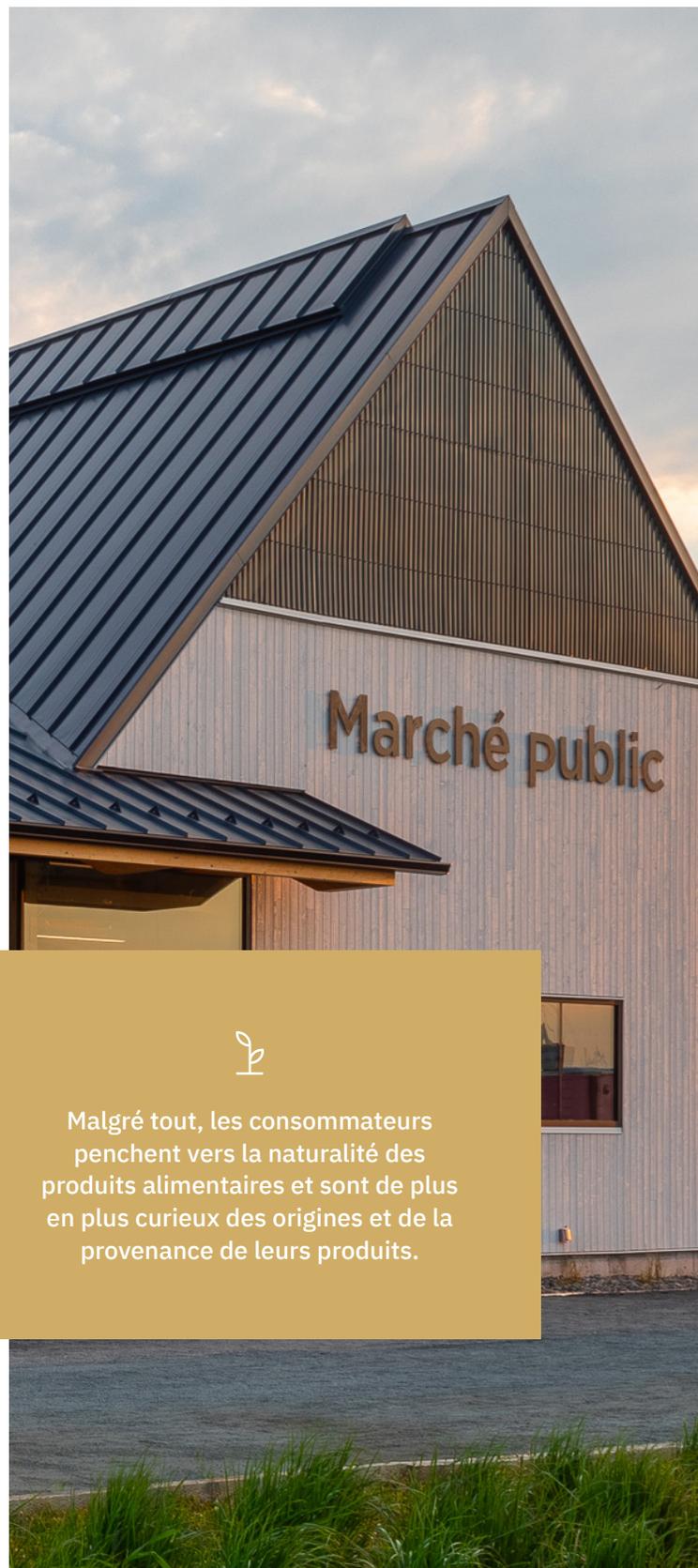
La population vieillissante de La Matanie est en grande partie responsable des habitudes de consommation et de gestion. Il est difficile de changer des habitudes depuis longtemps établies. En 2020, la proportion de gens âgés de 65 ans et plus représentait 30 % de la population totale. Depuis, cette proportion augmente de 1 % tous les ans. Le CISSS du Bas-Saint-Laurent prévoit qu'en 2036, le groupe le plus important en Matanie sera celui des gens âgés entre 70 à 79 ans. L'arrivée d'immigrants, avec leurs habitudes alimentaires différentes, pourrait contribuer à diversifier l'offre et la demande.

La MRC de La Matanie fait partie des MRC du Bas-Saint-Laurent qui envoient à l'enfouissement la plus forte proportion de matières résiduelles par habitant (600 kg/an). Ceci est principalement dû aux habitudes de consommation marquées par le suremballage, l'utilisation de produits jetables, la soif collective de nouveautés et la stagnation des projets de recyclage. En 2023, La Matanie a ajouté le bac brun afin de satisfaire aux exigences de la Stratégie de valorisation de la matière organique établie par le Gouvernement québécois en 2020. Cette stratégie vise à instaurer la gestion de la matière organique sur 100 % du territoire municipal en 2025.

Diverses initiatives pour contrer le gaspillage alimentaire, comme les frigos communautaires, ont aussi vu le jour. Malheureusement, l'intérêt pour ces initiatives n'est pas très populaire auprès des personnes âgées qui représentent une bonne partie de la population.

Compte tenu de l'augmentation du coût du panier d'épicerie, les consommateurs priorisent les économies à l'achat local. On recherche souvent l'aspect pratique et facile du côté alimentaire pour la préparation des repas (prêt-à-manger).

La popularité du marché public et des points de vente à la ferme est variable, elle témoigne néanmoins d'un changement lent mais constant dans les habitudes du consommateur. Le développement de l'agriculture urbaine et les jardins communautaires sont aussi des signes du rapprochement entre les milieux urbain et agricole.



Malgré tout, les consommateurs penchent vers la naturalité des produits alimentaires et sont de plus en plus curieux des origines et de la provenance de leurs produits.

1.3

Affectations du territoire

1.3.1 Typologie selon la stratégie de développement de l'agriculture

Un schéma d'aménagement doit, à l'égard du territoire de la MRC, déterminer les affectations du sol que la MRC estime appropriées pour assurer, dans la zone agricole, la compatibilité des normes d'aménagement et d'urbanisme avec l'objectif de favoriser l'utilisation prioritaire du sol à des fins d'activités agricoles et, dans ce cadre, la coexistence harmonieuse des utilisations agricoles et non agricoles.

Le schéma d'aménagement et de développement de la MRC de La Matanie décrit dix grandes affectations sur son territoire qui tracent le portrait de la vocation actuelle ou encore celle désirée pour le futur.



Tableau 5 : Définitions des grandes affectations du territoire de La Matanie

Grandes affectations	Définition
Affectation urbaine	Noyaux urbains traditionnels et développements urbains caractérisés par la présence de concentration d'activités urbaines le long de certains chemins publics.
Affectation industrielle	Milieux, parcs industriels, regroupement des secteurs de la fabrication et de la construction.
Affectation maritime	Ports de Matane et Les Méchins, lieux d'importance sur le plan du transport maritime et à l'égard des activités industrielles.
Affectation récréative	Certains lieux publics reconnus pour leur caractère régional occupant une superficie importante et servant de support à des activités récréatives (terrain du Club de Golf de Matane, Camping de la rivière Matane, Station de ski Mont-Castor); /regroupe aussi certains lacs possédant un potentiel pour le développement de la villégiature.
Affectation agricole dynamique	Milieux favorables à l'essor de l'agriculture, à la dominance de l'agriculture sur les autres activités et à l'utilisation du sol particulièrement homogène; /vaste superficie qui peut couvrir des usages non agricoles; /sols à bon potentiel agricole; /très faible densité d'occupation du sol; /absence de terres en friche, bâtiments entretenus et terres en production; /taux de réinvestissement et revenus tirés de l'agriculture relativement élevés; /bonne valeur foncière des exploitations agricoles.
Affectation agricole viable	Milieux où les activités agricoles sont extensives et où il y a une trace du recul de l'agriculture; /diminution du capital agricole, faiblesse des investissements et des recettes, bâtiments abandonnés, clôtures écrasées, progression des friches; /alternance du couvert forestier et des terres cultivées; /existence d'activités d'exploitation de ressources naturelles.

<p>Affectation agricole déstructurée</p>	<p>Milieux ou Îlots qui visent principalement à circonscrire le développement des usages résidentiels aux endroits où ils sont déjà bien implantés et où l'agriculture est sans possibilité de développement à long terme.</p>
<p>Affectation agroforestière</p>	<p>Milieux où l'agriculture est peu présente et où la forêt domine le paysage ; /absence souvent de déserte routière sur une base annuelle et absence de services publics ; /la MRC accorde la priorité au maintien des activités agricoles existantes, au développement de l'acériculture et à la mise en valeur des ressources forestières.</p>
<p>Affectation forestière</p>	<p>Milieux forestiers privés, les blocs des TPI et les grands territoires publics d'anciennes municipalités ; /milieux tournés vers la production de matière ligneuse et l'exploitation des autres ressources du milieu forestier ; / possède un certain potentiel de mise en valeur sur les plans fauniques et récréotouristiques ; favorise une utilisation polyvalente des terres et des ressources.</p>
<p>Affectation conservation</p>	<p>Milieux répartis en 2 types de secteurs où le niveau de protection varie de modéré à élevé.</p>

Source : Schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de La Matanie

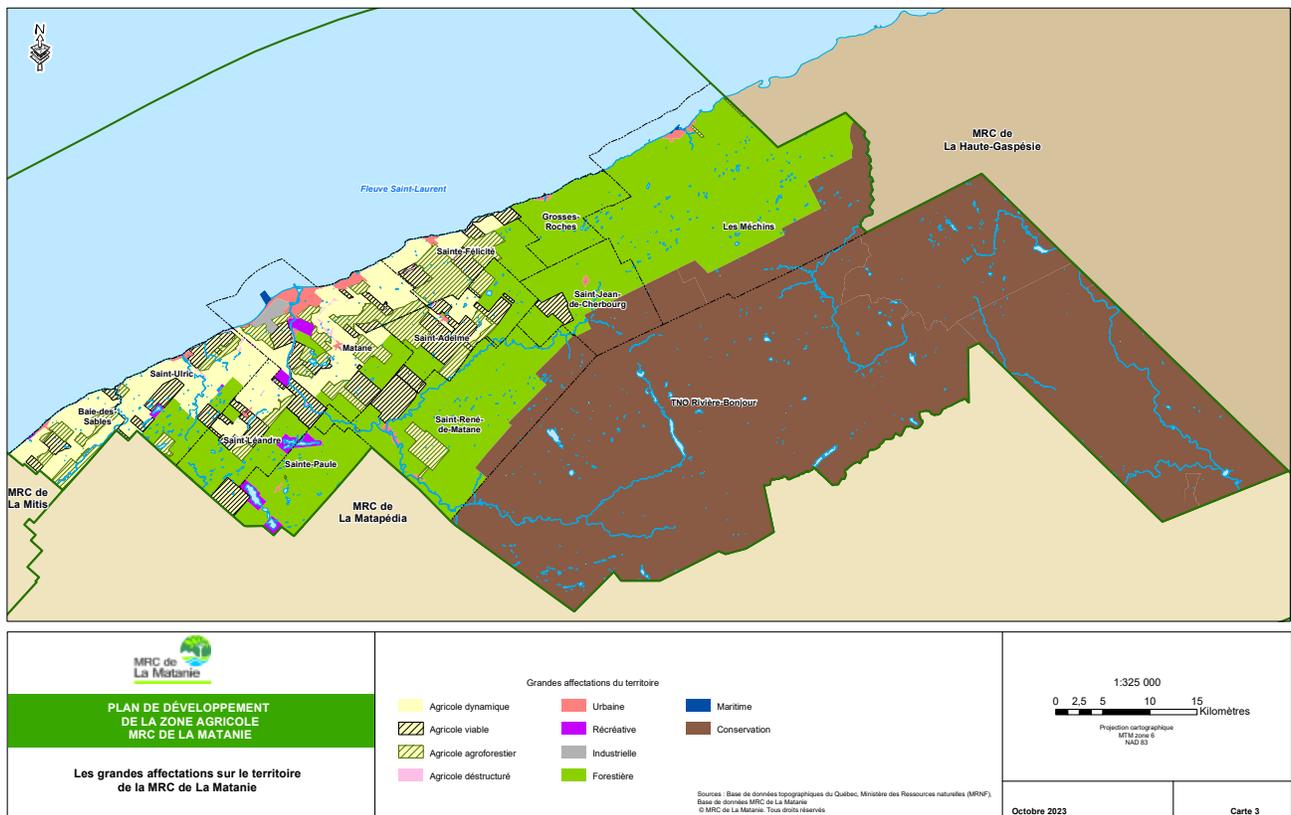


Figure 8 : Les grandes affectations sur le territoire de la MRC de La Matanie



La zone agricole permanente de la MRC de La Matanie occupe 16 % du territoire. La révision des limites de cette zone s’est déroulée entre 1987 et 1992 pour chacune des MRC ou des communautés du Québec. Les superficies incluses et exclues sont répertoriées depuis l’entrée en vigueur du décret de la zone agricole. Certaines activités non agricoles ont aussi reçu des autorisations au fil du temps. Il s’agit principalement d’autorisations pour les activités suivantes: récréotourisme, agrotourisme, sablière, gravière, carrière, tourbière, usage résidentiel et développement de parcs éoliens.



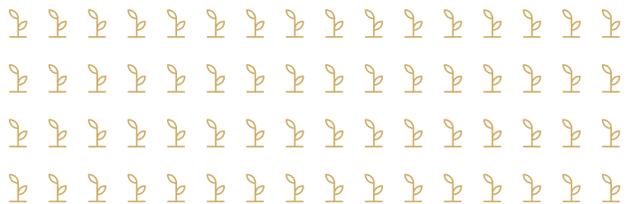
Depuis la révision des limites de la zone agricole qui s’est déroulée entre 1987 et 1992, pour La Matanie ce sont 520 ha de terres qui ont été inclus et 200 ha qui ont été exclus.

Tableau 6 : Décisions rendues (LPTAA et LATANR)

Modifications des limites de la zone agricole (ha et % accordé selon les demandes)							
	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023
Exclusion	0	0	0	12,3 (98,8 %)	0	0	0
Inclusion	0	0	0	42,8 (100,0 %)	0	0	0

Source : Extrait des cartes interactives du Québec - Vue d’ensemble de la zone agricole de 2016 à 2023

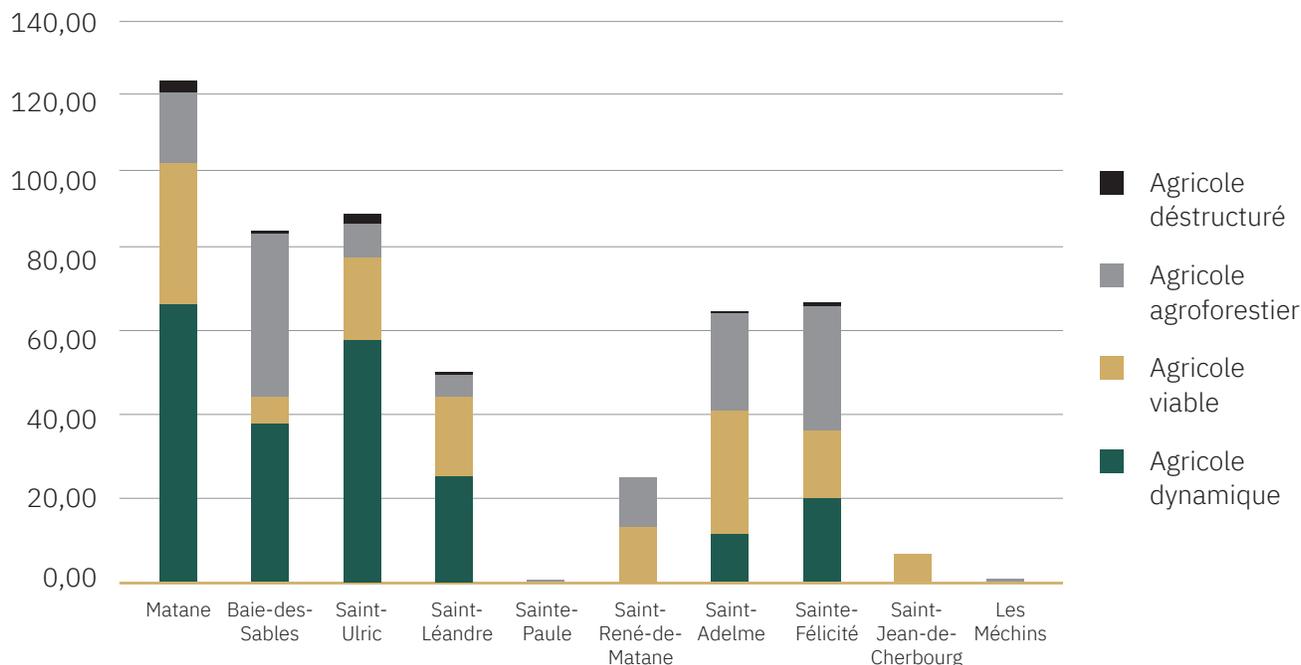
Les espaces ayant une affectation agricole regroupent les terres dont l’usage dominant permet l’agriculture. Certaines municipalités sont dépourvues ou presque de ce type d’affectations. La proportion de terres sous couvert forestier est en augmentation à l’intérieur des affectations agricoles viables, agroforestières et forestière. Cette tendance est en partie liée à la décroissance du nombre d’entreprises agricoles. Il est à noter aussi que des espaces permettant l’expansion du parc industriel sont prévus à l’intérieur de l’affectation agricole (63 ha) et sont identifiés au schéma d’aménagement.



La grande majorité des municipalités de la MRC possèdent des territoires dont l’affectation est forestière. Dans le cadre de la revitalisation de notre région, l’adaptation d’une forme d’agrosylviculture, le développement de l’acériculture ou la culture des sapins de Noël pourraient être des solutions à envisager dans les municipalités à forte affectation forestière ou agroforestière. L’agrosylviculture regroupe l’ensemble des méthodes et des pratiques d’une agriculture sous couvert forestier.



Les milieux les plus favorables au développement de l’agriculture en Matanie se situent principalement au nord-ouest de la MRC, dans les municipalités les plus agricoles comme Baie-des-Sables, Saint-Ulric et Saint-Léandre.

Figure 9 : Affectations de type agricole en Matanie

Le territoire de la MRC de La Matanie est aussi parsemé d'îlots à affectation agricole déstructurée. La présence de ces îlots ouvre la porte au développement résidentiel pour dynamiser les milieux agricoles en encourageant l'occupation du territoire. Toutefois, ce développement ne doit pas se faire au détriment de la pratique de l'agriculture conventionnelle.

Dans la zone agricole permanente de La Matanie, le dépôt d'une demande à portée collective par la MRC, en juin 2009 (décision numéro 363 649), a rendu la construction résidentielle possible sur environ 200 terrains. Depuis dix ans, celle-ci a permis l'ajout de 31 résidences dans la zone agricole permanente. Dans une proportion d'environ 80 %, ces constructions ont été réalisées à Matane (14) et Saint-Ulric (11), à l'intérieur d'îlots déstructurés le long ou à proximité des principaux axes de circulation, dont la route 132. Sur un total de 42 îlots déstructurés, une demi-douzaine d'entre eux ont accaparé l'essentiel du développement résidentiel.



1.3.2 Les milieux humides

Les milieux humides occupent une partie importante de la superficie de La Matanie, soit 10,19%. Ils sont définis principalement par trois éléments clés : l'hydrologie, la végétation et le sol. Les principaux milieux humides que l'on retrouve sur le territoire de La Matanie sont l'eau peu profonde (étangs), les marais, les prairies humides, les marécages et les tourbières. 25% des milieux humides sont en terres privées et 75% en terres publiques.

En observant la répartition sur le territoire de La Matanie, de façon générale, les milieux humides sont localisés en milieux boisés et n'empiètent pas sur des parcelles en culture, mais sont tout de même à proximité.

Toutefois, une forte proportion des milieux humides de La Matanie se situe vers le nord-ouest du territoire, soit dans les municipalités à concentration agricole importante telles que Baie des-Sables, Saint-Ulric et Saint-Léandre.

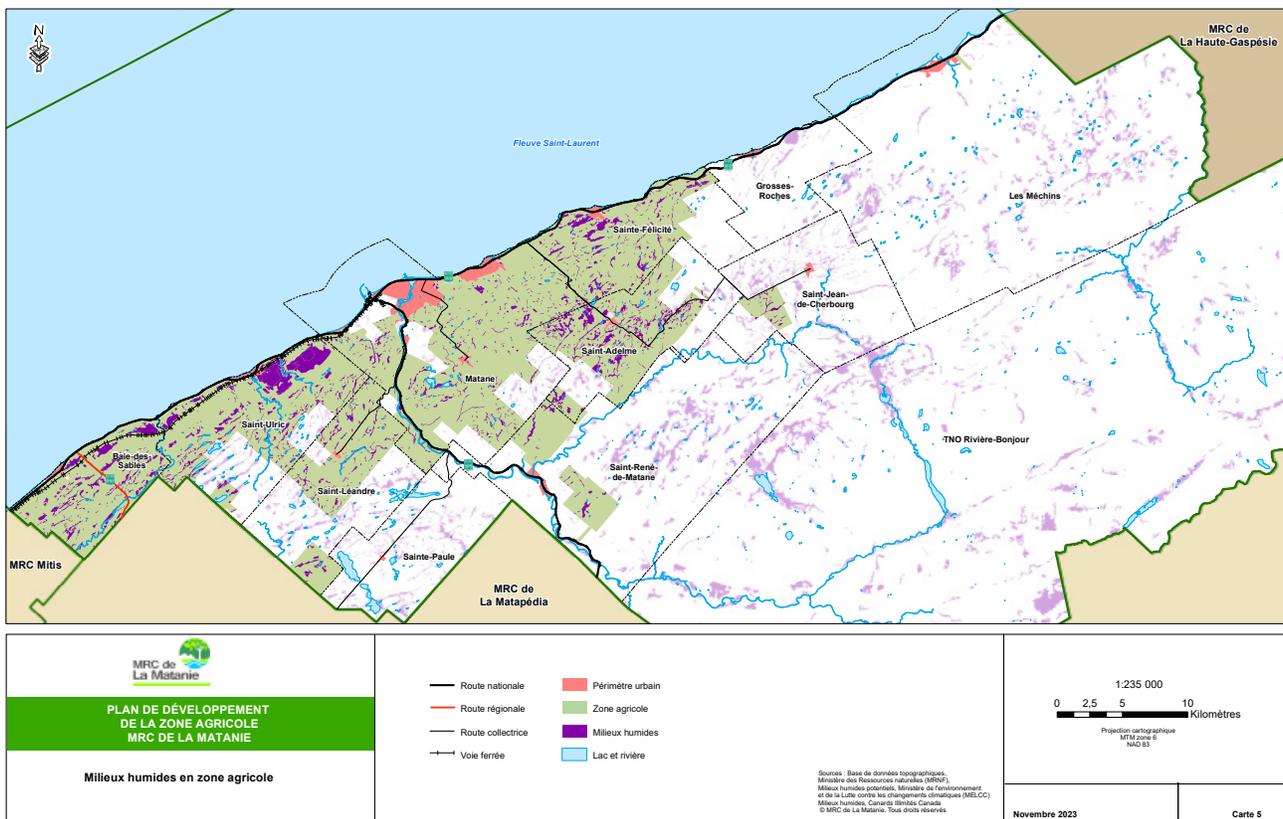


Figure 10 : Emplacement des milieux humides dans la zone agricole de la MRC de La Matanie

Les milieux humides et hydriques (MHH) participent à la régulation des systèmes naturels, à l'activité économique régionale ainsi qu'à la conservation du patrimoine culturel. La conservation et l'amélioration de la biodiversité dans les milieux agricoles constituent une occasion de contribuer à la protection des milieux naturels, humides et hydriques qui, par leur structure et leur fonction, rendent de multiples services écologiques. Les tourbières exploitées, depuis

bien avant 1940, dans la municipalité de Saint-Ulric, sont un exemple d'un usage de milieux humides à des fins horticoles.

Le Plan régional des milieux humides et hydriques de la MRC de La Matanie visant à intégrer la conservation et l'aménagement de ces milieux, qui rejoint le développement des terres agricoles, a pris effet le 1er juin 2024. Il faudra trouver des moyens de concier

lier les usages agricoles, les potentiels agricoles et la conservation des MHH.

Le manque de connaissances sur l'état actuel du réseau hydrique en zone agricole, empêche de connaître l'état réel de détérioration des cours d'eau et l'identification des problèmes potentiels de sédimentation qui sont en lien avec le milieu agricole. Malgré l'existence d'une réglementation sur le respect des rives, certaines pratiques agricoles ne sont pas optimales pour préserver les milieux hydriques.

Bien que l'état du réseau hydrique soit méconnu en Matanie, il est certain que le territoire recèle un nombre important de cours d'eau dont les six principales rivières sont les rivières Matane, Blanche, Tartigou, Matapédia, Cap-Chat et Cascapédia. Les 3 premières sont en territoires agricoles dynamiques et sont plus à risques de détérioration. Les changements climatiques risquent aussi d'en augmenter les débits et de favoriser l'érosion des berges.



Avec les changements climatiques, l'augmentation des précipitations et la pression sur l'environnement hydrique, il devient impératif de caractériser les rives et le retour du lit d'écoulement des cours d'eau.

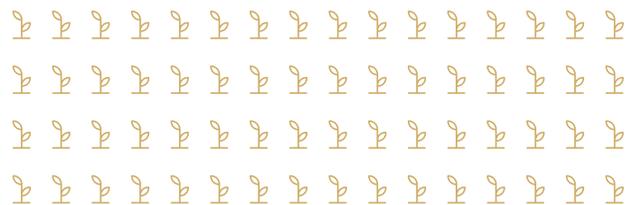


Tableau 7 : Principales rivières de La Matanie en zone agricole

Nom de la rivière	Longueur (km)	Débit moy/an (m ³ /sec)	Superficie du bassin versant (km ²)
Matane	101	39,5	1 677
Blanche	38	5,2	226
Tartigou	47	nd	242
Matapédia	120	57,2	3 790
Cap-Chat	58	19,5	739
Cascapédia	114	215,97	3 141

Sources : PRMHH de la MRC de La Matanie





1.3.3 Les carrières et sablières

On retrouve 36 sites faisant l'objet d'un certificat d'autorisation du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP), sur le territoire de la MRC de La Matanie, soit 13 carrières et 23 sablières. D'autres sites non répertoriés sont également présents sur le territoire, ayant des droits acquis ou étant exploités à des fins publiques. Ces sites sont principalement situés sur des terres habitées et des lots privés.

L'exploitation de sablières en Matanie est un enjeu important dans la région pour le secteur industriel. De nombreux emplois y sont reliés puisque Matane est considéré comme le pôle industriel régional. Ces sites contenant du matériel de qualité élevée se retrouvent souvent dans des zones d'affectation agricole, l'exemple du Banc Durette exploité par Béton provincial en est un bon exemple. Afin de solidifier l'économie de la région, retenir la population et freiner son exode, il y aurait avantage à développer un meilleur partenariat dans le partage de la zone agricole. L'exploitation de sablières demande de petites superficies à la fois, jugées par la CPTAQ comme étant susceptibles de devenir sous-utilisées en agriculture.

De plus, puisque la CPTAQ exige la remise en culture des superficies, l'usage d'une sablière sur un nombre d'années restreint s'apparente à une durée de jachère ou d'exploitation fourragère. Puisqu'il y a une grande disponibilité de terres en zone agricole matanaise et que peu d'élevages d'animaux sont présents sur le territoire nécessitant de grandes superficies à la fois, il y aurait avantage à favoriser le développement des carrières-sablières en collaboration avec les activités agricoles et l'agroforesterie pour le bien de l'économie locale, en veillant à ne pas déstructurer la zone.



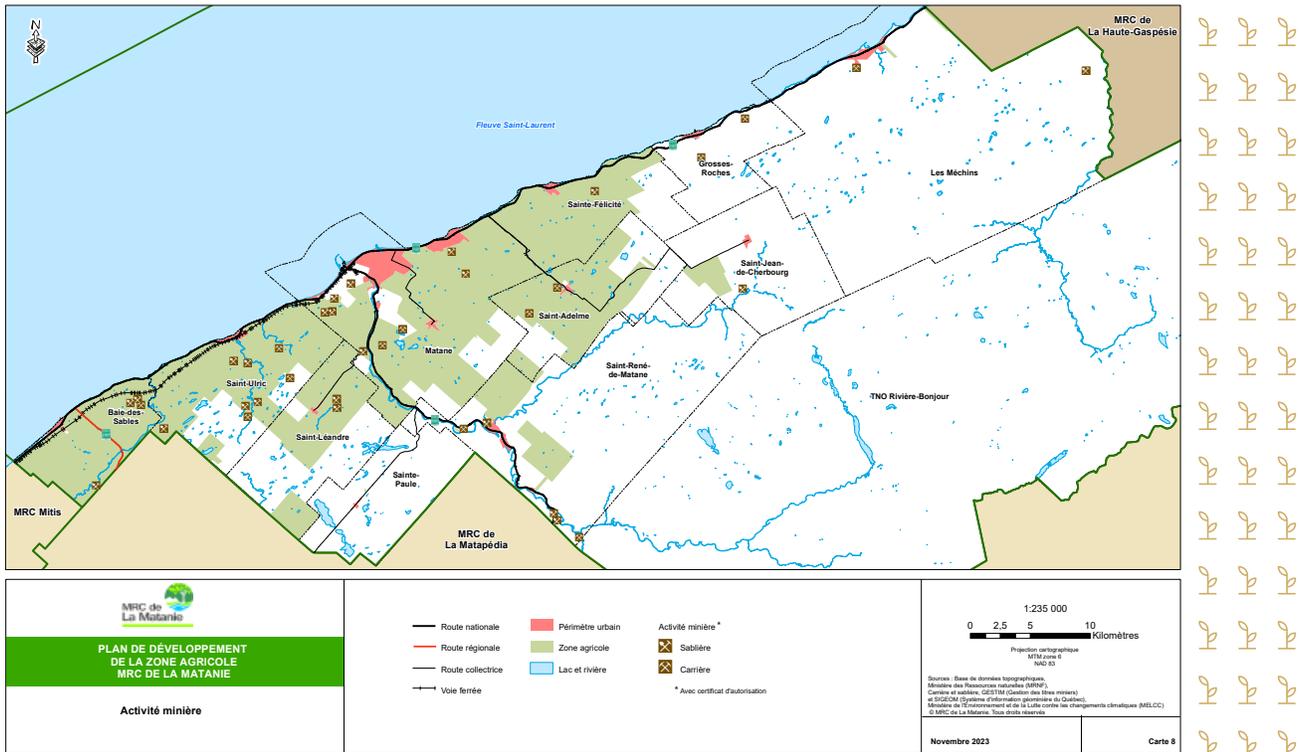


Figure 11 : Emplacement des carrières et sablières en Matanie

1.3.4 Les terres agricoles dévalorisées (TAD)

Les terres en friche sont présentes dans l'ensemble de la MRC de La Matanie, bien qu'elles soient plus nombreuses sur le territoire des municipalités de Sainte-Félicité et Saint-Adelme.

En 2019, 531 ha de TAD ont été caractérisés en Matanie dans le but de mettre à jour les données étudiées en 2014. En Matanie, la superficie moyenne d'une TAD a légèrement diminué en passant de 5,2 à 4,1 ha.

Depuis quelques années déjà, on constate une diminution des superficies en culture dans la région de La Matanie due à l'abandon d'entreprises agricoles. Ces superficies sont susceptibles d'être de nouvelles terres agricoles dévalorisées ou d'être utilisées pour des fins autres que l'agriculture. D'une autre perspective, le portrait agroalimentaire du Bas-Saint-Laurent tend à démontrer que la superficie moyenne par entreprise agricole a légèrement augmenté. Cette consolidation des terres cultivées par entreprise peut s'être en partie réalisée par la remise en culture de TAD dans les secteurs agricoles plus dynamiques.

L'intérêt pour les TAD relève de l'augmentation des initiatives de développement en productions végétales. La région se caractérise par un secteur agricole végétal qui veut se diversifier, innover, développer de nouvelles cultures émergentes et s'adapter aux changements climatiques. Les TAD ne sont pas toutes propices à ces nouvelles opportunités mais peuvent aussi servir de solution de rechange pour la culture de fourrage et de pâturage pour les animaux.

La friche agricole est caractérisée par un état évolutif instable. En théorie, l'évolution n'est jamais irréversible mais les considérations économiques contraignent souvent le retour à l'état d'agriculture.

Bien qu'à l'échelle du Bas-St-Laurent on observe une dégradation des TAD, en Matanie, plus de la moitié (58 %) des superficies de TAD présentent un couvert végétal de type herbacé bas. Dans le but de qualifier les TAD en fonction de leur potentiel de remise en production, les résultats ont été divisés en 6 classes qui vont du potentiel très élevé (classe 1) à potentiel insuffisant (classe 6).

Tableau 8 : Répartition des superficies de TAD selon la classe de potentiel de remise en culture dans la MRC de La Matanie

MRC	Classe de potentiel													
	1		2		3		4		5		6		Organique	
	Ha	%	Ha	%	Ha	%	Ha	%	Ha	%	Ha	%	Ha	%
La Matanie	61,0	11	73,5	14	272,8	51	42,9	8	2,1	0	51,1	10	27,5	5

Source : MRC de La Matanie

Stade d'évolution

En Matanie, 25 % des TAD ont un potentiel très élevé à élevé et 51 %, un potentiel moyen. Si la proportion des terres agricoles dévalorisées est assez stable (2,4 % des terres cultivées), la proportion des friches arbustives a plus que doublé. Les efforts de remise en culture de ce type de friches deviennent beaucoup plus importants et onéreux.

Ces TAD pourraient jouer un rôle important dans la protection des milieux humides de la région. Considérant la capacité du couvert végétal à prévenir l'érosion et à retenir les sols, il serait avantageux de maintenir certaines TAD à proximité des cours d'eau. Les terres en friche sont aussi des milieux riches de toutes sortes d'espèces de la flore et de la faune, ce qui aide à maintenir la biodiversité dans la région.

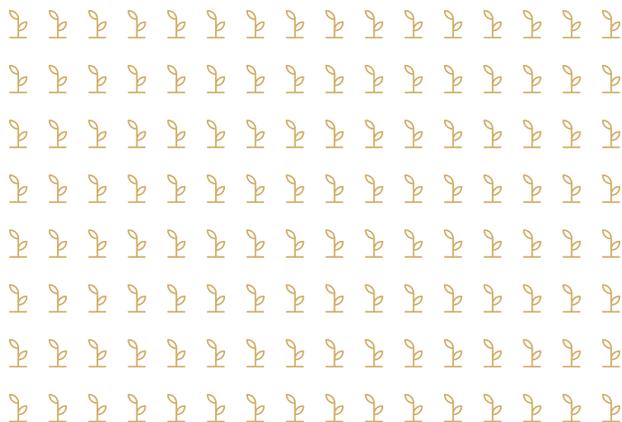


Il serait possible, moyennant un investissement raisonnable, de remettre en culture plus de 75 % des TAD en Matanie.

1.3.5 Les forêts privées et publiques

De façon générale sur le territoire, on dénote une progression de la forêt au sein de la MRC de La Matanie. Les milieux boisés occupent 90 % de sa superficie et sont fréquentés pour le loisir, la chasse ou le travail.

Environ 32 % de la superficie terrestre forestière de la MRC de La Matanie est en propriété privée et 68 % en propriété publique. Les municipalités dévitalisées du territoire sont essentiellement constituées de superficies forestières privées ou publiques. Il existe très peu d'usines de première transformation et les terres agricoles sont peu présentes au sein de ces communautés. La vitalité économique est donc étroitement liée aux activités et programmes financiers de mise en valeur de l'exploitation des ressources du milieu forestier.

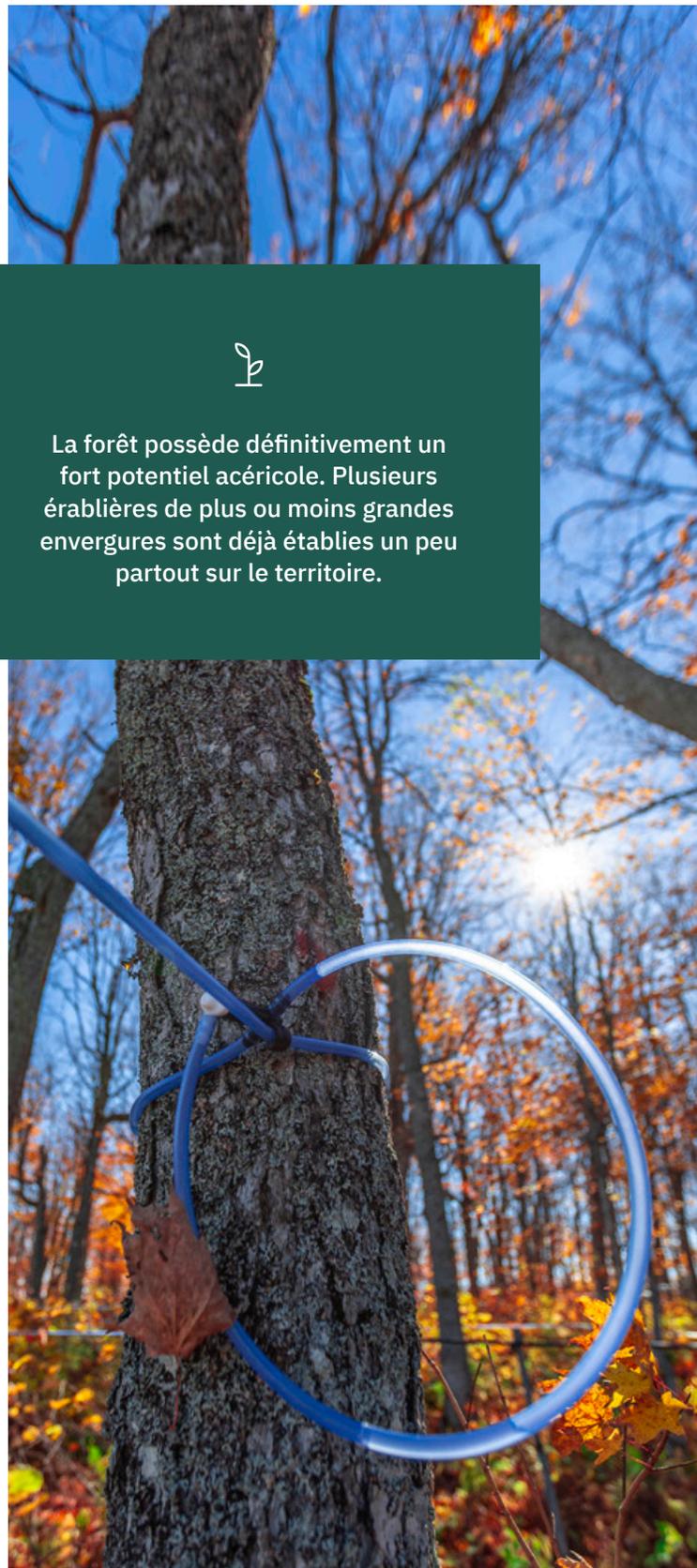


Sur le territoire forestier de La Matanie, deux entités principales accompagnent les producteurs. L'Agence régionale de mise en valeur des forêts privées du Bas-Saint-Laurent, un organisme à but non lucratif, dont l'objectif principal est d'orienter et développer la mise en valeur des forêts privées de son territoire dans une perspective de développement durable. L'agence agit en partenariat avec les différents ministères, le monde municipal, les associations de propriétaires de boisés privés et les titulaires de permis d'exploitation d'usines de transformation du bois. La Société d'exploitation des ressources des Monts inc., quant à elle, œuvre en territoire privé et sur les lots intramunicipaux, contribue à l'aménagement des forêts de l'État et de la réserve faunique de Matane. La société compte environ 700 membres-actionnaires qui représentent 50 % des boisés privés de la MRC. L'agence et la société sont des partenaires de choix pour le développement d'opportunités en foresterie et agroforesterie en Matanie.

Dans les dernières années, la forêt de La Matanie a été particulièrement touchée par l'invasion de la tordeuse des bourgeons de l'épinette. Plusieurs hectares en zone agricole, en forêt ou en friche ont dû être reboisés pour revitaliser le territoire forestier. Selon l'Agence régionale de mise en valeur des forêts privées du Bas-Saint-Laurent, les MRC de La Matanie, de La Matapédia et de Rimouski-Neigette possèdent la proportion de peuplements forestiers vulnérables à extrêmement vulnérables la plus élevée.

Enfin, entre 2014 et 2019, le reboisement a concerné 133 ha dans la zone agricole permanente de La Matanie. Dans les 5 dernières années, une faible superficie de terres agricoles anciennement cultivées a été reboisée. Le reboisement en zone agricole a été particulièrement intense, dans des secteurs agricoles forestiers non cultivés, à cause des dommages causés par la tordeuse des bourgeons de l'épinette.

La MRC assume aussi la gestion acéricole des terres publiques intermunicipales (TPI) qui offrent des opportunités de démarrage dans le domaine. 18 érablières étaient établies sur les TPI en 2023 et la majorité était en production artisanale.



La forêt possède définitivement un fort potentiel acéricole. Plusieurs érablières de plus ou moins grandes envergures sont déjà établies un peu partout sur le territoire.

1.3.6 Les parcs éoliens

Les éoliennes font partie du paysage de La Matanie depuis la fin des années 1990. Le Nordais fut le premier parc éolien à voir le jour en 1998-1999. Il compte 56 éoliennes installées principalement dans les municipalités de Saint-Ulric, Saint-Léandre et Matane. En 2006, 73 éoliennes ont été érigées sur le territoire de Baie-des-Sables et Métis-sur-Mer. Finalement, le Jardin d'Éole a vu le jour en 2009. Ce projet compte 85 éoliennes, plus de 60 contrats de location, et est réparti sur plus de 6 000 ha de terres privées, à Saint-Ulric, Saint-Léandre et Matane.

L'installation d'éoliennes est venue bouleverser non seulement le paysage mais aussi les terres agricoles en redessinant le portrait de plusieurs d'entre elles. Les entreprises ont tracé de nouveaux chemins d'accès et ont permis l'ajout de certaines superficies en culture en nivelant les terrains à proximité. Leur présence sur les terres agricoles représente un revenu supplémentaire pour certains agriculteurs. Cependant, comme elles ont une durée de vie approximative de 20 à 25 ans, il faudra valider l'impact du rééquipement ou du démantèlement éventuel des parcs dans un avenir assez rapproché, puisque déjà, en 2026, le parc de Baie-des-Sables devra être revu.



Photo 1 : Parc éolien Saint-Léandre

Source : MRC de La Matanie – Kim Bergeron

Portrait de l'activité agricole

2.1

L'occupation de la zone agricole

Le secteur de l'agriculture comprend les fermes, les vergers, les plantations, les serres et les pépinières dont l'activité principale est la culture agricole ainsi que les fermes et parcs d'engraissement dont les activités principales sont l'élevage, la production de produits d'origine agricole et l'engraissement d'animaux.

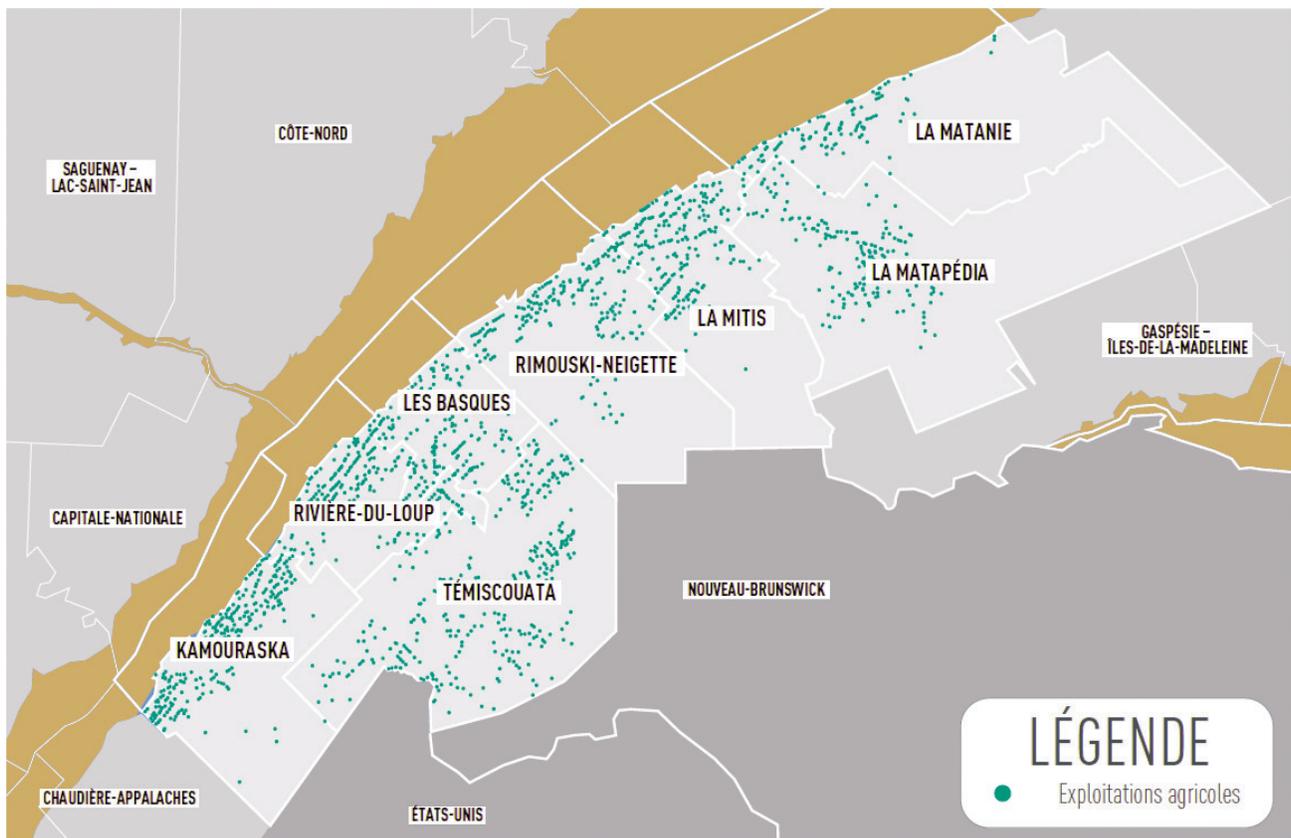


Figure 12: Occupation du territoire agricole au Bas-Saint-Laurent

Source : Profil régional de l'industrie bioalimentaire au Québec, estimations pour l'année 2021

La superficie de la zone agricole permanente est d'environ 52 000 ha dans La Matanie et est légèrement en hausse avec l'inclusion d'un secteur acéricole à Saint-René-de-Matane. Incluant des espaces forestiers, elle est cultivée dans une proportion de 37 %.

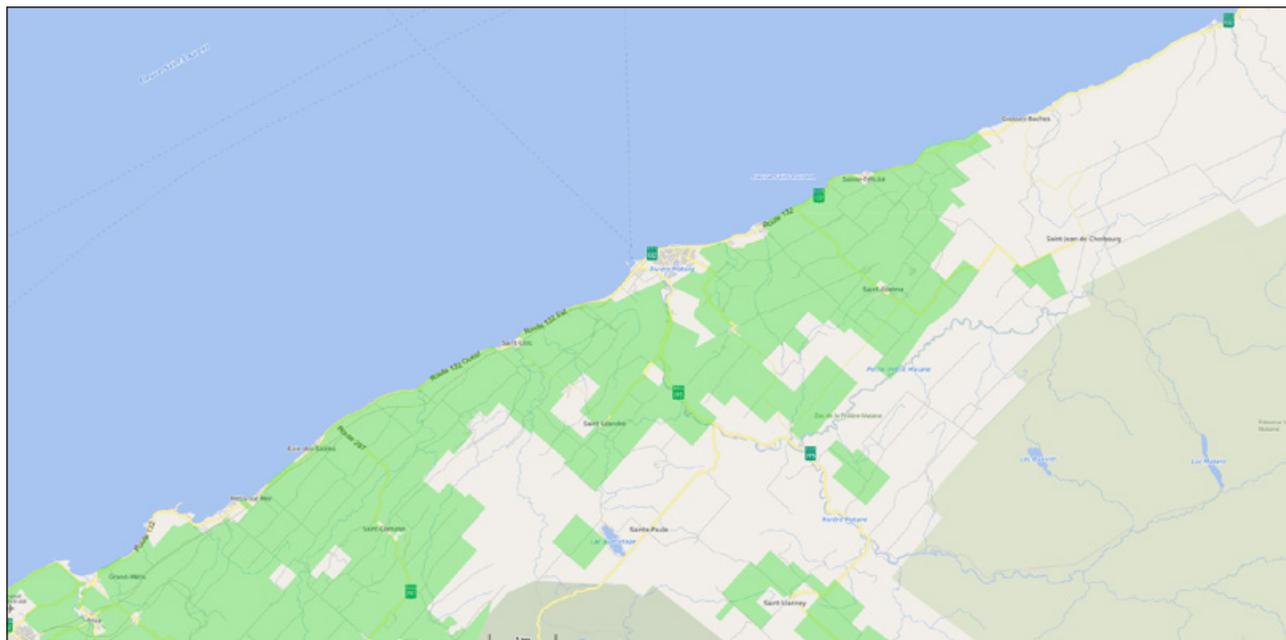
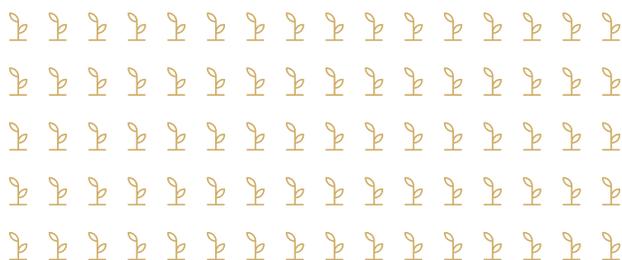


Figure 13 : Zonage agricole dans la MRC de La Matanie
 Source : Commission de la protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ)

Comme le montre la carte ci-dessus, l'activité agricole se concentre essentiellement dans le nord-ouest de la MRC de La Matanie, entre Baie-des-Sables et Sainte-Félicité. Elle forme une bande le long du fleuve Saint-Laurent d'une longueur de 85 km et d'une profondeur de 12 km qui se rétrécit vers l'est.

L'agriculture est d'une grande importance pour l'occupation du territoire et son dynamisme, notamment en milieu rural. Des entreprises agricoles florissantes permettent d'accroître l'attractivité du territoire, ce qui intéresse davantage les nouvelles familles à venir s'y installer.



2.2

Les caractéristiques générales des entreprises agricoles

Suivant la tendance québécoise, le nombre d'entreprises agricoles est en déclin dans La Matanie. En 2020, on y dénombrait environ 130 sites inactifs avec un bâtiment d'élevage et, depuis une vingtaine d'années, des portions importantes de la zone agricole permanente ont fait l'objet de reboisement, surtout au sud et à l'est du territoire. La tendance au reboisement a tout de même ralenti au cours des 5 dernières années. À partir des portraits réalisés par le MAPAQ et du recensement de l'agriculture de 2021 de Statistique Canada, on constate que le nombre d'entreprises agricoles est passé de 130 à 97 entre 2010 et 2022, soit une baisse de 25 %. On observe tout de même un essor de petites entreprises diversifiées dans des produits maraîchers et de niche qui se développent sur le territoire et qui pourraient faire remonter quelque peu le nombre d'entreprises agricoles.

Malgré une baisse considérable du nombre d'exploitations laitières dans les dernières années, celles-ci demeurent tout de même la production la plus importante en Matanie. La production bovine a aussi connu une baisse, possiblement attribuable à l'instabilité du prix des carcasses. L'augmentation du nombre d'entreprises fourragères s'explique principalement

par le fait que les exploitations cessant leur élevage conservent tout de même leur machinerie. Le fourrage peut alors être revendu à d'autres éleveurs.

La diminution de la production de céréales et d'oléagineux est aussi due à une baisse des prix sur les marchés et à l'augmentation des intrants nécessaires aux cultures (semences et engrais).



La baisse du nombre d'entreprises agricoles est principalement attribuable aux productions animales. De même, le vieillissement des propriétaires agricoles, dont l'âge médian du membre principal s'élève à 56 ans et l'absence de plan de relève a pu influencer la diminution du nombre d'entreprises en Matanie.

Tableau 9 : Nombre d'exploitations agricoles par production 2007-2022, MRC de La Matanie

Activité principale	2007	2010	2017	2022
Production laitière	47	41	33	25 ▼
Production bovine	43	39	30	17 ▼
Production ovine-caprine	14	10	7	7
Fourrages	5	7	7	19 ▲
Acériculture	5	6	6	11 ▲
Céréales, oléagineux, légumineuses et autres grains	8	8	5	5
Fruits et légumes	5	5	5	6 ▲
Horticulture ornementale et cultures abritées	8	4	ND	4 ▲
Autres productions	13	10	10	ND ▼
Nombre total	148	130	106	97

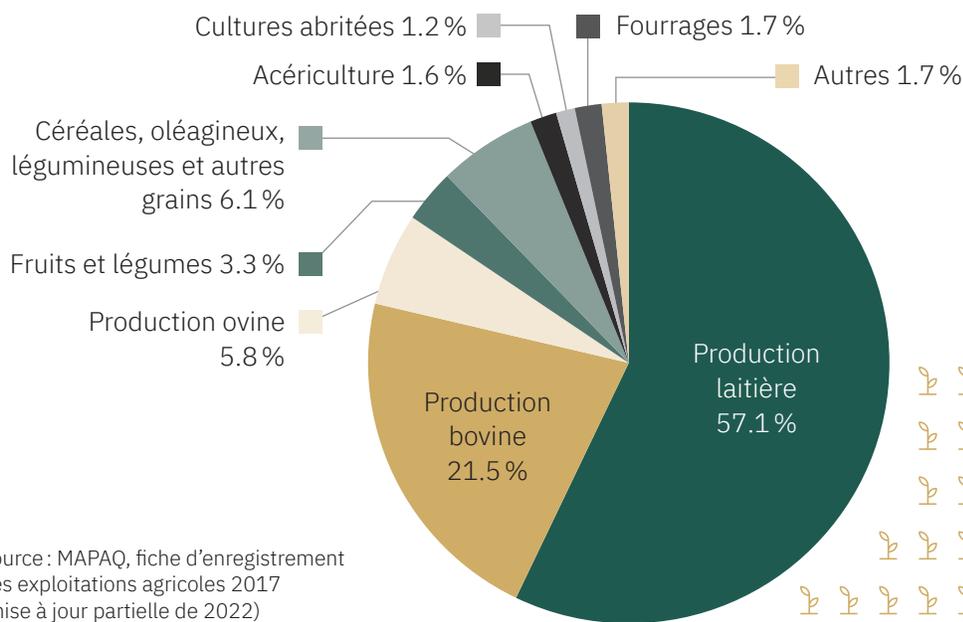
* autres productions : volaille, chevaux, équidés

Sources : Statistique Canada, recensement de l'agriculture 2021, MAPAQ, Fiches d'enregistrement des exploitations agricoles UPA, Registraire des entreprises du Québec



Selon les fiches d'enregistrement du MAPAQ de 2017 (mise à jour partielle, 2022), le revenu agricole brut de la MRC est demeuré relativement stable entre 2017 et 2022, quoique le revenu par entreprise ait légèrement diminué, passant de 222 k\$ à environ 216 k\$/entreprise. La répartition des revenus entre les différentes catégories de production demeure stable avec presque 80% des revenus provenant des élevages laitiers et de bovins de boucherie.

Figure 14 : Répartition des revenus bruts par secteur de production



Source : MAPAQ, fiche d'enregistrement des exploitations agricoles 2017 (mise à jour partielle de 2022)

Selon le recensement de l'agriculture de 2021, 47% des exploitations ont déclaré un revenu variant de 100 000\$ à 999 999\$. Tout près de 23% d'entre elles ont déclaré un revenu de moins de 25 000\$, alors que 2% des exploitations l'ont déclaré à plus de 2 000 000\$. Les sources de revenus peuvent varier au sein d'une même entreprise puisqu'elles peuvent avoir des productions diversifiées. Le sud-ouest de La Matanie recense plus de 80% des entreprises agricoles.

La MRC de La Matanie compte pour 4,4% des revenus agricoles du Bas-Saint-Laurent et représente 5% des exploitations agricoles bas-laurentiennes.

Les municipalités de Matane, Saint-Ulric, Saint-Léandre et Sainte-Paule représentent la plus grosse part de revenus de la MRC avec plus de 37% des revenus agricoles.



2.3

Les évaluations foncières agricoles

En novembre 2023, la MRC de La Matanie comptait 675 unités d'évaluation du secteur agricole, représentant 5 % de l'ensemble des unités d'évaluation du territoire. La valeur foncière imposable des terrains, bâtiments et immeubles du domaine de l'agriculture équivaut à 89 millions\$. Cela représente presque 5 % de la valeur foncière imposable totale dans la MRC.

Tableau 10 : Valeur foncière des unités d'évaluation agricoles, MRC de La Matanie (2023)

Municipalités	Nombre d'unités d'évaluation			Valeur foncière imposable		
	Agricole	Toutes catégories	% agri.	Agricole	Toutes catégories	% agri.
Matane	230	6 417	4 %	32 271 100	1 305 020 900	2 %
Baie-des-Sables	119	557	21 %	12 995 100	56 250 700	23 %
Saint-Ulric	97	1 181	8 %	17 492 300	136 737 900	13 %
Saint-Léandre	64	382	17 %	8 837 400	35 460 900	25 %
Sainte-Paule	12	339	4 %	1 024 800	36 376 100	3 %
Saint-René-de-Matane	28	885	3 %	2 839 400	73 968 000	4 %
Saint-Adelme	52	464	11 %	5 129 100	38 124 000	13 %
Sainte-Félicité	57	832	7 %	7 586 500	78 513 500	10 %
Saint-Jean-de-Cherbourg	1	212	0 %	98 900	10 376 700	1 %
Grosses-Roches	4	466	1 %	357 800	32 460 300	1 %
Les Méchins	10	1 051	1 %	648 200	95 718 100	1 %
TNO Rivière-Bonjour	1	190	1 %	143 600	10 637 900	1 %
MRC de La Matanie	675	12 976	5 %	89 424 200	1 909 645 000	5 %

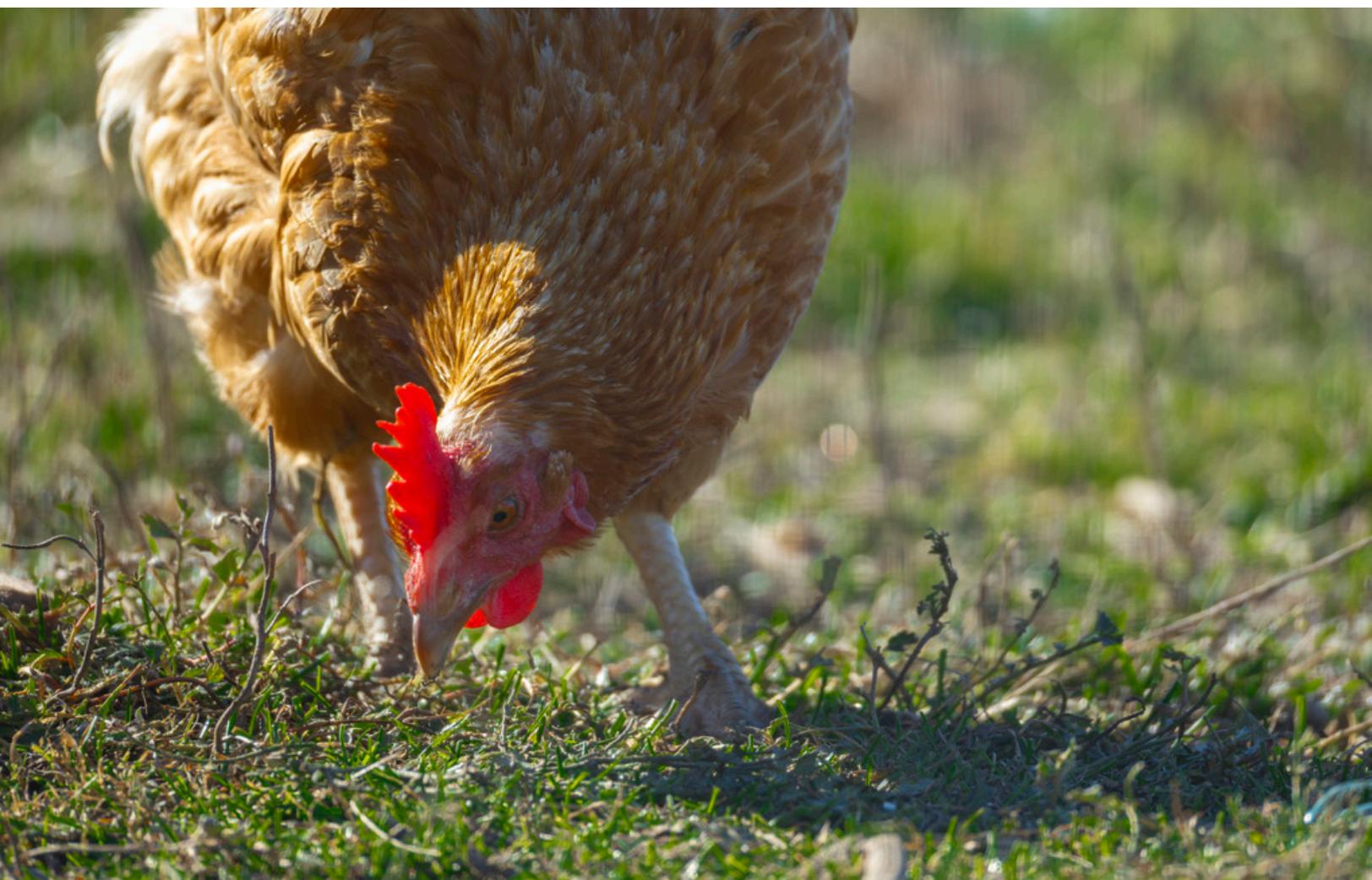
Source : MRC de La Matanie, sommaire du rôle d'évaluation foncière, 2023

Ce taux varie fortement d'une municipalité à l'autre. La ville de Matane possède une économie plus diversifiée et les immeubles agricoles ne représentent que 4 % de la valeur foncière totale. Le portrait est différent dans les municipalités où l'agriculture est plus dynamique.

Au Québec, une nouvelle tendance se dessine dans le marché des terres agricoles. Dans certaines régions, on voit apparaître des fiducies foncières. Ces fiducies ont pour principal objectif de protéger les terres québécoises de la spéculation et d'améliorer l'accès par la relève à celles-ci. En 2020, l'Union des producteurs agricoles et Fondation ont mis sur pied une fiducie ayant pour mission d'acquérir des terres agricoles pour les préserver à perpétuité et les louer à long terme à des agricultrices, des agriculteurs ou des aspirants agriculteurs. Cette initiative vise à accroître la résilience de l'agriculture d'ici ainsi que l'autonomie et la sécurité alimentaire du Québec.



Baie-des-Sables, Saint-Ulric
et Saint-Léandre regroupent
61 % de la valeur foncière
agricole du territoire.



2.4

La valeur des terres agricoles et incertitudes financières

En 2023, la valeur des terres agricoles au Québec a enregistré une des hausses moyennes les plus élevées au pays avec 13,3 %. Cette hausse est constante depuis 38 ans.

Cette hausse est attribuable en partie à l'afflux d'acheteurs provenant d'autres régions qui désiraient faire l'acquisition de terres moins chères mais offrant tout de même de bons rendements.

La valeur des terres s'est élevée en moyenne à 5 100 \$ l'acre, en 2023, dans la région et a varié entre 1 000 \$ et 9 400 \$ l'acre.



Au Bas-Saint-Laurent et en Gaspésie, la valeur des terres agricoles a fait un bond de 15,0 % au cours de l'année 2023.

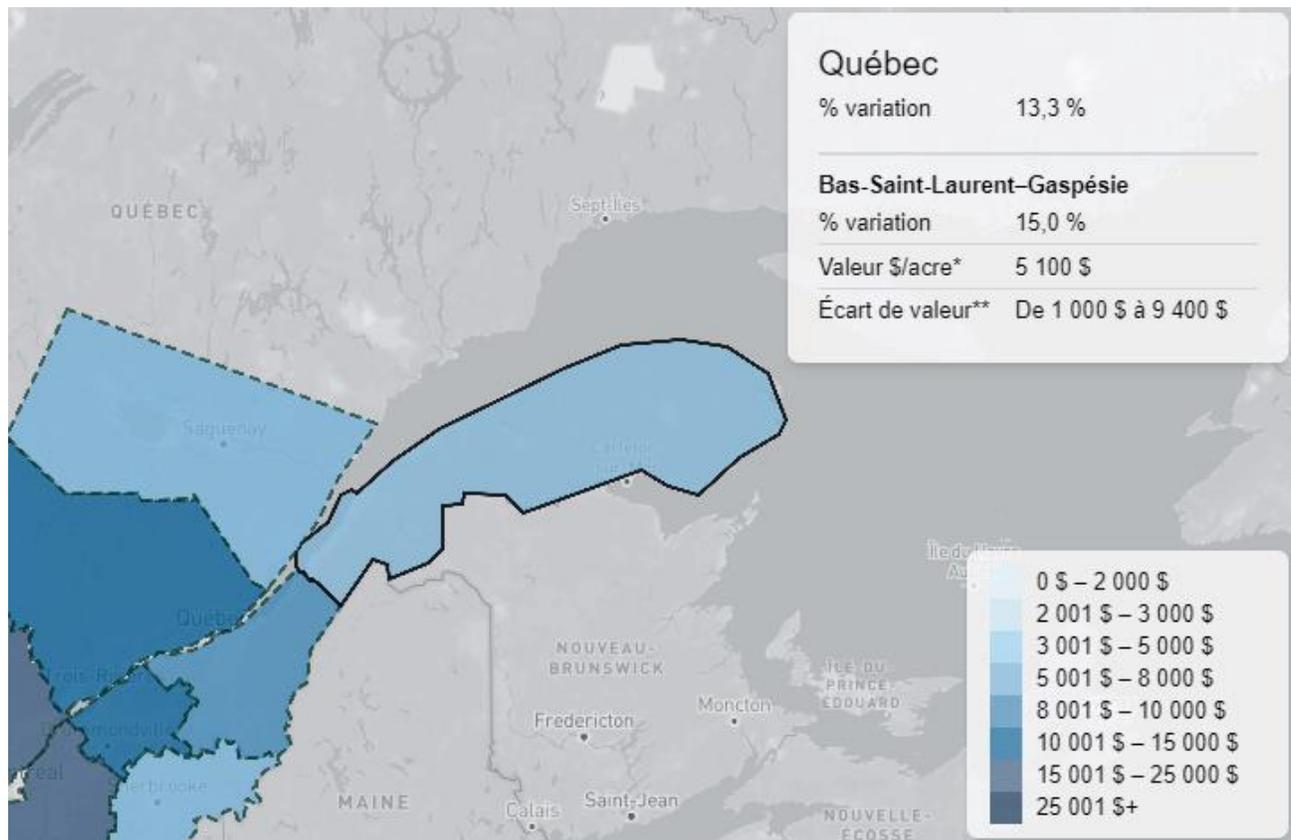


Figure 15: Valeur des terres agricoles au Bas-Saint-Laurent

Source : Financement agricole Canada (FAC)

Une enquête du MAPAQ¹ sur le coût de location des terres agricoles dans la MRC de La Matanie ont permis d'établir un profil locateur. La majorité des terres sont louées par des producteurs laitiers et de bovins de boucherie pour la culture de foin et de céréales. La durée moyenne des baux est de 2 à 5 ans.

Les coûts de location des terres agricoles ne sont pas fixes. Ils peuvent varier selon plusieurs facteurs comme la santé du sol, la fertilité, les besoins en chaulage ou en drainage. Tout comme dans le cas d'un achat, l'offre par rapport à la demande peut aussi venir influencer le coût de location. Une forte concentration d'exploitations agricoles dans le sec-

teur ayant la même production ou un même type de culture, peut également avoir un impact. Le lien familial, quant à lui, peut venir abaisser la moyenne du coût de location d'une région puisqu'il est soit très bas, soit nul.

En comparant le coût de location à la valeur marchande de la terre, il est possible de constater que dans l'ensemble des MRC du Bas-Saint-Laurent, le loyer varie de 0,43 % à 1,3 % de la valeur marchande. C'est dans la MRC de La Matanie que le pourcentage est le plus bas (0,43 %). 23 % des superficies agricoles sont louées par des exploitants agricoles.

¹ Enquête 2021 sur les coûts de location des terres agricoles et acéricoles au Bas-Saint-Laurent, MAPAQ

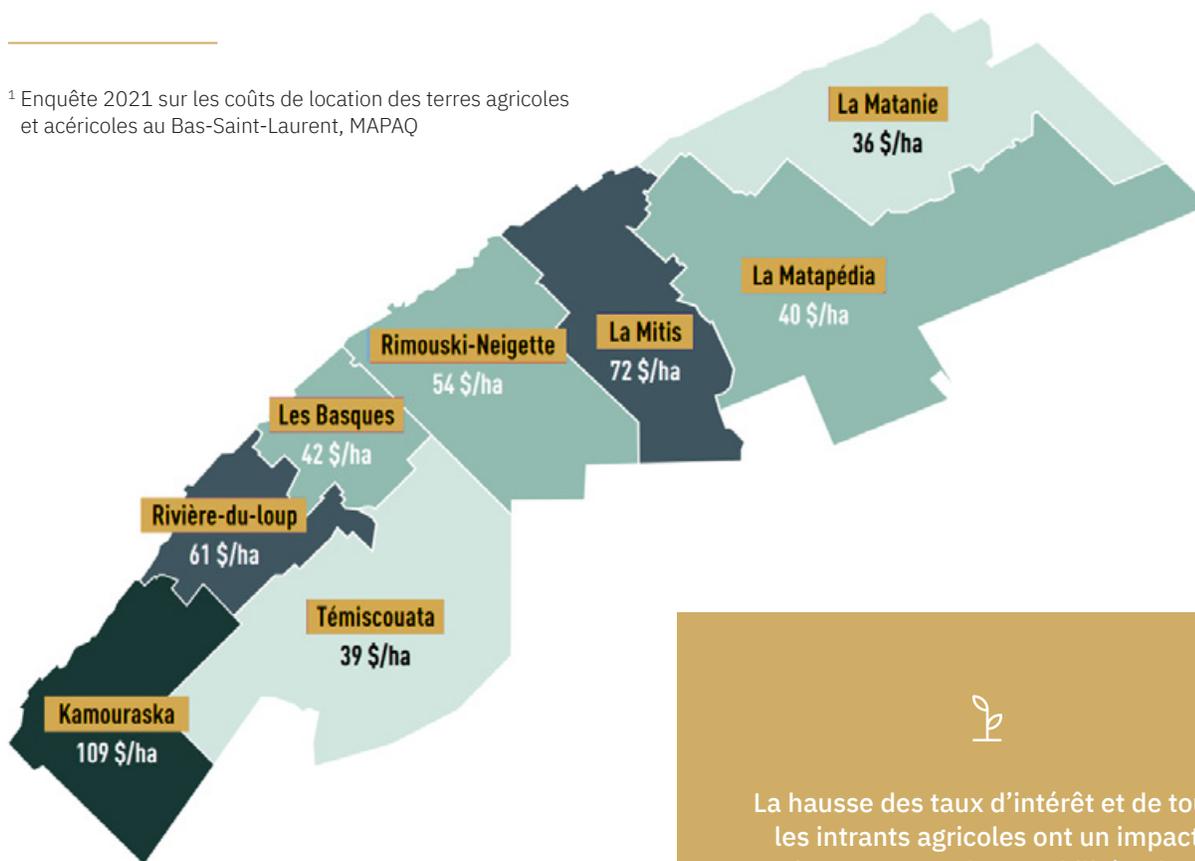


Figure 16 : Coût moyen des terres par MRC du Bas-Saint-Laurent

Source : Enquête 2021 sur les coûts de location des terres agricoles et acéricoles au Bas-Saint-Laurent, MAPAQ


 La hausse des taux d'intérêt et de tous les intrants agricoles ont un impact important sur la rentabilité et la pérennité des entreprises agricoles.

La hausse des taux d'intérêt des institutions financières a un impact direct sur le développement des entreprises. On observe un ralentissement des projets de développement dans la dernière année. Le remboursement de prêts est plus difficile également dans certains cas et la capacité d'emprunt a diminué. Les prochaines années pourraient être déterminantes pour certaines entreprises. La hausse marquée de tous les intrants agricoles a aussi un effet sur la marge de profit et les possibilités d'amélioration des entreprises.

2.4.1 L'accaparement des terres agricoles

L'accaparement des terres au Bas-Saint-Laurent est un phénomène qui a pris de l'ampleur dans les dernières années et qui est devenu une préoccupation majeure. Plus présent dans l'ouest du Bas-Saint-Laurent, l'achat de terres et d'exploitations agricoles par des intégrateurs de marché ou des spéculateurs menace d'ébranler une relève agricole déjà fragile. Aux yeux du monde agricole, l'accaparement des terres agricoles mène de façon irréversible à l'abandon de plusieurs projets d'établissement de la relève et de consolidation, car il leur est impossible de concurrencer des sociétés d'investissement.

Ces sociétés se présentent aux agriculteurs comme des partenaires de leur avenir alors qu'en réalité elles déstabilisent le modèle agricole familial québécois. Aucun cas d'achat par un spéculateur ou un intégrateur n'a été recensé dans la MRC de La Matanie. Malgré tout, des cas sont connus dans les MRC voisines. Il va sans dire que le phénomène se rapproche.

Une très faible proportion des terres est détenue par des propriétaires hors Québec puisqu'au Québec, l'achat de terres agricoles par des non-Québécois est régi par la Loi sur l'acquisition de terres agricoles par les non-résidents (LATANR).

2.4.2 Les autres activités en terres agricoles

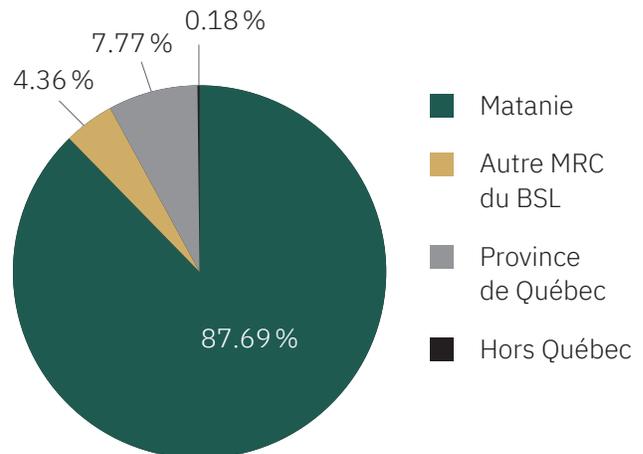
Il n'y a pas que l'agriculture qui occupe la zone agricole de La Matanie. Propice aux activités de villégiature, il existe un désir des citoyens de partager l'espace afin d'en profiter pour des activités extérieures.

Quelques municipalités du territoire comme Baie-des-Sables et Saint-Ulric ont un club de ski de fond et de raquette dont le tracé empiète sur des terres agricoles. Des sentiers pédestres se développent un peu partout dans les environs. Des pistes cyclables à vocation touristique sont aussi sur la table à projets dans certaines municipalités, avec la popularité croissante du vélo électrique.

Le Club Quad de La Matanie circule aussi en zone agricole. Cependant, les véhicules ont tendance à circu-



Figure 17 : Répartition de la provenance des propriétaires agricoles en Matanie

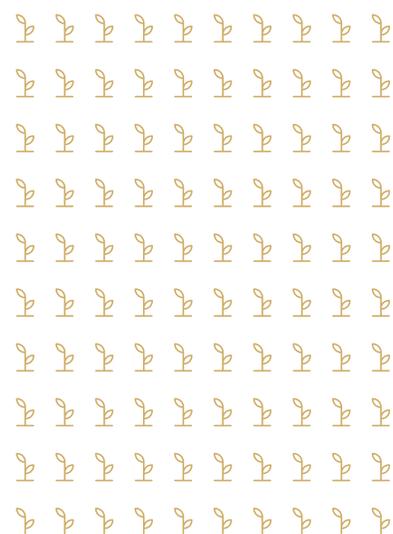
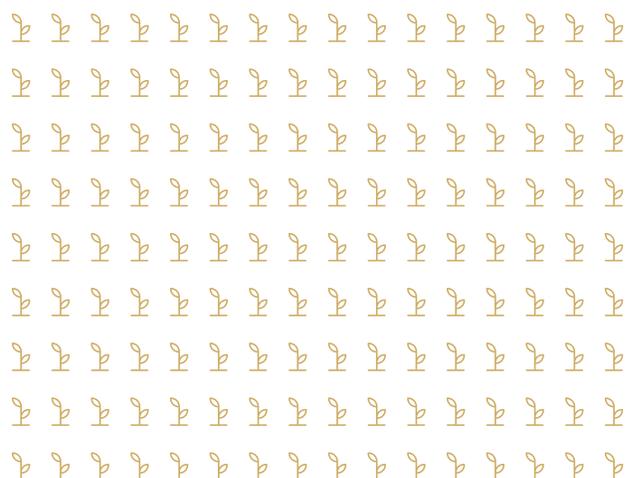


ler sur les chemins déjà existants, principalement en secteur forestier ou en bordure des milieux urbains ou ruraux.

La plus grande problématique vient des sentiers de motoneige qui traversent entièrement la MRC de La Matanie, à travers champs, routes et forêts. Des ententes existent entre le Club Les Amoureux de la motoneige de Matane et des producteurs agricoles qui permettent l'accès à leurs champs pour tracer les nombreux sentiers. Par contre, il n'est pas rare de voir des motoneigistes quitter les sentiers pour circuler directement à travers les champs cultivables. En début et en fin de saison, la couverture de neige est peu épaisse et le passage des véhicules peut endommager sérieusement les champs, les compactant ou

détruisant la culture en dormance. Même en saison haute, lorsque la neige atteint une bonne couverture, le passage fréquent des véhicules laisse des traces visibles même à la reprise de la culture au printemps. Il semble aussi difficile de faire respecter les règlements qui demandent de rester sur les sentiers dessinés par le club de motoneigistes. D'année en année, de plus en plus de producteurs interdisent le passage sur leurs terres.

Cette situation met en péril non seulement la terre agricole, mais aussi tout le volet touristique attirant de nombreuses personnes de l'extérieur de la région qui viennent découvrir La Matanie, en toute saison.



2.5

Les productions agricoles

La MRC a perdu une quantité considérable de ses entreprises en production bovine et laitière, avec des diminutions de 28 % et de 24 % sur douze ans. Malgré tout, les productions animales, surtout laitières et bovines, demeurent prédominantes sur le territoire de La Matanie. Une hausse marquée est observable dans le domaine de l'acériculture, alors que les secteurs des fruits et légumes ou des fourrages présentent des augmentations de 20 % et de 14 %. La production acéricole est probablement sous-estimée étant donnée la difficulté de répertorier toutes les entreprises artisanales dans la région qui ne détiennent pas de contingent. Plusieurs petites érablières se situent aussi sur les terres publiques intramunicipales.



La Matanie a vu son nombre d'entreprises passer de 130 à 97 entre 2010 et 2022.



Tableau 11 : Activités agricoles en Matanie

Activité principale	Nombre d'exploitations agricoles			
	2007	2010	2017	2022
Production laitière	47	41	33	25 ▼
Production bovine	43	39	30	17 ▼
Production ovine-caprine	14	10	7	7
Fourrages	5	7	7	19 ▲
Acériculture	5	6	6	11 ▲
Céréales, oléagineux, légumineuses et autres grains	8	8	5	5 ▲
Fruits et légumes	5	5	5	6 ▲
Horticulture ornementale et cultures abritées	8	4	ND	4
Autres productions	13	10	10	ND ▼
Total général	148	130	106	97 ▼

Source : MAPAQ, fiches d'enregistrement 2017 (mise à jour partielle, 2022), Statistique Canada, recensement de l'agriculture, MRC de La Matanie

La catégorie «autres productions» regroupe, du moins pour l'année 2022, les secteurs suivants: aquaculture en eau douce et en eau marine, autres productions animales, chevaux, œufs et volaille.

En 2022, la majorité des entreprises sont des productions animales pour un total de 51%. La première place revient à la production laitière (25 entreprises) suivie de la production bovine et ovine-caprine. Le secteur des fourrages est passé premier en production

végétale, probablement suivi de très près par l'acériculture dont les données sont sous-estimées. Par la suite, vient celui des céréales, 6 entreprises de fruits et légumes, 4 entreprises en cultures abritées et 3 regroupées sous le terme «autres productions». Les secteurs bovins et productions maraîchères connaissent des variations importantes du nombre d'entreprises dans les dernières années, principalement pour des raisons de rentabilité et de main-d'œuvre.

2.5.1 Productions animales

Concernant la production laitière, bien que l'on observe une diminution du nombre de têtes ainsi qu'une diminution marquée du nombre d'entreprises, le quota détenu dans la région ne cesse d'augmenter. Cette situation démontre l'amélioration de la génétique animale, se traduisant par une augmentation de la productivité des vaches laitières et la consolidation des entreprises dans ce secteur. Le secteur représente 58% des revenus agricoles bruts de la MRC de La Matanie.



Tableau 12 : Évolution de la production laitière de la MRC de La Matanie de 2007 à 2022

	2007	2010	2017	2022	BSL 2022	Contribution régionale (%)
Nb producteurs	47	41	33	25 ▼	533	4,7
Quota détenu (kg)	1428	1442	1785	1962 ▲	46 068	4,3
Production (hl)	136 339	140 826	142 593	150 421 ▲	3 649 483	4,1

Source : Institut de la Statistique du Québec, Les Producteurs de lait du Bas-Saint-Laurent, MAPAQ

Par rapport au Bas-Saint-Laurent, La MRC de La Matanie représente 4,1% de la production laitière de la région.

Concernant la production de bovins de boucherie, la diminution généralisée du cheptel se poursuit. Selon le MAPAQ (2019), ce calcul est attribuable aux faibles prix de vente des animaux, à la hausse du prix des intrants et à l'absence de relèves. En effet, seulement 1% des entreprises établies dans ce secteur indiquent avoir une relève identifiée.



Tableau 13 : Évolution du cheptel de bovins de boucherie de la MRC de La Matanie de 2007 à 2022

	2007	2010	2017	2022	BSL 2022	Contribution régionale (%)
Vaches de boucherie	2371	2227	1794	1558 ▼	13 747	11,3
Bovins de semi-finition	544	524	265	267 ▲	7 169	3,7
Bovins de finition	1547	1581	766	771 ▲	5078	15,2

Source : Institut de la Statistique du Québec, Les Producteurs de lait du Bas-Saint-Laurent, MAPAQ

Pour la production ovine, le bilan est mitigé compte tenu de la perte de la moitié des entreprises entre 2007 et 2022 et la légère augmentation du cheptel. Pour les agneaux lourds, le fait que les prix soient négociés et stabilisés sur de plus longues périodes par les éleveurs d'ovins du Québec, aide à stabiliser le marché. Le projet de développement de la filière ovine, soutenu par le MAPAQ, a complété sa dernière phase en 2021. Ce projet a stimulé le secteur et construit des ponts entre les producteurs de l'est du Bas-Saint-Laurent. Un nouveau cheptel ovin a vu le jour dans le secteur de Saint-Luc-de-Matane en 2022.

Tableau 14 : Évolution du cheptel ovin de la MRC de La Matanie de 2007 à 2022

Production ovine	2007	2010	2017	2022	BSL 2022	Contribution régionale (%)
Brebis	4053	3773	3385	2853 ▼	37 350	7,6
Agneaux de lait	2 495	845	1 030	771 ▼	10 010	7,7
Agneaux légers	1 514	2 207	890	1 132 ▲	19 734	5,7
Agneaux lourds	3 600	3 901	3 938	3 486 ▼	35 173	9,9

Source : Institut de la Statistique du Québec, Les Producteurs de lait du Bas-Saint-Laurent, MAPAQ

Enfin, il existe de petites productions animales dans différents secteurs comme les Grands Gibiers de La Matanie (cerfs rouges), l'élevage biologique porcin de la Ferme des Érables et cousins inc., un élevage de bœuf wagyu ainsi que quelques élevages de volaille (poulets et dindons).



En production laitière, le nombre d'entreprises est en baisse, mais le quota détenu ne cesse d'augmenter.

En production bovine, la diminution généralisée du cheptel se poursuit.

En production ovine, le bilan est mitigé avec la perte de la moitié des entreprises dans les dernières années et la légère augmentation du cheptel régional.

2.5.2 Productions végétales

Pratiquement toutes les exploitations agricoles de La Matanie cultivent le sol, que ce soit pour l'alimentation du bétail, la production de céréales ou d'oléagineux, la production de fourrages ou des cultures maraîchères. Certaines exploitations spécialisées en élevage animal vendent leur surplus de production de céréales ou de fourrages à des meuneries du secteur.

On estime qu'environ 35% des entreprises agricoles de La Matanie, soit 34 exploitations déclarantes sur 97, font des productions végétales leur activité principale.



Les productions végétales sont en hausse dans la MRC de La Matanie. Le phénomène s'explique par un essor des productions maraîchères et fruitières mais aussi par l'abandon de la production animale.

Tableau 15 : Évolution du nombre d'entreprises en productions végétales dans la MRC de La Matanie

Activité principale	2007	2010	2017	2022
Céréales, oléagineux, légumineuses et autres grains	8	8	5	5 ▲
Fourrages	5	7	7	19 ▲
Fruits et légumes	5	5	5	6 ▲
Horticulture ornementale et cultures abritées	8	4	ND	4 ▲

Source : MAPAQ, fiches d'enregistrement 2017 (mise à jour partielle, 2022), Statistique Canada, recensement de l'agriculture 2021, MRC de La Matanie

Tableau 16 : Superficie cultivée par municipalité ou regroupement de municipalités

Municipalité	Superficie (ha)
Baie-des-Sables	4 463
Saint-Ulric, Saint-Léandre et Sainte-Paule	6 411
Matane et Saint-René-de-Matane	5 636
Sainte-Félicité, Saint-Adelme, Grosses-Roches, Saint-Jean-de-Cherbourg et Les Méchins	2 678
Total	19 188



Selon le recensement de Statistique Canada de 2021, la superficie agricole de La Matanie compte 19 188 ha de terres.

Source : Statistique Canada, recensement de l'agriculture 2021



Le besoin de pouvoir disposer de petites superficies pour faciliter le démarrage de nouvelles exploitations ou le développement de cultures émergentes se fait sentir. La distribution des superficies en culture montre aussi la consolidation de certaines entreprises, comme les entreprises en production laitière. Lors des enquêtes téléphoniques réalisées en 2019 et 2020 par le service de développement agricole de la MRC, il ressort aussi que quelques entreprises devenues inactives ou en voie de le devenir conservent leur machinerie et leur terre pour continuer à produire des fourrages vendus aux éleveurs voisins.

Tableau 17 : Évolution des superficies cultivées par les entreprises dans la MRC de La Matanie

Distribution de superficie en culture et en jachère	2011	2016	2021
Moins de 10 acres	5	7	21
10 à 69 acres	22	16	11
70 à 129 acres	19	7	6
130 à 179 acres	10	19	12
180 à 239 acres	12	9	5
240 à 399 acres	29	24	19
400 à 559 acres	14	8	9
560 à 759 acres	6	7	7
760 à 1 119 acres	4	7	3
1 120 à 1 999 acres	2	0	3
2 000 à 3 499 acres	0	0	1
3 500 acres et plus	0	0	0
Nombre d'exploitations	123	104	97

Source : Statistique Canada. Tableau 32-10-0405-01 et 32-10-0233-01. Exploitations agricoles classées selon la superficie des terres en culture et en jachère, recensement agriculture 2011-2016 et 2021.



L'évolution des superficies cultivées par les entreprises démontre bien la tendance au développement de plus petites exploitations maraîchères.





Les grandes cultures et le foin occupent principalement les terres de La Matanie à plus de 57 %.

Tableau 18 : Répartition des superficies agricoles en maraîchers, fruits et horticulture de la MRC de La Matanie

Secteur	Nombre d'entreprises agricoles	Superficie (ha)
Horticulture ornementale et cultures abritées	8	42
Arbres de Noël		10
Gazon		23
Autres		9
Fruits	5	19
Raisins (vignes)		13
Bleuets nains		5
Fraises		≤ 1
Framboises		≤ 1
Autres		0
Légumes	6	204
Pommes de terre (de table et de semence)		199
Légumes divers		5
Autres cultures	2	86

Source : MAPAQ, Portrait agroalimentaire de la MRC de La Matanie 2017

Plus de 50 % des exploitations de La Matanie cultivent moins de 179 acres, soit moins de 72 ha. 74 entreprises ont déclaré produire du foin et des céréales. Le reste des terres est partagé entre pâturages, cultures maraîchères et fruitières diverses.

Comme l'essentiel de l'activité agricole de La Matanie est tourné vers les productions animales, on comprend la forte présence des fourrages autoproduits par les entreprises du territoire tout comme des céréales à paille servant d'alimentation et de litière pour les élevages. Le recensement de l'agriculture de 2021 a permis de constater que 76 % des entreprises déclarantes cultivent le foin et les grandes cultures, ce qui représente 57 % de la superficie agricole occupée par les 97 exploitations déclarantes. Si on compare avec des données antérieures, des 13 725 hectares en culture répertoriés par le MAPAQ en 2017, les fourrages, pâturages, céréales et protéagineux comptaient pour 13 374 hectares, soit 97 % de la superficie totale cultivée.

Il y aurait donc une augmentation des superficies en culture déclarées et une possible diversification. En 2017, le MAPAQ répertoriait déjà une diversité de petits fruits, légumes ou autres sur le territoire.



On remarque une forte augmentation des superficies en canola et en blé depuis quelques années et l'apparition de cultures qui se cultivaient plus au sud du Québec comme le soya.

Le maraîcher, les petits fruits et la culture abritée suivent la tendance actuelle de la province, où l'on voit de plus en plus d'initiatives essaimées sur le territoire. Selon le recensement fédéral de l'agriculture de 2021, ces entreprises représentent 14 % du nombre d'exploitations déclarantes (14 sur 97). Le service de développement agricole de la MRC constate également un essor de plusieurs entreprises commerciales dans le secteur, avec l'agrandissement des superficies, tant abritées qu'en plein champ.

2.5.3 Productions acéricoles et autres productions

Concernant le secteur acéricole, il ne compte que pour 2 % des revenus bruts agricoles de la MRC de La Matanie. Quoique généralement active à l'extérieur de la zone agricole, l'acériculture demeure la principale activité agricole de Les Méchins, de Saint-René-de-Matane et de Sainte-Paule. Selon le MAPAQ, La Matanie comptait 75 900 entailles enregistrées en 2017.

Selon les données de Statistique Canada et le recensement agricole de 2021, 17 entreprises ont déclaré entailler des érables pour un total de plus ou moins 48 700 entailles. Ce qui pourrait être perçu comme une baisse considérable par rapport aux données comptabilisées par le MAPAQ en 2017. Cependant, la MRC de La Matanie recensait, en 2023, 18 exploitations acéricoles établies sur les TPI seulement. Sachant que plusieurs érablières se trouvent aussi en terres privées, que certaines détiennent du contingent

alors que d'autres produisent de manière artisanale, il est difficile de déterminer le nombre exact d'exploitants et le nombre d'entailles sur le territoire.

La MRC dispose également de plusieurs sites potentiellement intéressants pour la culture acéricole sur les terres publiques intermunicipales (TPI) dont elle gère les activités. Les changements climatiques marqués par un réchauffement des températures favorisent aussi certaines espèces d'arbres, dont l'érable rouge et à sucre. Il y aurait donc avantage à développer davantage le secteur de l'acériculture en Matanie.

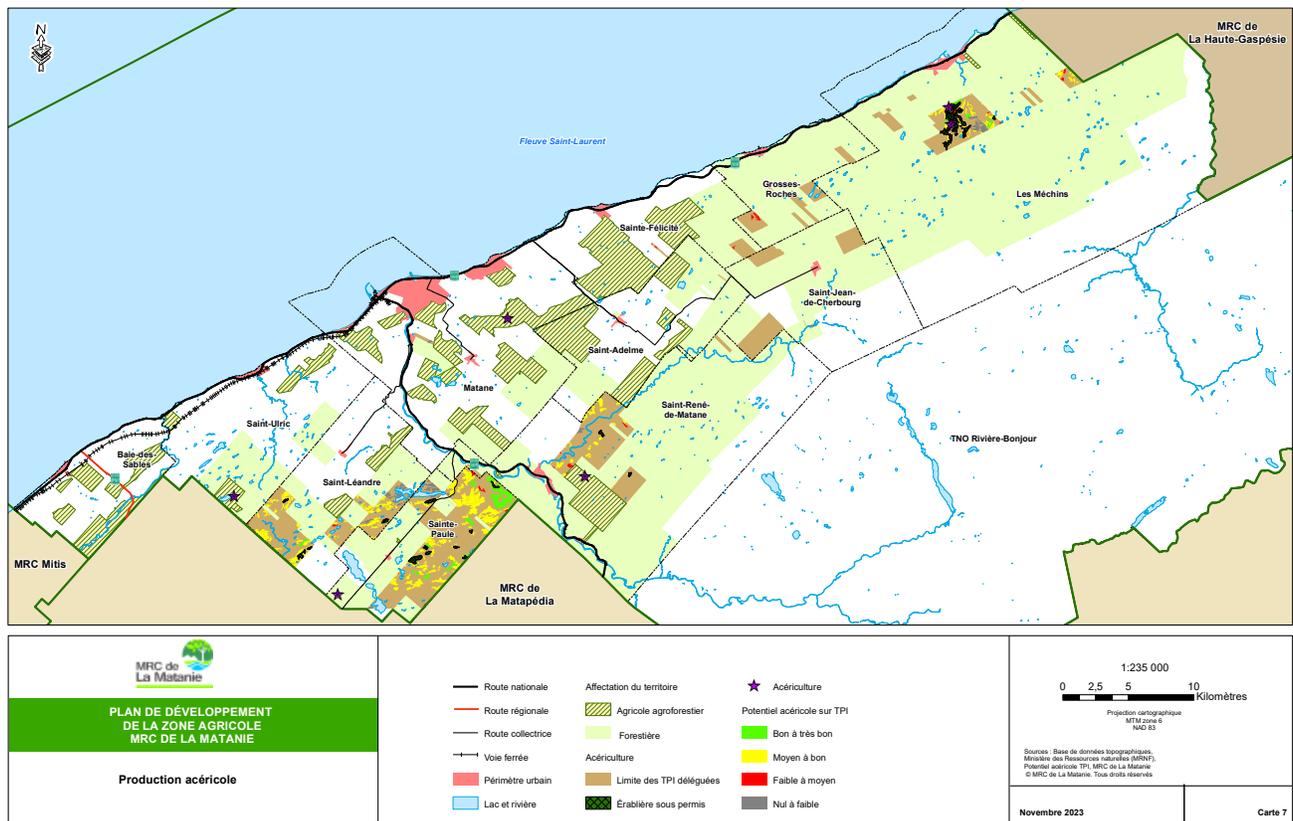
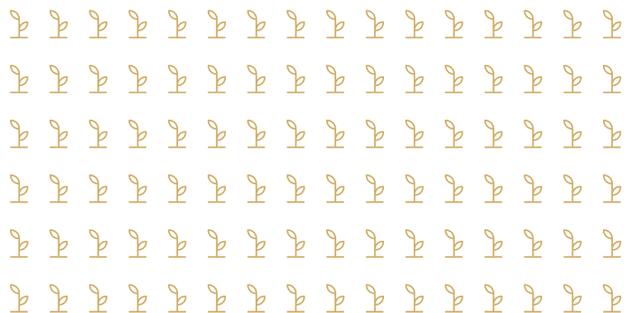


Figure 18: Potentiel acéricole en terres publiques intramunicipales (TPI)

2.5.4 Portrait des entreprises inactives

À l'hiver 2020, le service de l'aménagement et de l'urbanisme de la MRC de La Matanie a établi une liste d'entreprises inactives conjointement avec le MAPAQ. Sur les 158 sites répertoriés par photo-interprétation et analyse des bases de données du MAPAQ, nous avons pu en retirer 24, car ils étaient toujours en activité à ce jour. Des 134 sites restants, 104 ont pu être contactés par téléphone pour une enquête téléphonique. Au bilan, 93 sites gardent leurs terres en location, sont en processus de vente ou ne sont pas intéressés à vendre autrement que par un transfert familial, et 11 sont intéressés par l'ARTERRE, c'est-à-dire un transfert non apparenté et accompagné par l'organisme mentionné.



2.5.5 L'agriculture biologique en Matanie

Passant de 10 à 13 entreprises certifiées biologiques entre 2010 et 2017, La Matanie est repassée à 8 entreprises encore certifiées en 2023 (Portail Bio Québec). Quelques exploitations biologiques présentes en Matanie sont bovines et/ou laitières, alors que d'autres cultivent des fruits et légumes en serre ou des légumineuses.



La certification biologique semble être à la baisse dans les dernières années dans la MRC de La Matanie. Les entreprises semblent aller vers une agriculture écologique et respectueuse de l'environnement mais sans se contraindre à demander une certification quelconque.

Tableau 19 : Entreprises avec une certification biologique dans la MRC de La Matanie en 2023

Nom	Productions	Municipalité
Nature Highland	Céréales et oléagineux	Baie-des-Sables
Les Serres Santerre	Tomates de serre	Baie-des-Sables
Groupe Pelletier Gaspésie inc.	Céréales	Baie-des-Sables
Ferme du Lac St-Luc	Bovins laitiers, lait de vache, céréales, fourrages	Matane
Ferme Harrisson et fils inc.	Bovins laitiers, lait de vache, céréales, fourrages	Matane
Ferme Santé enr.	Céréales, foin, surface de biodiversité	Matane
Les potagers Mycobio SENC	Légumes, fruits, plantes médicinales, produits de serre	Matane
La Brûlerie de l'Atlantique	Café torréfié	Matane

2.6

La relève agricole et la main-d'œuvre

Selon le recensement de l'agriculture 2021, 42 % de la main-d'œuvre agricole provenait de la famille. Près de la moitié des salariés sont des ouvriers saisonniers ou temporaires. Depuis 2016, le nombre d'employés à temps partiel a doublé et ceux à temps plein a également augmenté. Le Service d'accueil des nouveaux arrivants de La Matanie (SANAM) estime qu'en 2023, une dizaine d'entreprises ont eu recours à des travailleurs étrangers.

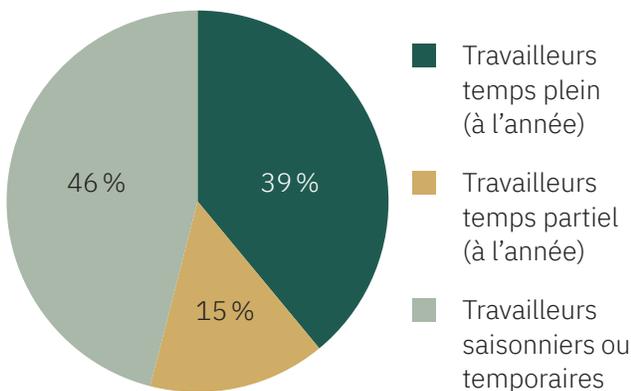
La problématique de manque de logements affecte aussi les employés temporaires et saisonniers du milieu agricole. Il est difficile de trouver des logements à proximité des entreprises et le transport est pratiquement inexistant entre le milieu urbain et rural.

Par ailleurs, le MAPAQ a dénombré un total de 32 agricultrices ou agriculteurs de moins de 40 ans qui possèdent minimalement 1 % des parts d'une entreprise agricole. Plus spécifiquement, l'âge de la relève tourne autour de 34 ans.



La majorité de la main-d'œuvre agricole en Matanie est de nature familiale.

Figure 19: Répartition de la main-d'œuvre salariée en agriculture dans la MRC de La Matanie



Source : Statistique Canada. Tableau 32-10-0243-01
Main-d'œuvre salariée, Recensement de l'agriculture, 2021



Suivant le portrait des fermes réalisé en 2019 par le responsable du développement agricole, 25 entreprises, dont le ou les propriétaires ont plus de 55 ans, n'ont pas de relève identifiée. Dans certains cas, il semble y avoir des intéressés parmi les voisins ou les membres de la famille.



Selon Statistique Canada en 2021,
76 % des entreprises agricoles
n'avaient aucun plan de relève
en Matanie.



La pénurie de relève se fait sentir dans les groupes agricoles. Le groupe PRO-GRAM de La Matanie est plutôt inactif depuis quelques années. Au sein de l'Association de la relève agricole du Bas-Saint-Laurent (ARABSL), le poste de représentant pour la MRC de La Matanie est vacant depuis quelques temps déjà.

L'absence de formations agricoles avec pignon sur rue en Matanie constitue aussi une faiblesse pour le développement de la main-d'œuvre. L'arrêt du programme Techniques de gestion en entreprise agricole au CEGEP de Matane il y a quelques années, force la relève agricole à s'éloigner et défrayer des coûts supplémentaires pour obtenir les formations nécessaires. Celle-ci ne revient pas toujours dans la région. La promotion de la formation en agriculture étant pratiquement absente, les jeunes de tout autre milieu de vie sont moins susceptibles d'être attirés par le domaine agricole. Certains programmes d'accompagnement et de mentorat ont été mis en place par la TCBBBSL, mais l'intérêt ne semble pas au rendez-vous ou s'adressent à une relève quasi inexistante.



2.7

Fournisseurs agricoles

Les exploitations agricoles requièrent de nombreux services et intrants pour permettre le bon roulement de leurs entreprises. Il va donc sans dire que de nombreux emplois périphériques dépendent directement ou indirectement de la santé des entreprises agricoles de la région.

La meunerie Sollio & Unoria Agriculture située à Rimouski et la meunerie Bernard Landry Ltée à Saint-Noël produisent des moulées pour l'alimentation du bétail. Elles sont également acheteuses de grains (orge, blé et avoine) qu'elles transforment en moulée ou revendent sur les marchés. Unoria Agriculture est un distributeur d'aliments pour bétail et volaille Sollio, tandis que la meunerie Bernard Landry Lté l'est pour la multinationale Shur-Gain. L'autre gros joueur en alimentation animale sur le territoire, est la compa-

gnie Purina dont le dépositaire est Services Agricoles de la Vallée, basé à Amqui.

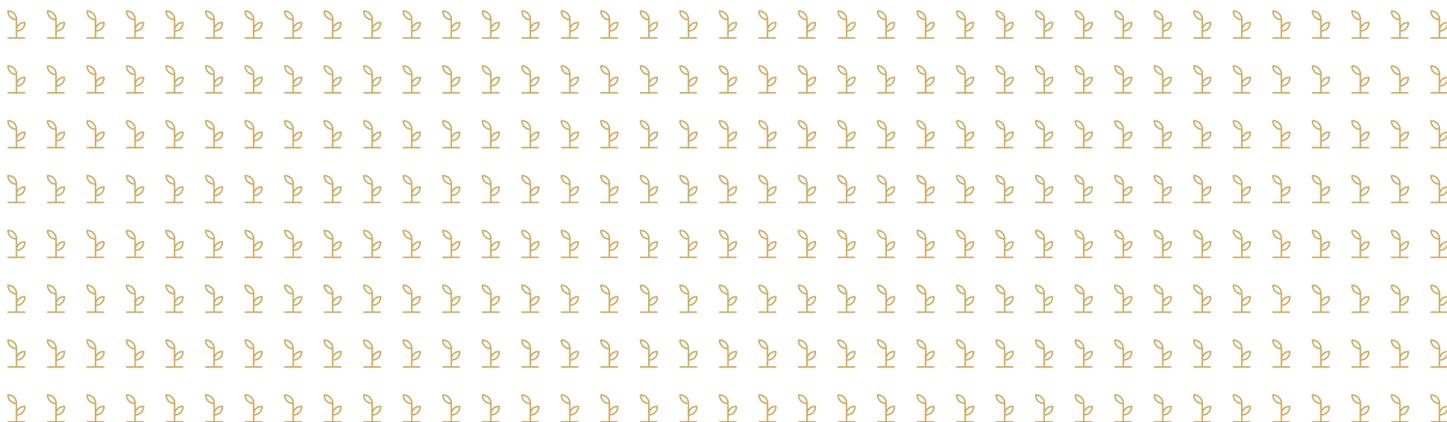
En production végétale, les principaux fournisseurs sont Sollio, Synagri, William Houde et Pioneer. En plus d'opérer des centres de mélange d'engrais et des centres de grains au Bas-Saint-Laurent, ils emploient des représentants qui sillonnent le territoire de La Matanie pour répondre aux besoins des exploitants agricoles.

Le milieu agricole a aussi besoin d'entreprises de produits et services plus spécialisés selon la production. Les quincailleries sont aussi très sollicitées par les agriculteurs, tout comme les électriciens et les vétérinaires. Les détaillants de machineries agricoles en tout genre sont aussi très présents sur le territoire du Bas-Saint-Laurent.

Bien que toutes les entreprises n'aient pas nécessairement pignon sur rue en Matanie, elles ont toutes une méthode de représentation sur le territoire.



La présence d'exploitations agricoles en Matanie participe au maintien des emplois indirects en milieu agricole.



2.8

Leviers de développement

Plusieurs leviers de développement sont en place dans la MRC de La Matanie qui dispose, entre autres, d'une ressource en développement agricole afin d'accompagner les exploitations selon leurs besoins.

On retrouve aussi Développement Économique Matanie (DEM) qui est un organisme délégué de la MRC dont la mission est d'accroître la vitalité économique et l'attractivité du territoire. DEM dispose de différentes sources de financement comme le fonds local d'investissement et le programme d'accompagnement des entreprises qui peuvent s'avérer applicables en milieu agricole. Du soutien financier peut aussi être disponible à travers divers programmes gouvernementaux ponctuels. Le MAPAQ a un représentant sur le territoire de La Matanie et la région du Bas-Saint-Laurent dispose d'une équipe spécialisée en relève et en établissement pour accompagner au démarrage et pendant les cinq premières années de l'entreprise agricole.



Malgré la présence de sociétés et d'organismes de développement économique sur le territoire de La Matanie, peu de ressources humaines au sein de ces entités sont issues du milieu agroalimentaire ou connaissent suffisamment les enjeux du milieu agricole pour bien supporter les entreprises de ce type.



Les principaux leviers régionaux qui dispensent des services en milieux agricoles sont :

- › L'ARTERRE: service de maillage pour faciliter l'accès au monde agricole qui offre des services gratuits pour les aspirants-agriculteurs, les producteurs agricoles sans relève et les propriétaires fonciers (terres et bâtiments agricoles inutilisés). Le service contribue à la vitalité des communautés et à l'occupation du territoire.
- › CRÉA (Centre régional d'établissement en agriculture de l'Est-du-Québec): service qui accompagne et conseille les cédants et la relève sur l'ensemble du processus de transfert de ferme; permet de structurer et aider dans la prise de décisions sur les enjeux humain, organisationnel, technico-économique, fiscal, financier et légal.
- › TCCBSL (Table de concertation bioalimentaire du Bas-Saint-Laurent): organisme régional responsable d'établir les orientations et les grands objectifs de développement du secteur bioalimentaire; supporte des initiatives comme la filière BIO, l'incubateur Le Gerموir, Transférer sa ferme, Cultiver le BSL et le secteur agrotourisme et tourisme gourmand.
- › ACFA (Au cœur des familles agricoles): réseau d'aide psychosociale pour les producteurs agricoles qui accompagne, soutient et met en œuvre des actions de dépistage et de prévention; dispose d'intervenants (travailleurs de rang) en relation d'aide à l'écoute du milieu agricole; tisse des liens avec les producteurs agricoles en allant à leur rencontre dans une approche préventive et proactive.
- › SANAM (Service d'accueil des nouveaux arrivants de La Matanie): service d'accompagnement et de services spécialisés pour faciliter l'arrivée, l'installation et l'intégration des personnes immigrantes et des Québécois et Québécoises qui désirent s'établir en Matanie; dispose d'une travailleuse de milieu spécialisée en soutien aux travailleurs migrants temporaires étrangers qui viennent travailler en milieux industriels et agricoles.
- › SADC (Société d'Aide au Développement des Collectivités): organisme sans but lucratif qui contribue au développement économique de la région en appuyant techniquement et financièrement les entreprises dans le démarrage, le développement, le transfert et la consolidation de leur projet d'affaires; offre un service de développement économique à la ville de Matane, stimule et appuie les initiatives du milieu.
- › MRC (Municipalité régionale de comté de La Matanie): offre des services-conseils et d'accompagnement en développement agricole, territorial et social. En 2023-2024, la MRC a construit un bâtiment trois saisons pour les besoins de son marché public agroalimentaire. Aussi, le Fonds régions et ruralité est une enveloppe budgétaire disponible comme soutien au rayonnement de la région afin d'assurer l'occupation et la vitalité du territoire.



2.9

Perspectives de développement



L'agriculture prend une place importante qui favorise l'occupation dynamique du territoire.

L'agriculture influence grandement l'économie et la vitalité de certaines municipalités. Pour cette raison, la MRC s'est dotée de plusieurs plans d'action à ce jour pour soutenir la région. D'abord, en 2018, la Stratégie de développement du bioalimentaire, qui se veut un outil de planification visant le maintien et le développement de l'agriculture à l'échelle de La Matanie. En 2022, a suivi le Plan d'agriculture urbaine (PAU) qui se veut un guide évolutif pour le développement et le soutien de l'agriculture urbaine dans ses multiples formes. Par la suite, en 2023, la MRC a finalisé le dépôt d'un Plan régional des milieux humides et hydriques (PRMHH) afin d'amorcer une réflexion sur la conservation de ces milieux riches en biodiversité qui parsèment tout le territoire de La Matanie. Des ressources supplémentaires ont été embauchées pour se consacrer à l'agriculture et au soutien d'initiatives propres au secteur agricole.



L'avenir du secteur agroalimentaire dans la MRC de La Matanie est parsemé de nombreux défis tels que l'attraction et la rétention de la relève. La reprise des entreprises agricoles déjà existantes sera un enjeu de taille. La mise en place du service de maillage L'ARTERRE, la collaboration avec le CRÉA et le soutien des différents acteurs du milieu pourront faciliter et favoriser les transferts apparentés et non apparentés d'entreprises agricoles afin de maintenir les activités sur le territoire.

La Matanie possède tout de même un avantage de taille : le prix des terres est parmi les plus bas au Bas-Saint-Laurent. Les sols sont généralement en bon état.

Les productions fruitières et maraîchères pourraient représenter des occasions de démarrage ou de diversification étant donné la hausse de la demande de produits locaux par les consommateurs.

Il y a aussi un potentiel de développement pour la production animale dans la MRC. Par exemple, certains bâtiments d'élevages sont encore en très bon état et nécessiteraient peu d'investissement. La présence de l'abattoir du Groupe ADEL à Sainte-Luce qui offre les services d'abattage, de découpe et de transformation



L'arrivée de nouveaux troupeaux ovins et bovins, ou de nouveaux types d'élevages comme la volaille ou la poule pondeuse, serait bénéfique pour le milieu économique et pour l'apport de matières organiques et fertilisantes aux sols cultivés.

pour les producteurs ovins et bovins est un atout pour la région du Bas-Saint-Laurent. Cependant, l'abattoir a une capacité limitée et l'absence d'un autre abattoir sur le territoire demeure un enjeu pour le développement des élevages animaux.

La disponibilité des terres et le climat sont aussi favorables à la production fourragère et au développement de cultures moins présentes comme le canola et le soya. **Les changements climatiques devraient permettre l'introduction d'une diversité de cultures ainsi que l'augmentation de la présence d'essences d'arbres comme l'érable.** La venue de nouveaux arrivants avec de nouvelles demandes alimentaires pourrait aussi ouvrir la porte à des nouveautés dans les types de productions et de transformations bioalimentaires.

L'achalandage touristique en saison estivale a connu une hausse dans les dernières années, mais une baisse en 2023. Bien que variable d'une année à l'autre, le passage d'un grand nombre de touristes représente une occasion de diversifier l'offre et les revenus des entreprises agricoles par diverses activités. Une meilleure collaboration entre les différents acteurs du milieu agricole (producteurs, transformateurs, artisans bioalimentaires) et les entreprises spécialisées en hôtellerie et attrait touristiques permettrait de combiner les forces et d'accroître la visibilité de la région à travers tout le Québec.



L'amélioration de l'offre agrotouristique et du tourisme gourmand représente aussi un potentiel intéressant.

Dans les années à venir, il faudra travailler de concert avec tous les acteurs du milieu agricole et bioalimentaire afin de promouvoir les possibilités qu'offre La Matanie. Une participation accrue des différents partenaires et intervenants du milieu est un apport gagnant à la vitalisation du territoire.



Une agriculture dynamique est bénéfique pour le territoire : elle le rend plus attrayant autant pour les touristes que pour les résidents actuels et futurs.





La multifonctionnalité de l'agriculture



3.1

Caractéristiques paysagères

La trame paysagère de la région s'appuie sur cinq grands ensembles géographiques qui composent les assises du territoire. Le fleuve et le littoral font partie des éléments paysagers remarquables de la MRC avec leurs points de vue exceptionnels, leurs villages côtiers et la ville de Matane. Les plaines et les terrasses agricoles forment un escalier jusqu'au piedmont, caractérisées par le découpage des terres agricoles et la présence d'éoliennes. Le piedmont, quant à lui, fait le lien entre les terrasses et le Haut-Pays, où se côtoient agriculture et forêt. À l'est et au sud du territoire, le plateau forestier accueille l'exploitation forestière, les habitations humaines sont plus dispersées et on y retrouve des traces d'une agriculture passée. Il constitue l'arrière-plan des Chic-Chocs avec son relief vallonné, traversé par des rivières et des lacs, ponctué de milieux humides. La rivière Matane et sa vallée constituent le lien qui unit les différents ensembles géographiques du territoire ainsi que les milieux ruraux et urbains.

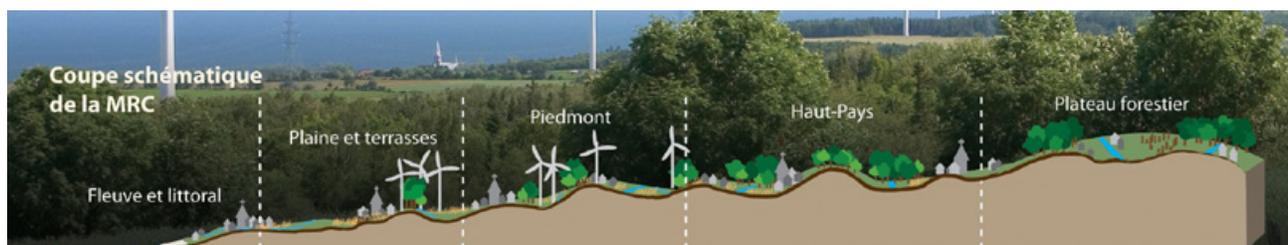
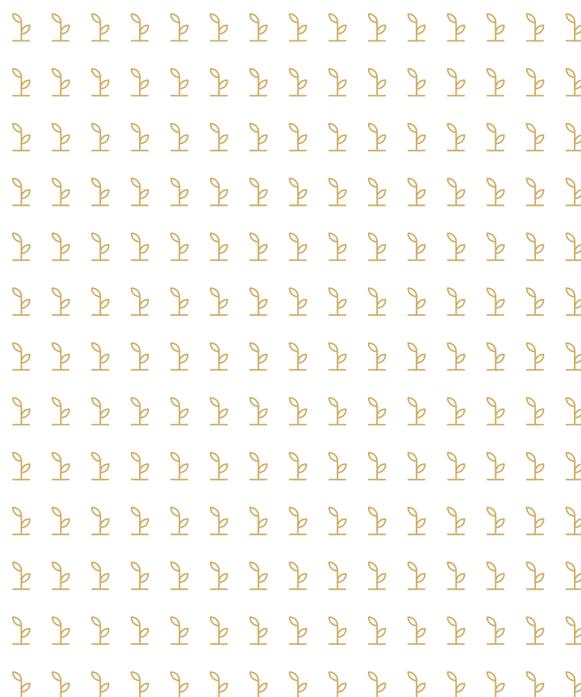


Figure 20: Coupe schématique de la MRC de La Matanie

Source : La Table des paysages du Bas-Saint-Laurent

3.2

Aspect psychosocial en agriculture

La reconnaissance sociale des agriculteurs est en constante évolution et aurait avantage à être valorisée.

Dans les années 50, ils étaient perçus comme des gens issus de milieux défavorisés et moins instruits. Plus récemment, les consommateurs associent trop souvent les agriculteurs à la hausse du prix des denrées alimentaires. Malheureusement, il arrive aussi qu'ils soient considérés comme des pollueurs et des travailleurs saisonniers qui vivent aux crochets de l'État.



Les agriculteurs doivent constamment s'adapter aux exigences des consommateurs en plus de faire face à la mondialisation des marchés tout en préservant le mode d'exploitation familial. Les soucis financiers, le poids de la gestion et la réglementation pèsent aussi sur les agriculteurs. Les exigences administratives peuvent engendrer des coûts d'apprentissage et de conformité.

L'agriculture a connu au fil du temps des changements majeurs qui ont des impacts sur la vie des agriculteurs, mais aussi sur la société en général. L'absence de transmission familiale, par exemple, peut avoir de graves conséquences démographiques pour la région. La modernisation afin d'augmenter la production, a un coût financier et un coût social. Les entreprises n'étant pas toutes au même stade de développement, certaines ne parviennent pas à assumer ces coûts et se démantèlent.

De 2010 à 2022, la MRC de La Matanie a vu son nombre d'entreprises agricoles chuter de 25 %. Les fermes se sont agrandies en nombre de bâtiments et de terres, mais le nombre de producteurs a diminué grandement. Concrètement, cela signifie que les agriculteurs sont de plus en plus isolés sur leur territoire. Les liens sociaux sont menacés puisque le réseau de contacts est considérablement réduit dans le milieu. L'absence de relève se fait de plus en plus sentir et le manque de main-d'œuvre est un problème majeur.

Paradoxalement, le contexte familial des entreprises agricoles est une force, mais aussi une faiblesse. La famille offre le soutien lors des périodes difficiles, mais l'intrication du milieu de travail et familial crée des tensions et une recherche constante d'équilibre. La transmission des pouvoirs et du savoir-faire d'une génération à l'autre est parfois problématique et source de stress.

Les principaux motifs de demande d'aide psychologique des agriculteurs sont la détresse familiale (plus du quart), la détresse psychologique et les conflits avec la relève. En effet, une recommandation d'arrêt de travail est difficilement envisageable en milieu agricole.

Depuis quelques années, l'organisme communautaire Au cœur des familles agricoles (ACFA) offre un service de travailleur de rang. En tout, 13 travailleurs de rang couvrent 9 régions du Québec. Un seul parcourt les MRC de Rimouski-Neigette, La Mitis, La Matapédia et La Matanie. Cet organisme a été constitué en 2003 et est un pionnier dans l'aide aux agriculteurs traversant des périodes difficiles sur le plan psychosocial. Le territoire couvert est grand, et comme les agriculteurs sont de moins en moins nombreux et dispersés, il n'est pas facile de tous les rejoindre. Dans la plupart

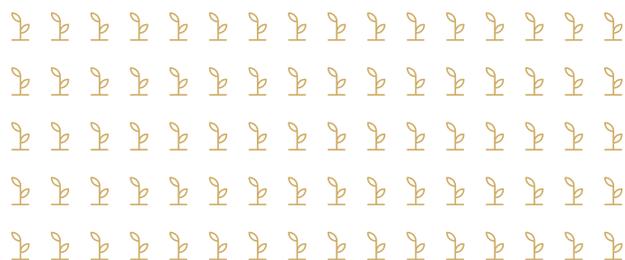
des cas, il faudra que l'agriculteur entame lui-même une démarche de consultation. Les heures d'accessibilité au service sont aussi une problématique.



Les facteurs de stress sont nombreux et le sentiment d'isolement vient augmenter la détresse psychologique dans les familles agricoles.

D'autres projets ont été mis en place pour apporter du soutien aux agriculteurs comme la formation « Agir en sentinelle pour la prévention du suicide » par l'Association québécoise de prévention du suicide en collaboration avec l'Union des producteurs agricoles. La mise en place d'un réseau de sentinelles à travers la province vise à rejoindre les producteurs agricoles, identifiés comme une clientèle à risques sur le plan de la santé psychologique. La formation outille les sentinelles pour reconnaître les signes et comportements suicidaires au sein de la clientèle agricole, et ce, afin de mieux la diriger vers les ressources d'aide adaptées.

Des solutions concrètes et adaptées aux milieux agricoles devront continuer d'être mises en place ou améliorées pour préserver la santé des agriculteurs, la rétention de la relève et l'attractivité de la main-d'œuvre et des aspirants-agriculteurs.



3.3

Portrait agroenvironnemental

3.3.1 Écoconditionnalité

Au Québec, l'agriculture est soumise au mécanisme d'écoconditionnalité qui lie le financement public des entreprises au respect de l'environnement. S'appuyant sur le principe du pollueur-payeur, ce mécanisme permet de s'assurer de la performance environnementale des entreprises et de la cohérence des actions gouvernementales en matière de finances publiques.

L'agriculteur et son entreprise se doivent de respecter plusieurs lois et règlements: la *Loi sur la qualité de l'environnement (LQE)*, le *Règlement sur les exploitations agricoles (REA)*, le *Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection (RPEP)*, etc.

Depuis 2004, le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) exige, selon certains critères de l'entreprise, l'élaboration par un agronome d'un plan agroenvironnemental de fertilisation pour encadrer les pratiques agricoles à la ferme. Un bilan de phosphore (quantité de phosphore produit et importé sur la ferme par rapport à la charge que peuvent supporter les terres de l'entreprise) doit être déposé annuellement afin d'assurer la conformité de l'entreprise et le respect des normes environnementales.

Depuis quelques années, le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ) demande aussi un respect de plusieurs normes. Il exige, par exemple, qu'un registre soit tenu concernant les produits phytosanitaires achetés et utilisés sur la ferme comme les pesticides et un registre pour l'utilisation et la conservation de médicaments à l'étable. Les agriculteurs doivent, entre autres, avoir suivi une formation et détenir un permis d'utilisation des pesticides valide afin d'en faire l'usage.

La *Loi concernant la conservation des milieux humides et hydriques* afin de freiner la perte de ces milieux, touche également les terres agricoles puisqu'ils chevauchent le territoire. Cette loi vise la conservation des milieux humides et hydriques, mais aussi le gain et la réhabilitation de ces milieux. Ils sont souvent moins adaptés à l'activité agricole de par leur nature. Il serait pertinent d'envisager d'autres usages que l'agriculture afin de préserver l'environnement et la biodiversité.

Dans certains cas, le non-respect d'un règlement engendre le refus d'une aide financière gouvernementale ou l'imposition d'une sanction pécuniaire. Il va sans dire que le respect de ces normes et la tenue de registres supplémentaires viennent ajouter à la complexité de la gestion à la ferme.



Bien que l'impact environnemental de l'agriculture sur les milieux naturels et l'eau reste relativement faible en Matanie, il demeure néanmoins que les préoccupations liées au maintien d'une bonne gestion environnementale sont réelles.



Le Conseil régional de l'environnement du Bas-Saint-Laurent (CREBSL), par l'entremise du programme Prime-Vert du MAPAQ, a réalisé une étude qui identifie les sous-unités de bassins versants prioritaires pour orienter les actions en agroenvironnement. Cette étude tient compte d'indicateurs agricoles, environnementaux et humains. Elle démontre que les secteurs prioritaires nécessitant des interventions sont localisés à Baie-des-Sables et Saint-Ulric.

Ailleurs, les secteurs de priorité moyenne épousent les pourtours des milieux agricoles dynamiques identifiés dans les schémas d'aménagement des MRC. La figure suivante indique les secteurs prioritaires.

Certaines des préoccupations liées au maintien des fonctions écologiques devraient être soulevées sur le territoire de certains bassins versants où l'agriculture est plus dynamique.

Priorisation des unités de bassins versants (UBV)

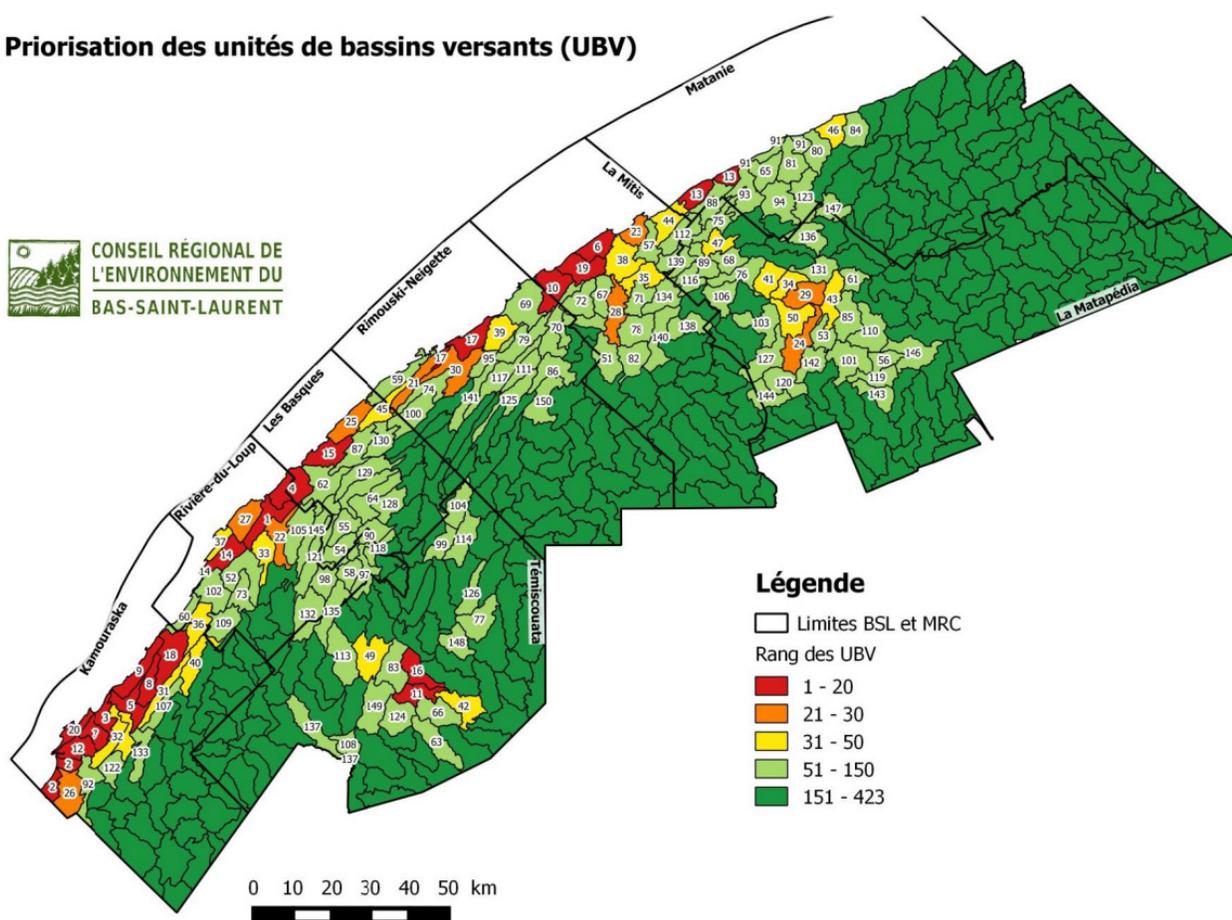
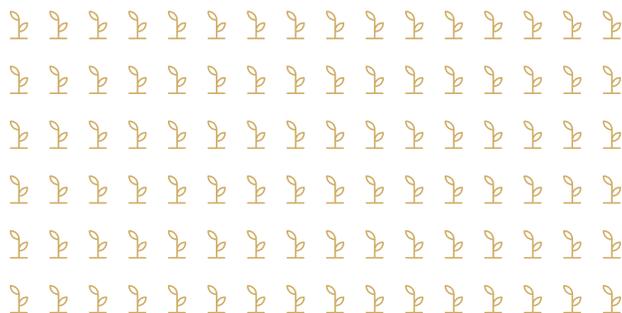


Figure 21 : Secteurs prioritaires pour le maintien de la biodiversité

Source : CREBSL : Étude des bassins versants prioritaires au BSL, 2017



3.3.2 Pratiques culturales

Dans La Matanie, en raison des surfaces boisées et du climat continental frais, les cultures à grand interligne ou à interligne étroit sont peu représentées dans les paysages. Les superficies de maïs ou de soya restent très faibles bien qu'elles devraient s'accroître avec les changements climatiques. Les exploitants pratiquent une bonne rotation des cultures et les années en foin permettent de reposer le sol et de diminuer les risques de lessivage des éléments fertilisants vers les cours d'eau.

Selon une enquête de Statistique Canada en 2021 portant sur les pratiques de travail du sol et d'ensemencement, 73 % des exploitations déclarantes dans la MRC de La Matanie pratiquaient un travail réduit du sol en laissant les superficies cultivées couvertes entièrement ou partiellement par des cultures ou des résidus de culture. La cible 2030 du Plan d'agriculture durable (PAD) du MAPAQ est de 75 % de couverture des sols.

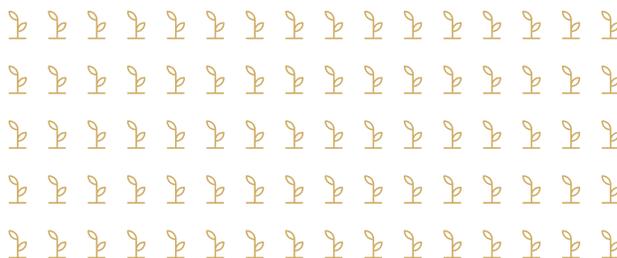
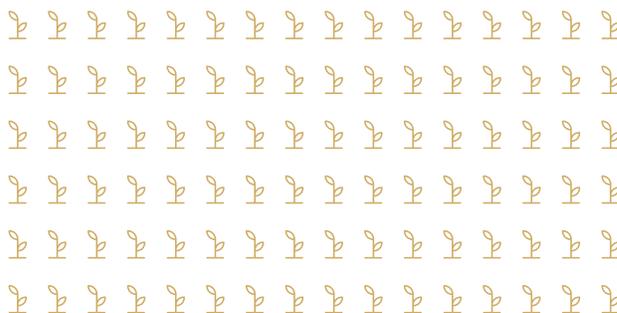


Tableau 20 : Répartition du nombre d'exploitations agricoles déclarantes selon les pratiques de travail du sol

Pratiques de travail du sol	NB d'exploitations déclarantes	Superficies (ha)
Superficie totale des terres préparées pour les semis	72	4853
Semis direct sur chaume au gazon	17	989
Travail du sol qui maintient à la surface la plupart des résidus de récolte	35	2569
Travail du sol qui comporte l'enfouissement de la plupart des résidus de récolte	43	1294

Source : Statistique Canada, Pratiques de travail du sol et d'ensemencement, recensement de l'agriculture, 2021.



3.3.3 Matières résiduelles agricoles

En juin 2022, le gouvernement du Québec a publié un règlement visant à recycler adéquatement plusieurs nouveaux produits incluant la majorité des plastiques agricoles. Le Règlement sur la récupération et la valorisation des produits par les entreprises (RRVPE) a été étendu au secteur agricole. Toutes les filières du secteur agricole sont touchées par ce règlement, ce qui signifie notamment de nouvelles obligations pour les fournisseurs de produits agricoles au Québec.

Ce règlement oblige les entreprises à mettre en place des programmes de recyclage ou à adhérer à un Organisme de gestion reconnu (OGR) afin d'assurer que leurs plastiques et emballages soient recyclés ou valorisés.

En juillet 2023, RECYC-QC a désigné comme OGR, l'organisme à but non lucratif AgriRÉCUP pour gérer le programme de recyclage et de valorisation. Le programme sera offert pour les sous-catégories de produits agricoles ci-après mentionnées (voir le tableau ci-dessous), lesquelles seront progressivement assujetties à des écofrais, au cours de l'automne 2023 et en 2024. Les agriculteurs seront informés des points de dépôt pour rapporter les différents produits agricoles. Il n'y aura pas de collecte à la ferme.



Tableau 21 : Sous-catégories de produits décrites par le RRVPE et assujetties aux écofrais

Catégorie du RRVPE	Écofrais
Sous-catégorie 1	
Sacs-silos, bâche et toiles	0,50 \$/kg
Pellicule sur balles	0,55 \$/kg
Ficelles	0,46 \$/kg
Filets	0,21 \$/kg
Sous-catégorie 2	
Sacs de semences et de pesticides	0,27 \$ à 2,81 \$ (moins de 30 kg à 1000 kg)
Sacs de fertilisant	2,20 \$/sac (500 ou 1000 kg)
Sous-catégorie 3	
Contenants, bidons, barils et réservoirs	0,059 \$ à 43,61 \$ (\leq 1L à $>$ 550L)
Sous-catégorie 7	
Pesticides périmés (classe 1 à 3A) et semences enrobées de pesticides	
Liquide	0,0091 \$ à 0,091 \$/10L (\leq 1L à $>$ 23L)
Solide	0,0091 \$ à 0,091 \$/10 kg (\leq 1 kg à $>$ 30 kg)

Source : AgriRÉCUP 2023

3.3.4 L'agrotourisme

Le secteur de l'agrotourisme en Matanie a un potentiel élevé de développement. Bien qu'on observe une baisse de l'achalandage, certaines entreprises de la région bénéficient d'une belle renommée nationale. Tourisme Matane présente dans son répertoire, 14 entreprises permettant de découvrir la région en dégustant ses produits locaux. En 2020, la tournée gourmande en Matanie avec 4 parcours originaux avait connu un franc succès.



La Matanie offre un choix diversifié : vignoble, fromagerie, boulangerie artisanale, érablière, innovation culinaire, dégustation à la ferme et plus encore.

L'agrotourisme en soi est un défi pour les entreprises agricoles. Plusieurs normes doivent être respectées afin d'être en mesure d'offrir un produit à la ferme. Heureusement, en janvier 2019, il y a eu des modifications législatives et réglementaires apportées au Règlement sur l'autorisation d'aliénation ou d'utilisation d'un lot sans l'autorisation de la CPTAQ. Ces modifications permettaient, entre autres, des activités comme les randonnées à cheval, l'organisation de visites guidées à la ferme, l'offre de repas (moins de 20 personnes) et de transformation alimentaire dans une résidence. Ensuite, en 2022, des modifications apportées visaient à améliorer le fardeau administratif des entreprises et à favoriser le développement des entreprises agricoles en permettant la réalisation de certaines activités non agricoles reliées à l'agrotourisme, à la transformation à la ferme et à la mise en marché de proximité.



3.3.5 L'agriculture urbaine

Le principe est de favoriser l'accès à une saine alimentation pour tous, et ce, à des coûts environnementaux, sociaux et monétaires acceptables. La MRC de La Matanie a l'ambition d'être un leader dans l'est du Québec pour l'essor de l'agriculture urbaine. L'agriculture urbaine se définit comme suit : l'ensemble des activités, généralement urbaines, de culture végétale et d'élevage de petits animaux, incluant leur transformation et leur distribution à des fins personnelles, communautaires ou commerciales. L'idée vise à favoriser le développement social par l'éducation, la responsabilisation, la saine alimentation pour tous et l'achat local dans le respect de l'environnement.

Plusieurs initiatives citoyennes ont vu le jour en agriculture urbaine dans la région, comme la Ferme citoyenne, les jardins et vergers communautaires, les journées d'échanges de plants, la tournée des jardins, les frigos partagés et bien d'autres.

La MRC a aussi produit un guide sur la garde des poules en milieux urbains et certaines municipalités permettent maintenant la garde de poules. Des lignes directrices ont aussi été élaborées sur les jardins en façade et les projets d'apiculture.



La MRC de La Matanie s'est dotée d'un Plan d'action en agriculture urbaine (PAU) en 2022 qui s'inscrit dans le mouvement des MRC nourricières.

Dans le contexte agricole plus vaste, l'objectif est de développer un effet de complémentarité avec les milieux agricoles ruraux, nos villes et nos villages. L'agriculture urbaine participe à la valorisation du métier d'agriculteur. Pourtant, il reste beaucoup à faire puisque l'agriculteur urbain a tendance à être perçu comme un concurrent pour l'agriculteur rural. Une meilleure communication de la mission de l'un et l'autre aurait avantage à être plus clairement exposée afin de développer solidairement La Matanie agricole.

La distribution, la commercialisation et la mise en marché

4.1.1 Mise en marché de proximité

Lors du recensement de 2021, 16 entreprises agricoles ont déclaré faire de la vente directe aux consommateurs. Les principales méthodes sont le kiosque à la ferme, l'autocueillette et la livraison directe au consommateur.

Malgré la création d'un marché public par l'organisme Saveurs de La Matanie qui remonte à 2013, l'absence d'un lieu adapté et disponible durant toute la saison de production et la situation pandémique ont grandement fragilisé son organisation. L'absence du marché en 2021 s'est fait sentir dans les ventes de certains producteurs. Les marchands régionaux et la MRC de La Matanie ont repris le flambeau et ont élaboré un projet de relocalisation du marché public avec l'implication de nombreux partenaires. De retour en 2022, un marché public a eu lieu de juillet à septembre au Colisée Béton-Provincial, avec pour



Le nouveau bâtiment terminé à l'été 2024, qui abrite le Marché public de La Matanie à la Place des Rochelais de Matane, constitue un atout précieux pour le développement de la mise en marché des produits locaux.

objectif de permettre aux producteurs de renouer avec leur clientèle et de leur offrir une gamme de produits agroalimentaires locaux. La construction du nouveau bâtiment qui sert à abriter le marché public a commencé en octobre 2023.



Photo 2 : Bâtiment du Marché public de La Matanie

Sources : CHOK IMAGES- Montmorency

4.1.2 Producteurs transformateurs, transformateurs et artisans bioalimentaires

La Matanie compte une dizaine de producteurs, transformateurs et artisans bioalimentaires dans différents secteurs tels que la viande, l'érable et les produits à base de végétaux.



La MRC de La Matanie se démarque des autres territoires bas-laurentiens avec une part des revenus associée au volet transformation (43 %) élevée au sein de ses entreprises.

On observe un essor de petites entreprises de transformation artisanales sur le territoire. La pérennité de ces petits transformateurs est souvent mise à rude épreuve par la hausse des coûts de production et la difficulté de mise en marché.

La plupart des producteurs transformateurs optent pour un marché de proximité avec le consommateur soit la vente directe à la ferme, la livraison ou la présence au Marché public de La Matanie ou d'autres petits commerces régionaux.

En ce qui a trait à la transformation alimentaire, plus d'une quinzaine de transformateurs parsèment le territoire. Au moins le tiers de ces entreprises œuvrent dans les poissons et fruits de mer, un secteur distinctif du caractère maritime de La Matanie par rapport aux autres MRC du Bas-Saint-Laurent.



Photo 3 : Les Biquettes de la Coulée, Matane

Source : MRC de La Matanie – Mélodie Pardonnet

4.1.3 Transport et distribution

Le secteur du transport et de la distribution est un maillon faible de la chaîne agricole de la MRC de La Matanie. Au moins 9 municipalités sur 11 sont en situation critique ou fragile sur le plan de la distribution alimentaire.

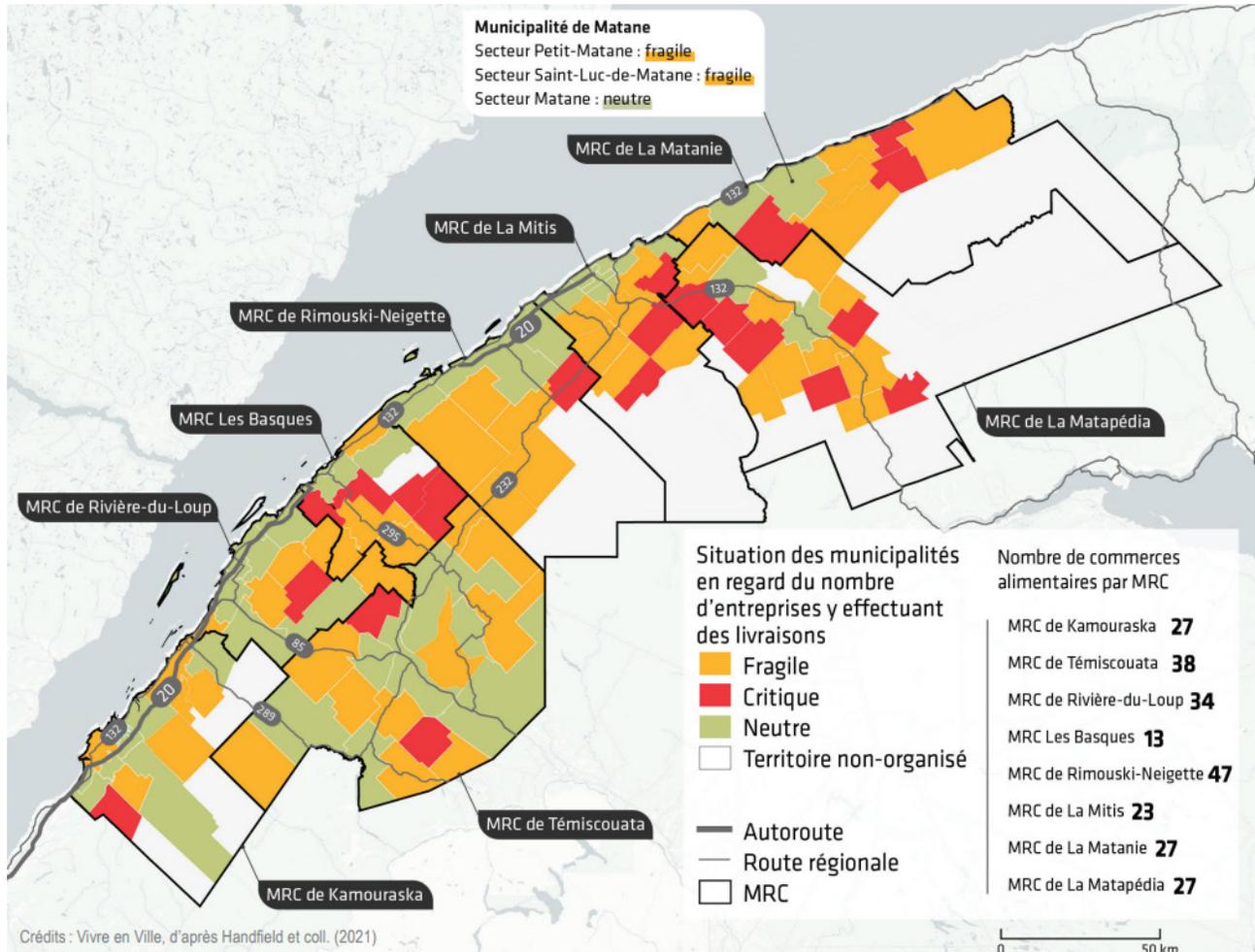


Figure 22 : Municipalités en situation critique et fragile sur le plan de la distribution alimentaire en Matanie et au Bas-Saint-Laurent
 Source : Étude de l’UQAR, Transport et distribution des aliments au Bas-Saint-Laurent 2021

Les secteurs les mieux desservis sont le littoral, les grands axes routiers et les centres urbains. Certaines municipalités comme Saint-Léandre, Sainte-Paule, Grosses-Roches et Saint-Jean-de-Cherbourg sont carrément dépourvues d’entreprises de production et de transformation effectuant des livraisons. Elles doivent donc compter entièrement sur des approvisionnements provenant de l’extérieur. Bien que les distributeurs offrent en général une bonne couver-

ture, ces mêmes municipalités sont moins bien desservies, car les distributeurs doivent faire un détour ou parce que les volumes à livrer sont trop faibles.

La distribution des produits frais est également plus complexe, puisqu’elle implique des livraisons plus fréquentes et généralement inégales sur l’ensemble du territoire. 75% des distributeurs indiquent s’approvisionner auprès d’au moins une entreprise de

transformation du Bas-St-Laurent et auprès d'un producteur agricole. Les petits commerces quant à eux ont des difficultés à atteindre la quantité requise de produits pour obtenir une livraison d'un distributeur et doivent parfois opter pour un approvisionnement directement dans une grande surface pour la revente.

Un tiers des transformateurs vendent leurs produits directement sur les lieux mêmes de la fabrication. Les producteurs agricoles, pour leur part, se chargent davantage eux-mêmes du transport et de la distribution puisqu'il s'agit de petits volumes. Par contre, dans la MRC de La Matanie, les producteurs et transformateurs sont généralement moins équipés que dans certaines autres MRC du Bas-Saint-Laurent. Plus du quart indiquent avoir des difficultés en lien avec l'entreposage, le transport ou la distribution alimentaire.



Au Bas-Saint-Laurent, La Matanie compte parmi les MRC les moins bien desservies en matière de livraison à domicile.

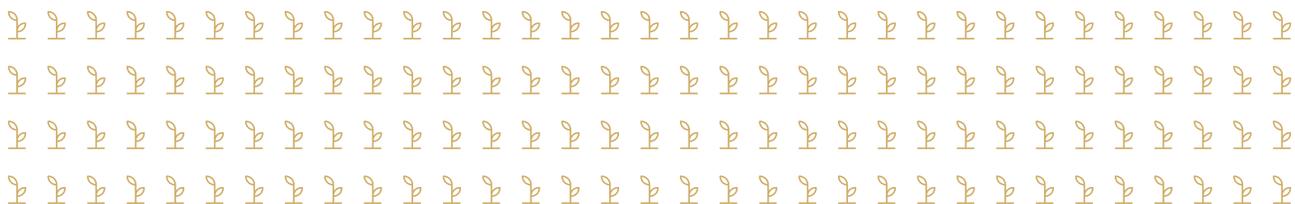
Les producteurs agricoles et transformateurs rencontrent aussi des difficultés liées au transport et tentent de développer un marché de proximité.

Tableau 22 : Principales difficultés rencontrées par les producteurs et transformateurs dans la MRC de La Matanie

Principales difficultés pour les producteurs et transformateurs
Manque d'espaces d'entreposage
Manque de disponibilité en location d'espace
Manque de camions réfrigérés
Coût élevé des services de distribution et transport
Difficulté à maintenir la chaîne de froid
Manque de temps pour la mise en marché
Difficulté à faire entrer les produits dans les supermarchés et les institutions

Malheureusement, les détaillants présents sur le territoire ne semblent pas bien connaître les producteurs et les transformateurs de la région. Il y aurait avantage à développer un meilleur canal de communication pour faire connaître les produits régionaux aux grandes chaînes. On observe tout de même une augmentation de produits locaux sur les tablettes. Les principales raisons évoquées par les détaillants pour ne pas vendre les produits régionaux sont la faible quantité de fournisseurs locaux, le manque d'espaces sur le plancher, les ententes avec les principaux fournisseurs et le manque de connaissances des produits locaux existants.

Source : Étude de L'UQAR, Transport et distribution des aliments au Bas-Saint-Laurent 2021



4.1.4 Récupération des aliments

La majorité des entreprises de production ou de transformation ne font pas affaire avec des organismes ou des initiatives communautaires pour traiter les aliments invendus. Les principales raisons invoquées, sont l'absence de produits invendus, la transformation des invendus pour la revente et des dons à des particuliers.

Il est aussi remarqué qu'il y a peu d'échanges entre les entreprises et les organismes communautaires. Plusieurs initiatives sont pourtant en place en Matanie pour contrer le gaspillage alimentaire telles que la cuisine collective, des groupes de partage d'aliments et les frigos partagés. La Ferme citoyenne de La Matanie penche sur un projet de glanage afin de valider la récupération de denrées non récoltées chez les producteurs.

Ces organismes rencontrent leur lot de difficultés en ce qui a trait à l'approvisionnement en denrées alimentaires. Les principaux obstacles mentionnés sont le manque de véhicules adéquats, l'étendue du territoire, le faible volume de donateurs, le manque d'espaces adaptés pour recevoir les produits et finalement le fait de devoir gérer les dons inattendus.



FRIGOS, ARMOIRES ET CONGÉLATEURS PARTAGÉS EN MATANIE

LES FRIGOS-PARTAGÉS
Des frigos, des armoires et des congélateurs accessibles à tous.tes sur le territoire de La Matanie

- 1 Les Ateliers Léopold-Desrosiers
60, rue Brillant, Matane
- 2 Friperie Le Grenier Relais Santé
807, avenue du Phare Est, Matane
- 3 Espace Avenir
546, av. du Phare Est - bureau 202, Matane
- 4 Regroupement des femmes
Atelier de couture (50, av. D'Amours, Matane)
- 5 Église Saint-Jérôme
527, avenue Saint-Jérôme, Matane
- 6 Église Saint-Rédempteur
251, rue Thibault, Matane
- 7 Saint-Adelme
Centre des loisirs (140, rue Principale) **OUVERT 24h**
- 8 Grosses-Roches
Entrée du sous-sol d'église (171, rue Mgr Ross)
- 9 Saint-Ulric
Parc des Rives (jonction avenue Ulric-Tessier / Rivière Blanche) **OUVERT 24h**

MERCI POUR VOTRE DON D'ALIMENTS!

✓ ACCEPTÉS

- Fruits et légumes frais et entiers
- Œufs, produits laitiers et leurs substituts
- Tofu, tempeh et substituts de viande emballés
- Pain et produits de boulangerie
- Denrées sèches (ex : riz, pâtes alimentaires, craquelins, céréales...)
- Conserves et produits transformés du commerce ou de la maison (avec certaines précautions)

✗ REFUSÉS

- Viandes, poissons & fruits de mer crus
- Restes de table
- Denrées qui sont entamées / emballages ouverts
- Aliments à risque d'avoir été contaminés
- Aliments qui font l'objet d'un rappel

EXEMPLES D'ALIMENTS ACCEPTÉS :

- Fruits et légumes frais et entiers
- Œufs, produits laitiers et leurs substituts
- Tofu, tempeh et substituts de viande emballés
- Pain et produits de boulangerie
- Denrées sèches (ex : riz, pâtes alimentaires, craquelins, céréales...)
- Conserves et produits transformés du commerce ou de la maison (avec certaines précautions)

EXEMPLES D'ALIMENTS REFUSÉS :

- Viandes, poissons & fruits de mer crus
- Restes de table
- Denrées qui sont entamées / emballages ouverts
- Aliments à risque d'avoir été contaminés
- Aliments qui font l'objet d'un rappel

CUISINEZ POUR LES FRIGOS!

- Les contenants et les sacs idéalement transparents doivent être propres et conçus pour un usage alimentaire.
- Indiquez certains renseignements de base (nom du produit, date d'emballage).
- Les aliments réfrigérés ou congelés doivent être maintenus froids au moment du transport.

Pour une collectivité en santé et sans gaspillage
PARTICIPEZ AUX FRIGOS-PARTAGÉS!

RECENSÉES & CONSULTÉES > Gouvernement du Québec - «Don d'aliments» - www.quebec.ca/santé/alimentation/salubrite-des-aliments/don-daliments/ (2021)
Gouvernement du Québec - «Ces aliments vous sont donnés» - www.mrcmla.com/quebec.ca/SiteCollectionDocuments/ConsumationPortail/Alithe_frigo_communaire.pdf (2021)

Figure 23 : Dépliant promotionnel des Frigos partagés sur le territoire de la MRC de La Matanie

Source : MRC de La Matanie





Le diagnostic



Le diagnostic est le lien entre le portrait et les actions. Il a débuté par une analyse des forces et faiblesses de l'agriculture dans la MRC de La Matanie ainsi que des opportunités et des contraintes qui se rapportent au secteur agricole. Il s'appuie sur une méthode d'analyse éprouvée qui est aussi appelée analyse FFOM (forces, faiblesses, opportunités, menaces). Cette analyse est disponible à l'annexe 1.

Quatre thèmes principaux sont ressortis suite à l'analyse. Les grands objectifs associés ont permis de définir les orientations et ont été validés par le comité de pilotage avant d'être soumis à une consultation publique ciblée ainsi qu'à un sondage pour confirmer les pistes d'actions retenues.

1 Thème 1

Le bien être des familles agricoles, la valorisation de l'agriculture et le soutien à la relève

Orientation :

L'objectif principal est d'œuvrer pour le bien-être et la valorisation des familles agricoles tout en soutenant la relève dans ce secteur crucial. Pour cela, nous allons mettre en place des actions concrètes afin de promouvoir l'agriculture auprès des citoyens et des jeunes, de favoriser les échanges et le réseautage et, enfin, de soutenir activement la relève agricole.

2 Thème 2

L'occupation d'un territoire diversifié, la pérennité des activités agricoles et la cohabitation des usages

Orientation :

L'objectif principal est de favoriser une occupation diversifiée du territoire tout en assurant la pérennité des activités agricoles et en favorisant la cohabitation harmonieuse des différents usages. Pour cela, nous allons mettre en place des actions concrètes visant à sensibiliser les propriétaires à l'importance de l'entretien de leur terre, à protéger les terres agricoles contre l'accaparement et la spéculation foncière, à soutenir le développement des entreprises agricoles, à promouvoir l'agroforesterie et l'acériculture ainsi qu'à encourager l'implantation encadrée d'activités complémentaires en zone agricole.



3 Thème 3

Les opportunités d'organisation de la transformation et de la mise en marché par le développement économique et touristique

Orientation :

L'objectif principal est de saisir les opportunités offertes par l'organisation de la transformation des produits agricoles et leur mise en marché pour stimuler le développement économique et touristique. Pour cela, nous allons soutenir la création d'initiatives régionales de transformation, faire rayonner les produits agroalimentaires de La Matanie et promouvoir le développement agrotouristique sur le territoire.

4 Thème 4

L'accès aux ressources d'expertise régionale et la connaissance des ressources du territoire

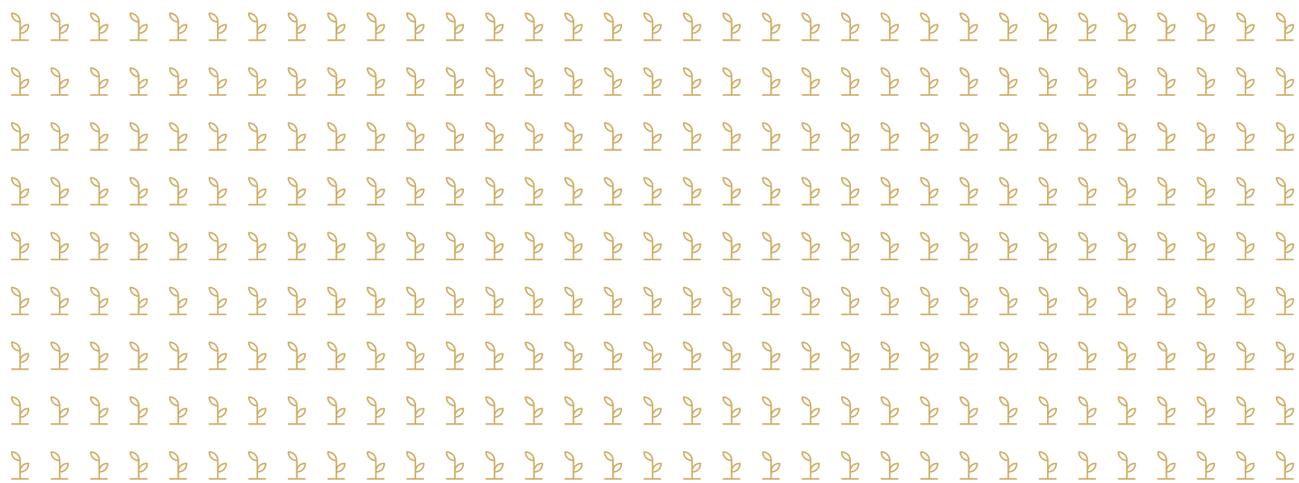
Orientation :

L'objectif principal est de faciliter l'accès aux ressources d'expertise régionale et de promouvoir la connaissance des ressources du territoire aux acteurs du milieu agricole. Pour cela, nous allons développer une offre de formations et des outils de formations adaptés aux besoins des producteurs agricoles, ainsi que les accompagner dans leurs démarches de conformité en matière d'aménagement et de réglementation en milieu agricole.



La vision concertée

En Matanie, l'agriculture se développe harmonieusement en intégrant des pratiques durables qui valorisent les produits locaux et respectent l'environnement. Cette approche favorise l'occupation dynamique du territoire, stimulant ainsi l'économie régionale tout en préservant les paysages et la biodiversité. L'agriculteur est valorisé comme acteur-clé de ce développement, reconnu pour son rôle essentiel dans la préservation et l'animation du territoire.



Le plan d'action



Le plan d'action est l'aboutissement du processus décrit à la figure 24. Il résulte de l'apport de différents comités, d'une consultation publique et d'un sondage sur les 4 thèmes soulevés en cours d'analyse. Il découle d'une piste de réflexion amorcée, il y a plus de 5 ans déjà, lors de la mise en place de la *Stratégie locale de développement du secteur agricole* de La Matanie.

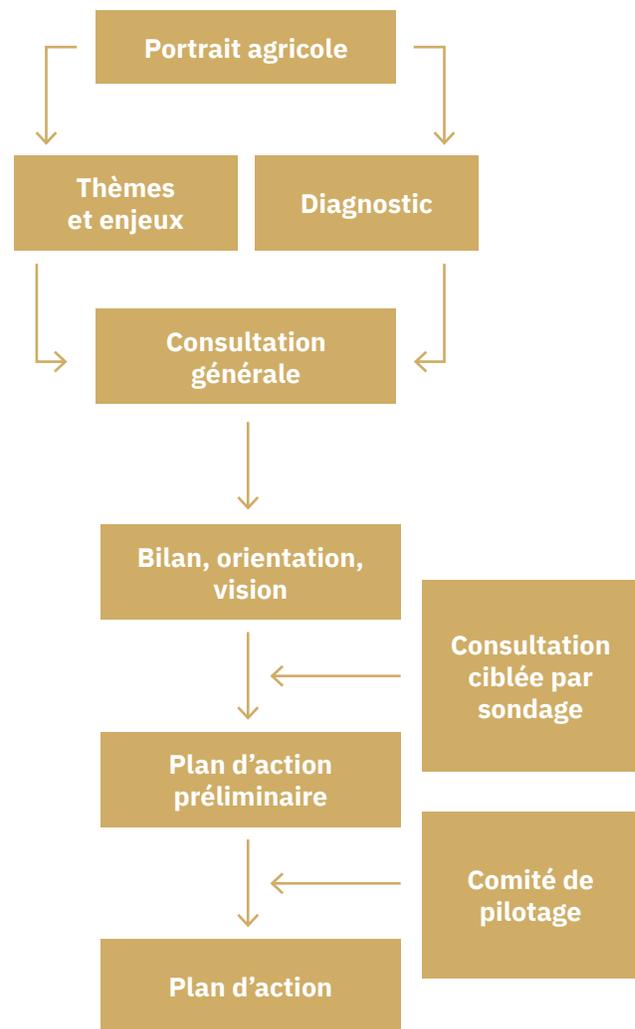
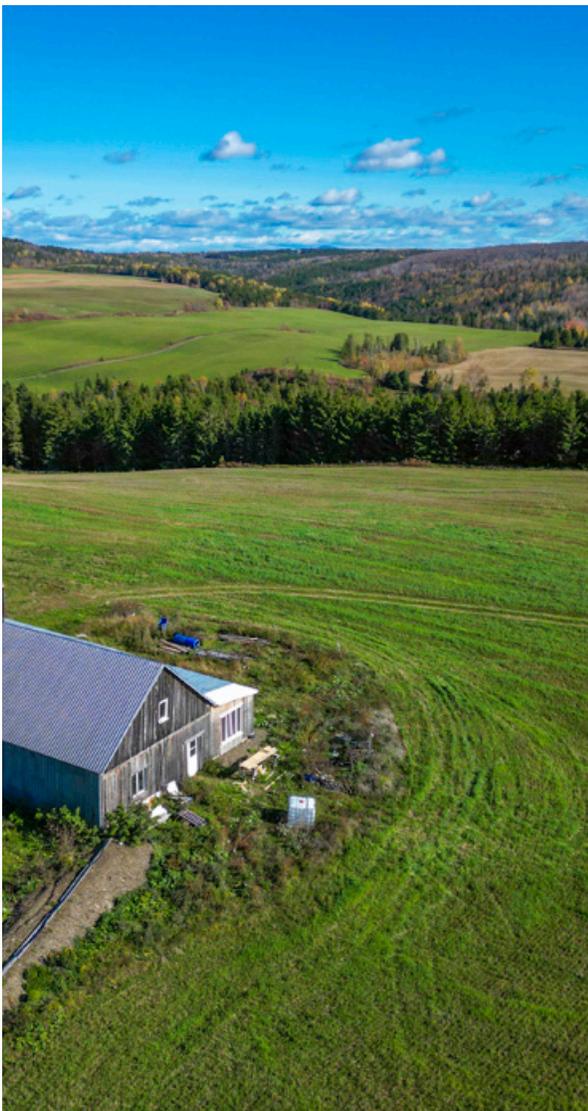


Figure 24 Démarche d'élaboration du PDZA de la MRC de La Matanie

Les rencontres du comité de pilotage ont été l'occasion de riches discussions constructives entre les acteurs des milieux agricoles, économiques, touristiques et sociaux. Ces échanges ont permis à tous de mieux comprendre les enjeux du milieu agricole et de renforcer les liens entre les différents secteurs.

La consultation organisée en mars 2024 avec les producteurs agricoles de La Matanie a également été un franc succès. Très appréciée, elle a offert aux producteurs une plateforme pour échanger, partager leurs expériences et exprimer leurs besoins, contribuant ainsi à orienter les actions futures.

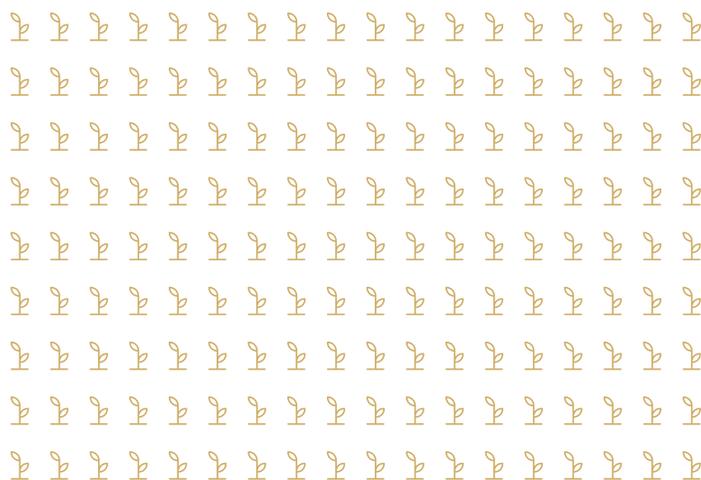
Le PDZA se veut un outil complémentaire aux autres plans d'action déjà mis en place par la MRC, pour assurer la pérennité du secteur agricole, dans une optique de développement durable, d'occupation du territoire et de vitalisation des milieux.

Le plan d'action du PDZA propose 38 mesures classées selon les thèmes et les objectifs ciblés. Les responsables et les partenaires seront sollicités afin de s'impliquer dans sa réalisation et l'atteinte des résultats, en gardant en mémoire l'objectif initial du PDZA, à savoir celui de mettre en valeur la zone agricole de la MRC en favorisant le développement durable des activités agricoles.

Le suivi du plan d'action sera assuré par l'évaluation des indicateurs de résultat définis pour chacune des actions. Ces indicateurs permettront de mesurer concrètement les progrès réalisés et d'ajuster les interventions si nécessaire.

Une rencontre annuelle d'échange sera organisée avec les producteurs agricoles afin de valider l'avancement des actions, recueillir leurs observations et suggestions, et assurer que le plan d'action reste aligné avec les besoins du milieu.

De plus, un comité de suivi sera mis en place. Ce comité regroupera des producteurs agricoles, des représentants du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ), la conseillère en développement agricole de la MRC de La Matanie, ainsi que certains intervenants du milieu. Ensemble, ils veilleront à la bonne réalisation des actions prévues et à la pérennité des initiatives mises en œuvre.



1 Thème 1 : Le bien être des familles agricoles, la valorisation de l'agriculture et le soutien à la relève

Objectif 1 : Faire la promotion de l'agriculture auprès des citoyens et des jeunes pour valoriser le mode de vie et la fierté de la profession d'agriculteur et le soutien à la relève.

Action 1	Effectuer une tournée des écoles et des visites d'entreprises agricoles pour sensibiliser les jeunes à l'importance de l'agriculture pour la communauté et l'achat local.		
Échéance	Responsable(s)	Partenaire(s) potentiel(s)	Indicateur de résultat
En continu	MRC	TCBBSL, CISSS, CSMM, COSMOSS, producteurs agricoles, Places aux jeunes, Espace avenir, milieux scolaires, SANAM	Nombre d'activités organisées
Action 2	Supporter la diffusion d'informations relatives au milieu agricole (ex. mettre en place une revue des bons coups, établir des portraits d'agriculteurs régionaux, créer une chronique agricole)		
Échéance	Responsable(s)	Partenaire(s) potentiel(s)	Indicateur de résultat
Annuellement	DEM, MRC	MRC, DEM (MatanieXP), UPA, médias locaux	Publication, portrait, impact social
Action 3	Organiser des ateliers d'introduction à la culture et aux élevages en des lieux existants		
Échéance	Responsable(s)	Partenaire(s) potentiel(s)	Indicateur de résultat
En continu	MRC, TCBBSL	UPA (agriculture en herbe), MAPAQ, Place aux jeunes, milieux scolaires, SANAM	Nombre d'ateliers de formations organisés

🔗 Objectif 2 : Favoriser les échanges et le réseautage

Action 1			
Organiser en collaboration avec des partenaires, des activités sociales d'échanges entre agriculteurs			
Échéance	Responsable(s)	Partenaire(s) potentiel(s)	Indicateur de résultat
En continu	MRC, UPA	UPA, DEM, autres	Nombre d'activités sociales
Action 2			
Participer à la relance de solutions coopératives d'utilisation de matériel agricole et de main-d'œuvre agricole			
Échéance	Responsable(s)	Partenaire(s) potentiel(s)	Indicateur de résultat
5 ans	UPA	MRC, Espace avenir, SANAM	Relance CUMA et/ou CUMO

🔗 Objectif 3 : Soutenir la relève agricole

Action 1			
Bonifier l'offre du CRÉA BSL par un programme d'aide au développement agricole de la relève et au démarrage d'entreprises agricoles			
Échéance	Responsable(s)	Partenaire(s) potentiel(s)	Indicateur de résultat
Annuellement	MRC	SADC, DEM, UPA	Utilisation de la bonification
Action 2			
Assurer un accompagnement aux aspirants agriculteurs en facilitant l'accès à la terre par différents partenariats et en créant du mentorat entre relève et producteurs seniors en collaboration avec le Gerموir, parcours d'incubation			
Échéance	Responsable(s)	Partenaire(s) potentiel(s)	Indicateur de résultat
En continu	MRC	L'ARTERRE, CREA BSL, UPA, TCBBSL (Gerموir, parcours d'incubation)	Nombre d'aspirants établis ou ayant l'intérêt

2

Thème 2 : L'occupation d'un territoire diversifié, la pérennité des activités agricoles et la cohabitation des usages

Objectif 1 : Sensibiliser les propriétaires à entretenir leur terre et à préserver les écosystèmes agricoles

Action 1	Faire un suivi des terres en friche (superficie, état, propriétaire) et développer des outils de sensibilisation à l'entretien de celles-ci		
Échéance	Responsable(s)	Partenaire(s) potentiel(s)	Indicateur de résultat
3-5 ans	MRC	Municipalités	Inventaire à jour, à mi-chemin et à la fin
Action 2	Évaluer les impacts positifs et négatifs des terres en friche sur la préservation du potentiel agricole, des milieux humides et de la biodiversité		
Échéance	Responsable(s)	Partenaire(s) potentiel(s)	Indicateur de résultat
2 ans	MRC	OBVNEBSL, club d'encadrement	Rapport des impacts
Action 3	Développer un programme d'aide financière pour la remise en culture de parcelles associée à un projet de développement ou de démarrage d'entreprises		
Échéance	Responsable(s)	Partenaire(s) potentiel(s)	Indicateur de résultat
En continu	MRC	Ministères (entente sectorielle), UPA, DEM, SADC	Superficies remises en culture
Action 4	Promouvoir les saines pratiques agroenvironnementales chez les producteurs et développer une expertise de la connaissance de la région par les intervenants		
Échéance	Responsable(s)	Partenaire(s) potentiel(s)	Indicateur de résultat
En continu	MRC	OBVNEBSL, CRE, club d'encadrement	Meilleures pratiques adoptées

Objectif 2 : Protéger les terres agricoles du phénomène d'accaparement des terres et de la spéculation foncière

Action 1			
Évaluer la possibilité de mettre en place un observatoire du foncier agricole en complémentarité avec les initiatives des différents paliers gouvernementaux suite à la consultation nationale sur le territoire et les activités agricoles menée par le MAPAQ			
Échéance	Responsable(s)	Partenaire(s) potentiel(s)	Indicateur de résultat
En continu	MRC, Ministères	Municipalités, MAPAQ	Signalement d'acquéreurs hors MRC

Objectif 3 : Soutenir le développement des entreprises existantes et en démarrage

Action 1			
Identifier et mettre en valeur les terrains en zone agricole offrant un potentiel pour l'établissement de nouvelles entreprises (ex. séjours exploratoires)			
Échéance	Responsable(s)	Partenaire(s) potentiel(s)	Indicateur de résultat
2 ans	MRC, SANAM, Place aux jeunes	Municipalités, L'ARTERRE, producteurs agricoles, Place aux jeunes, SANAM	Banque de terrains disponibles à jour
Action 2			
Favoriser le maillage avec des entreprises existantes pour l'utilisation d'espaces de démarrage			
Échéance	Responsable(s)	Partenaire(s) potentiel(s)	Indicateur de résultat
En continu	L'ARTERRE	MRC, municipalités, producteurs agricoles, Place aux jeunes, SANAM	Connaissance des espaces disponibles
Action 3			
Assurer une veille et identifier les opportunités pour la mise en place de projets			
Échéance	Responsable(s)	Partenaire(s) potentiel(s)	Indicateur de résultat
En continu	L'ARTERRE	MRC, municipalité, comités de développement, SDT	Nouveau projet

Objectif 4 : Tirer avantage de l'importance du couvert forestier sur le territoire pour promouvoir le développement du secteur de l'agroforesterie et de l'acériculture

Action 1		Recenser le potentiel agroforestier et acéricole du territoire	
Échéance	Responsable(s)	Partenaire(s) potentiel(s)	Indicateur de résultat
3 ans	MRC	SER des Monts, Agence régionale de mise en valeur des forêts privées du BSL, UPA	Secteurs à haut potentiel identifiés
Action 2		Établir un contact avec les acteurs du milieu forestier afin de faire l'état de la situation sur le terrain en ce qui concerne le reboisement et les projets en agroforesterie	
Échéance	Responsable(s)	Partenaire(s) potentiel(s)	Indicateur de résultat
1 an	MRC, UPA	SER des Monts, Agence régionale de mise en valeur des forêts privées du BSL, UPA	Création d'un comité
Action 3		Encourager l'implantation de projets en lien avec les produits forestiers non ligneux	
Échéance	Responsable(s)	Partenaire(s) potentiel(s)	Indicateur de résultat
5 ans	MRC	UPA, Biopterre, partenaires forestiers	Nombre de projets PFNL démarrés

Objectif 5 : Encourager l'implantation encadrée d'activités complémentaires à l'agriculture en zone agricole

Action 1		Permettre des usages reliés à la transformation agricole et à toute autre activité complémentaire comme l'agrotourisme et la commercialisation des produits agricoles	
Échéance	Responsable(s)	Partenaire(s) potentiel(s)	Indicateur de résultat
En continu	MRC	Municipalités	Nouvelles activités complémentaires
Action 2		Veiller à la cohabitation harmonieuse des usages agricoles et non agricoles par l'implication de la conseillère au développement agricole dans les demandes effectuées à la CPTAQ	
Échéance	Responsable(s)	Partenaire(s) potentiel(s)	Indicateur de résultat
En continu	MRC	Municipalités	Nombre de demandes

3

Thème 3: Les opportunités d'organisation de la transformation et de la mise en marché par le développement économique et touristique

Objectif 1 : Créer ou supporter des initiatives régionales visant le développement d'activités de transformation de produits agricoles

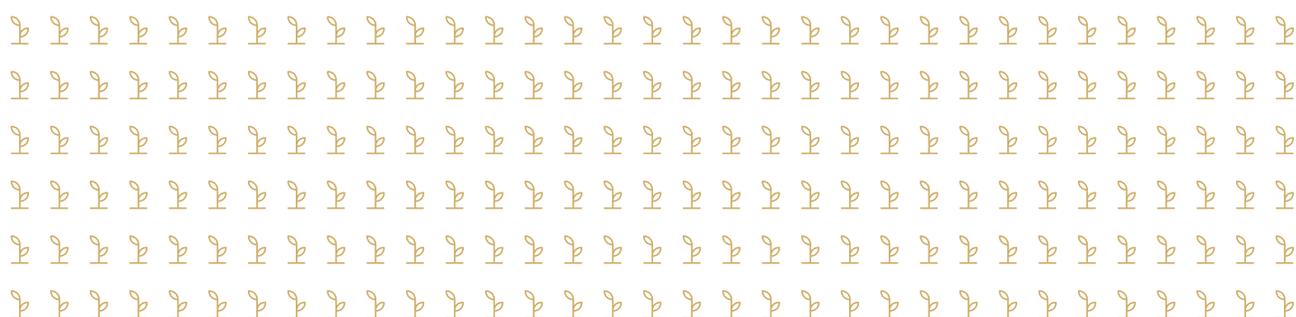
Action 1	Faire des liens avec les initiatives régionales		
Échéance	Responsable(s)	Partenaire(s) potentiel(s)	Indicateur de résultat
En continu	MRC	DEM, SADC, transformateurs, institutions	Implication dans les initiatives
Action 2	Sonder les producteurs sur leurs besoins et leur volonté en matière de transformation agroalimentaire		
Échéance	Responsable(s)	Partenaire(s) potentiel(s)	Indicateur de résultat
1 an	MRC	UPA	Sondage et rencontre
Action 3	Évaluer la faisabilité de créer un espace de transformation collaboratif de type C1		
Échéance	Responsable(s)	Partenaire(s) potentiel(s)	Indicateur de résultat
3 ans	MRC	SADC, DEM	Analyse de faisabilité

Objectif 2 : Faire rayonner les produits agroalimentaires de La Matanie

Action 1	Favoriser le circuit court de commercialisation, entre autres, en soutenant le développement et le rayonnement du Marché public		
Échéance	Responsable(s)	Partenaire(s) potentiel(s)	Indicateur de résultat
En continu	MRC	HRI, Marché public, TCBBBSL, Chambre de commerce de La Matanie, SADC, DEM	Succès du marché public
Action 2	Développer un maillage et une synergie avec les organismes communautaires et le milieu agricole pour la lutte contre le gaspillage et l'insécurité alimentaire		
Échéance	Responsable(s)	Partenaire(s) potentiel(s)	Indicateur de résultat
En continu	MRC	CDC, Cuisine collective, UPA, producteurs, organismes communautaires, commerces	Coopération entre le communautaire et l'agricole
Action 3	Supporter ou créer des initiatives de rapprochement avec le marché des services alimentaires (HRI – Hôtellerie-Restaurant-Institution)		
Échéance	Responsable(s)	Partenaire(s) potentiel(s)	Indicateur de résultat
En continu	MRC	HRI, TCBBBSL, Saveurs du Bas-Saint-Laurent	Offre alimentaire locale en HRI
Action 4	Identifier, dans les municipalités locales, les commerces susceptibles de promouvoir ou de commercialiser les produits locaux		
Échéance	Responsable(s)	Partenaire(s) potentiel(s)	Indicateur de résultat
En continu	MRC, municipalités	Municipalités, Chambre de commerce de La Matanie	Nombre de commerces
Action 5	Développer une ressource d'informations (ex. dépliant, application cellulaire, autre) sur les points de vente des produits agricoles locaux		
Échéance	Responsable(s)	Partenaire(s) potentiel(s)	Indicateur de résultat
En continu	MRC	MRC, DEM	Création d'une ressource (ex. dépliant)

👉 Objectif 3 : Promouvoir le développement agrotouristique sur le territoire

Action 1	Redéfinir le circuit agrotouristique et le bonifier (carte et numérique) en collaboration avec des partenaires locaux		
Échéance	Responsable(s)	Partenaire(s) potentiel(s)	Indicateur de résultat
2 ans	DEM	MRC, SADC, entreprises agrotouristiques	Cartes dynamiques des entreprises agricoles sur le territoire
Action 2	Évaluer la possibilité de refaire la tournée gourmande en collaboration avec des organismes locaux		
Échéance	Responsable(s)	Partenaire(s) potentiel(s)	Indicateur de résultat
2 ans	MRC, CIBLES	DEM, Tourisme Matanie, SANAM	Reprise d'une tournée des sites agrotouristiques
Action 3	Évaluer la possibilité de développer un circuit autonome permettant la découverte du paysage et du patrimoine agricole par divers moyens de transports (voiture, vélo, pédestre)		
Échéance	Responsable(s)	Partenaire(s) potentiel(s)	Indicateur de résultat
3 ans	DEM	MRC, Société d'histoire, Corpo récréative	Circuit agricole et patrimoine régional



4

Thème 4 : L'accès aux ressources d'expertise régionale et la connaissance des ressources du territoire

Objectif 1 : Développer une offre de formations et des outils de formations agricoles

Action 1	Faciliter la présentation de colloques et de formations à proximité (regroupement en salle pour diffusion d'un colloque à distance), Caravane santé des sols (MAPAQ)		
Échéance	Responsable(s)	Partenaire(s) potentiel(s)	Indicateur de résultat
En continu	MRC	MAPAQ, UPA, Club d'encadrement	Nombre de colloques offerts en diffusion en salle à distance
Action 2	Soutenir la création d'événements ponctuels (formation/témoignage/échange) avec des producteurs retraités (partage de connaissances)		
Échéance	Responsable(s)	Partenaire(s) potentiel(s)	Indicateur de résultat
En continu	MRC	L'ARTERRE, UPA	Nombre d'activités organisées
Action 3	Créer un bottin des services reliés à l'agriculture		
Échéance	Responsable(s)	Partenaire(s) potentiel(s)	Indicateur de résultat
3 ans	MRC	MAPAQ, UPA, DEM, SADC, municipalités	Création d'un répertoire des services
Action 4	Établir un partenariat avec les clubs d'encadrement régionaux et OBVNEBSL pour de la formation et de l'accompagnement		
Échéance	Responsable(s)	Partenaire(s) potentiel(s)	Indicateur de résultat
En continu	MRC	MAPAQ, Réseau agri conseil, club d'encadrement, OBVNEBSL	Nombre d'activités organisées par les clubs et organismes dans la région
Action 5	Assurer la formation continue de la conseillère en développement agricole		
Échéance	Responsable(s)	Partenaire(s) potentiel(s)	Indicateur de résultat
En continu	MRC	TCBBSL, UPA, organismes régionaux	Nombre de formations

🔗 **Objectif 2**: Accompagner les producteurs dans leurs démarches de conformité en matière d'aménagement et de réglementation du milieu agricole

Action 1			
Simplifier les démarches administratives en améliorant la synergie entre les partenaires (MAPAQ, MRC, municipalités, organismes)			
Échéance	Responsable(s)	Partenaire(s) potentiel(s)	Indicateur de résultat
En continu	MRC	MAPAQ, municipalités, DEM, SADC	Synergie entre les départements
Action 2			
Créer un plan de communication et de diffusion des services de la MRC relatif au milieu agricole et le mettre en œuvre.			
Échéance	Responsable(s)	Partenaire(s) potentiel(s)	Indicateur de résultat
En continu	MRC	MRC, DEM	Connaissance des services par le milieu agricole et la population en générale



Annexe 1



Analyse FFOM

Interne

Forces	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> › Ressource à temps plein attirée au développement agricole › Ressources pour le développement territorial, l'agriculture urbaine et la sécurité alimentaire › Nouveau bâtiment 3 saisons pour le marché public › Organismes locaux pour l'accompagnement d'entreprises › Organisme local pour le soutien aux travailleurs étrangers (SANAM) › Tourisme Matanie (ressource au développement de l'agrotourisme) › Agrotourisme (entreprises renommées) › Producteurs et transformateurs actifs et innovateurs › Stratégie bioalimentaire, plans d'action (PAU, PRMHH) › Potentiel acéricole TPI › Proximité des centres urbains et ruraux › Faible valeur des terres agricoles › Coût des résidences plus bas › Nouveaux arrivants (travailleurs étrangers et nouvelles demandes alimentaires) › Grandes superficies disponibles 	<ul style="list-style-type: none"> › Peu de ressources issues du milieu agricole ou qui connaissent les enjeux du milieu dans les organismes locaux de développement › Méconnaissance de l'offre d'aide financière et d'accompagnement régionale disponible pour les exploitants agricoles › Bâtiments à louer ou à vendre désuets et nécessitant des investissements › Peu ou pas d'installations locales de transformation ou d'abattage sur le territoire › Partage de la zone agricole (touriste, motoneige, vtt, carrière, sablière, etc.) › Réseau de transport et de distribution déficient › Peu d'espaces d'entreposage › Sols pauvres en éléments fertilisants majeurs (phosphore) › Difficulté à rejoindre les municipalités dévitalisées de l'est du territoire › Faibles revenus de la population › Population réparti sur un grand territoire › Faible valorisation de l'achat local › Méconnaissance du milieu rural par le milieu (peu de moyen de communication)

Externe

Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none"> › MAPAQ : ressource en Matanie, équipe relève BSL, ressources spécialisées › UPA (Fédération du BSL et syndicat local de La Matanie) › Entente sectorielle bioalimentaire, leviers financiers › FabRégions BSL (autonomie alimentaire) › TCBBSL (incubateur régional, étude marché produits biologiques du BSL, étude pour la consolidation et le développement des marchés publics du BSL) › L'ARTERRE (maillage aspirant-agriculteur facilitant l'accès au monde agricole) › CREA BSL (ressources d'aide pour transfert de ferme) › Travailleurs de rang (ACFA, soutien aux familles agricoles) › Partenariats avec L'IREC (agriculture et économie sociale) › Projets inter-MRC : agriculture en herbes (formation, agri carrière) › Saveurs du BSL (véhicule promotionnel) › TAD : conditions propices aux pâturages 	<ul style="list-style-type: none"> › Population vieillissante dont les propriétaires d'entreprises agricoles › Habitudes de consommation › Baisse démographique › Phénomène d'accaparement des terres › Changements climatiques › Climat rigoureux › Charge réglementaire importante › Détresse psychologique › Détérioration des TAD › Dégradation des cours d'eau en zone agricole concentrée › Augmentation des coûts de production (intrants, matériaux, essence) › Augmentation des coûts de transport › Instabilité des prix des marchés des céréales et bovins, ovins › Augmentation des taux d'intérêt, endettement › Absence de plans de relève des entreprises › Manque de liquidité au démarrage pour les entreprises › Investissements importants au démarrage › Manque de main d'œuvre › Manque de relève agricole › Entente des détaillants avec fournisseurs au détriment des producteurs locaux

Références



Agence régionale de mise en valeur des forêts privées du Bas-Saint-Laurent, https://www.agence-bsl.qc.ca/PPMV/Mrc_Matane/mrc_matane.htm

Agriculture et agroalimentaire Canada, classification ARDA des sols, année

Agrirecup, <https://agrirecup.ca/de-nouveaux-programmes-de-collecte-et-de-recyclage-des-plastiques-agricoles>

Agrométéo Québec, Atlas agroclimatique du Québec

Centre intégré de santé et de services sociaux du Bas-Saint-Laurent (CISSS BSL), https://www.cisss-bsl.gouv.qc.ca/sites/default/files/portrait_aines_bas-saint-laurent_2020.pdf

Conseil régional de l'environnement du Bas-Saint-Laurent (CREBSL), étude des bassins versants prioritaires au BSL, mars 2017

CPTAQ, Extrait des cartes interactives du Québec - Vue d'ensemble de la zone agricole de 2016 à 2023

CPTAQ, <https://www.cptaq.gouv.qc.ca/cartographie/la-zone-agricole/plans-de-la-zone-agricole>

EMS ingénierie inc., <https://www.ems-ing.com/realisations/energie/115-5-parc-eolien-de-baie-des-sables.html>

Financement agricole Canada, Rapport valeur des terres agricoles de FAC 2022, le rapport vise la période du 1er janvier au 31 décembre 2022 | Publié le 13 mars 2023

Gouvernement du Canada, Statistique Canada, recensement de l'agriculture 2021, <https://www.statcan.gc.ca/fr/recensement-agriculture>

Institut de la statistique du Québec (ISQ), <https://statistique.quebec.ca/fr/statistiques/par-themes/demographie-et-population>

Institut de recherche et de développement en agroenvironnement (IRDA), études pédologiques

La Financière agricole du Québec (FADQ), Bulletin Transac-TERRES, valeurs des terres agricoles – années 2019 à 2021, juin 2023

Le Portail Bio Québec, <https://www.portailbioquebec.info/tableau-regional-entreprises-avec-produits-certifies>

Les Producteurs de lait du Bas-Saint-Laurent, statistiques par MRC au 31 décembre 2022

Les Producteurs de lait du Bas-Saint-Laurent, tableau cumulatif des transactions de quotas 2023

MatanieXP, <https://www.tourismematane.com/>

Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ), Agir pour une agriculture durable, plan 2020-2030

Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ), Enquête 2021 sur les coûts de location des terres agricoles et acéricoles au Bas-Saint-Laurent

Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ), fiche d'enregistrement des exploitations agricoles 2017 (mise à jour partielle de 2022)

Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ), Inventaire et classification en fonction du potentiel de remise en production des terres agricoles dévalorisées dans la région du Bas-Saint-Laurent, données 2019

Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ), Plan régional bioalimentaire 2020-2025

Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ), Portrait agroalimentaire de la MRC de La Matanie, 2019, https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/agriculture-pecheries-alimentation/agriculture/industrie-agricole/regions/bas-saint-laurent/ED_portrait_BSL_Matanie_MAPAQ.pdf

Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ), Portrait de la relève agricole au Québec 2021

Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ), Profil régional de l'industrie bioalimentaire au Québec, estimations pour l'année 2021

Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH), Indice de vitalité économique 2020 – Bas-Saint-Laurent (région 01)

Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH), Population et superficie par municipalité dans la MRC de La Matanie, 2024, <https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/affaires-municipales/publications/cartes/mrc/080.pdf>

Municipalité régionale de comté (MRC) de La Matanie, Énoncé de vision stratégique: La Matanie 2030

Municipalité régionale de comté (MRC) de La Matanie, État de la recherche sur la détresse des agriculteurs et l'intervention connue à ce jour

Municipalité régionale de comté (MRC) de La Matanie, Gestion et développement de l'acériculture, https://www.mrcdematane.qc.ca/services_terres_publicques.html#ancre5

Municipalité régionale de comté (MRC) de La Matanie, https://www.mrcdematane.qc.ca/images/Upload/Services/Gestion_eau/Cartes/carte_11_activites_minieres.pdf

Municipalité régionale de comté (MRC) de La Matanie, inventaire des terres agricoles dévalorisées, 2019

Municipalité régionale de comté (MRC) de La Matanie, La Matanie nourricière Plan d'action pour la sécurité alimentaire 2023-2025, https://www.mrcdematane.qc.ca/images/Upload/Services/Developpement_rural/mrc-matanie-matanie-nouriciere-plan-daction.pdf

Municipalité régionale de comté (MRC) de La Matanie, Plan agriculture urbaine, 2022

Municipalité régionale de comté (MRC) de La Matanie, Plan de gestion des matières résiduelles de La Matanie, 2023-2029

Municipalité régionale de comté (MRC) de La Matanie, Plan régional des milieux humides et hydriques, mars 2023

Municipalité régionale de comté (MRC) de La Matanie, Schéma d'aménagement et de développement révisé (dernière modification 04-2023)

Ouranos, consortium sur la climatologie régionale et l'adaptation aux changements climatiques, Portraits climatiques

Société d'exploitation des ressources des Monts inc., <https://serdesmonts.ca/a-propos/entreprise.html>

Table de concertation bioalimentaire du Bas-Saint-Laurent (TCBBSL), étude sur la santé des sols agricoles au Bas-St-Laurent, février 2016

Table de concertation bioalimentaire du Bas-Saint-Laurent (TCBBSL), étude, principales conclusions et suites de l'étude sur la santé des sols agricoles au Bas-Saint-Laurent, 2017

Transalta, <https://transalta.com/about-us/our-operations/facilities/le-nordais>

Université du Québec à Rimouski (UQAR), Transport et distribution des aliments au Bas-Saint-Laurent, 2020



Québec 

Avec la participation financière du MAPAQ


MRC de
La Matanie